

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 25 MAI 2023**

Le jeudi 25 mai 2023, à 18h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le vendredi 19 mai 2023, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le mardi 23 mai 2023.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

| | | |
|----------------------|--------------|----------------|
| M. ALIBERT | Mme BAUDONNE | M. BAUDRIER |
| M. BOUHDIDA-LASSERRE | M. BUSSY | M. CHEVANDIER |
| Mme DASPET | M. DIDIER | Mme DJELLALI |
| Mme DUCHAUCHOI | Mme EKON | M. EPARA EPARA |
| Mme GAFFORELLI | Mme GARRIGOS | M. GLEIZES |
| Mme GOFFAUX-ESPEJO | M. GOULIN | Mme GUHL |
| Mme HALIL BELLAH | M. HOCQUARD | M. INDJIC |
| M. JALLAMION | Mme JARDIN | Mme JASSIN |
| M. JOSEPH | Mme NAGELS | M. PLIEZ |
| Mme PRIMET | Mme RIVIER | M. ROGER |
| M. SAKHO | M. SALACHAS | M. SAMAKE |
| M. SAUVAGE | M. SOREL | |

S'ETAIENT EXCUSEES

Mme De MASSOL Mme ZIANE

POUVOIRS

M. BOYAJEAN a donné pouvoir à M. DIDIER
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. BUSSY
Mme GARRIGOS, arrivée en retard, a donné pouvoir à M. BOUHDIDA-LASSERRE pour le début de séance
Mme HERRERO a donné pouvoir à Mme NAGELS
Mme JARDIN, arrivée en retard, a donné pouvoir à M. SAUVAGE pour le début de séance
M. JOSEPH, arrivé en retard, a donné pouvoir à M. EPARA EPARA pour le début de séance
Mme MAQUOI a donné pouvoir à M. INDJIC
Mme TRACHEZ a donné pouvoir à Mme DJELLALI

SECRETAIRE AUXILIAIRE

Mme MARTINETTO

Ordre du jour

| | |
|---|----|
| 1. Délibérations..... | 8 |
| MA20.2023.071 : Désignation d'une secrétaire de séance..... | 8 |
| MA20.2023.072 : Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2023..... | 8 |
| MA20.2023.072 : Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 20 ^e arrondissement de l'exercice 2022. M. Éric PLIEZ rapporteur..... | 9 |
| MA20.2023.074 : Approbation du compte administratif 2022 de l'état spécial du 20 ^e arrondissement. M. Jérôme GLEIZES rapporteur..... | 9 |
| 2023 DU 33 : PLU - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet. Mme Virginie DASPET rapporteure. | 10 |
| 2023 DDCT 57 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement et budget participatif pour 1.330.205 euros à 11 associations pour le financement de 12 projets associatifs). M. Maxime SAUVAGE rapporteur. | 18 |
| 2023 DDCT 59 : Subventions (13.000 euros) à 5 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens. M. Maxime SAUVAGE rapporteur. | 20 |
| 2023 DAC 185 : Subventions (206.000 euros) à quatre écoles de musique et une fédération musicale et signature d'une convention et d'un avenant à convention. Mme Marthe NAGELS rapporteure. | 22 |
| 2023 DAC 08 : Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Ouvert – Centre National des Dramaturgies Contemporaines (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure. | 23 |
| 2023 DVD 13 : Stationnement de surface sur voie publique – Écartement du droit d'opposition à la collecte des données lors des contrôles du stationnement. M. Vincent GOULIN rapporteur. | 24 |
| 2023 DVD 56 : Plan Vélo 2021 - 2026 Autorisation de signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (montant : 8.354.100 euros). M. Vincent GOULIN rapporteur. | 25 |
| 2023 DSOL 34 : Subventions (36.000 euros) à 10 associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. | 26 |
| 2023 DSOL 52 : Subventions (20.000 euros) et convention avec l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2023. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. | 26 |
| 2023 DU 40 : Signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle des Projets de Renouvellement Urbain de Paris cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU. Signature de l'avenant n°2 à la convention régionale de développement urbain avec la Région Île-de-France. Mme Virginie DASPET rapporteure..... | 27 |
| 2023 DU 75 : Réalisation et déclaration d'utilité publique de l'opération d'écoconstruction d'un équipement culturel polyvalent aux 86 et 88 rue des Rigoles (20 ^e). Mme Virginie DASPET rapporteure..... | 27 |
| 2023 DASCO 47 : Dénomination de l'école Anne Sylvestre. Mme Anne BAUDONNE rapporteure. ... | 28 |
| 2023 DDCT 54 : Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République – Subventions (327.100 euros) à 85 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens. M. Maxime SAUVAGE rapporteur. | 30 |
| 2023 DDCT 56 : Actions en faveur des jeunes et du sport pour tous des quartiers populaires - Subventions (110.500 euros) à 32 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur. | 30 |

| | |
|---|----|
| 2023 DDCT 58 : Financement de 82 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 397.542 euros à 65 associations). M. Maxime SAUVAGE rapporteur. | 30 |
| 2023 DDCT 60 : Projets économiques locaux dans les quartiers populaires - subventions à 4 associations (27.000 euros). M. Maxime SAUVAGE rapporteur. | 30 |
| 2023 DDCT 68 : Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (150.000 euros) à 30 associations pour le financement de 31 projets. M. Maxime SAUVAGE rapporteur. | 30 |
| 2023 DDCT 69 : Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123.900 euros) à 29 associations pour le financement de 33 projets. M. Maxime SAUVAGE rapporteur. | 30 |
| 2023 SG 13 : Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire et mise en place d'un tarif de précarité sociale sur le parc municipal d'accueil de la petite enfance. M. Maxime SAUVAGE rapporteur. | 30 |
| 2023 DSOL 33 : Subventions (16.900 euros) à onze associations pour leurs actions de soutien aux seniors des quartiers Politique de la Ville parisiens. M. Hamidou SAMAKE rapporteur. | 30 |
| 2023 DAC 14 : Subventions de fonctionnement (1.115.000 euros), avenants à convention et convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse. Mme Marthe NAGELS rapporteure. | 30 |
| 2023 DAC 32 : Subvention (160.000 euros), avenant à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure. | 30 |
| 2023 DAC 33 : Subvention (81.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Théâtre aux Mains Nues (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure. | 30 |
| 2023 DAC 81 : Subventions (123.000 euros) à des établissements au titre de leurs activités culturelles et conventions avec les associations La Caserne Éphémère, Union des Musiciens de Jazz. Mme Marthe NAGELS rapporteure. | 30 |
| 2023 DAC 236 : Subventions (14.500 euros) en faveur de 4 associations proposant des manifestations littéraires. Mme Marthe NAGELS rapporteure. | 30 |
| 2023 DAC 436 : Subventions (38.400 euros) pour cinq associations au titre de la politique de la ville dans le cadre du renouvellement des soutiens en faveur des associations bénéficiant d'une CPO (14 ^e , 19 ^e , 20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure. | 30 |
| 2023 DAC 256 : Subventions (46.800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie. M. Pascal JOSEPH rapporteur. | 30 |
| 2023 DPMP 01 : Subventions (304.000 euros) et conventions à 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023. Mme Alexandra JARDIN rapporteure. | 30 |
| 2023 DPMP 06 : Subventions (42.000 euros) et conventions avec 22 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville. Mme Alexandra JARDIN rapporteure. | 30 |
| 2023 DEVE 19 : Subventions (161.000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12 ^e , 16 ^e , 18 ^e et 20 ^e). M. Sylvain INDJIC rapporteur. | 31 |
| 2023 DEVE 20 : Subventions (410.676 euros) versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la petite ceinture ferroviaire (12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 16 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e arrondissements) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13 ^e . M. Sylvain INDJIC rapporteur. | 31 |
| 2023 DEVE 22 : Animation des espaces verts parisiens. Subvention (8.000 euros) à l'association « La fabrique documentaire ». M. Sylvain INDJIC rapporteur. | 31 |
| 2023 DEVE 27 : Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien. M. Sylvain INDJIC rapporteur. | 31 |

| | |
|--|----|
| 2023 DAC 254 : Subventions (23.000 euros) à neuf associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022. Mme Claire GOFFAUX-ESPEJO rapporteure..... | 31 |
| 2023 DAE 19 : Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 euros). Mme Claire GOFFAUX-ESPEJO rapporteure..... | 31 |
| 2023 DAE 96 : Mise en place d'animations enfantines sur la place du Maquis du Vercors à Paris 20 ^e . Mme Carine EKON rapporteure. | 31 |
| 2023 DAE 99 : Subventions (75.500 euros) à quinze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art. Mme Carine EKON rapporteure..... | 31 |
| 2023 DSOL 09 : Subventions (230.500 euros) à 12 associations et convention ou avenant à convention avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. | 31 |
| 2023 DSOL 13 : Subventions (146.500 euros) à 15 associations et avenants avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. | 31 |
| 2023 DSOL 55 : Subventions (87.500 euros) à 9 associations et avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure..... | 31 |
| 2023 DSP 57 : Subventions (264.750 euros) à dix associations et conventions pour quatre d'entre elles pour la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes parisiens. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. | 31 |
| 2023 DAE 27 : Subventions (5.686.000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles. Mme Lila DJELLALI rapporteure. | 31 |
| 2023 DAE 91 : Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546.000 euros) et adhésion (10.000 euros) en faveur de l'économie circulaire. Mme Lila DJELLALI rapporteure. | 31 |
| 2023 DLH 73 : Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur. | 31 |
| 2023 DLH 85 : Modification, réitération et octroi de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social demandés par des sociétés du groupe CDC. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur. | 32 |
| 2023 DLH 86 : Octroi des garanties d'emprunts finançant plusieurs programmes de rénovation et de création de logements sociaux réalisés par IMMOBILIÈRE 3F - (17.552.000 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur. | 32 |
| 2023 DLH 111 : Réitération, modification et sollicitation de garanties d'emprunt finançant divers programmes de logement social demandées par Paris Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur. | 32 |
| 2023 DLH 123 : Modification des garanties d'emprunt finançant des programmes de création et de rénovations de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur. | 32 |
| 2023 DFPE 09 : Subvention (485.540 euros), avenant n° 2 à l'association AJEFA (10 ^e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur..... | 32 |
| 2023 DFPE 10 : Subvention (2.077.820 euros), avenant n° 2 à l'association ENFANT PRÉSENT pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur..... | 32 |

| | |
|--|----|
| 2023 DFPE 29 : Subvention (53.785 euros), avenant n° 3 à l'association Lutin Lune (20 ^e) pour la crèche parentale située 37 rue de la Réunion (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur..... | 32 |
| 2023 DFPE 31 : Subvention (187.591 euros), avenant n° 3 à l'association A.R.I.S.S.E (Actions et Ressources pour l'Inclusion Sociale par le Soins et l'Éducation) pour le multi-accueil Petit Prince Lumière, 140 bis boulevard Davout (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur..... | 32 |
| 2023 DFPE 35 : Subventions (453.794 euros), avenant n° 3 à l'association La Planète des Enfants (14 ^e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur..... | 32 |
| 2023 DFPE 70 : Subvention (120.334 euros), avenant n° 3 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20 ^e) pour la halte-garderie Le Petit Relais, située 155 rue de Pelleport (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur..... | 32 |
| 2023 DFPE 95 : Subvention (109.883 euros), avenant n° 3 avec l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20 ^e) pour la halte-garderie située 4, rue d'Annam (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur..... | 32 |
| 2023 DFPE 114 : Subventions (326.314 euros) à 4 associations, conventions et avenants pour la gestion de 6 accueils enfants parents dans les 12 ^e ,17 ^e ,18 ^e et 20 ^e arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur..... | 32 |
| 2023 DFPE 115 : Subventions (512.000 euros) – avec une convention annuelle et 1 avenant à convention - à 8 associations pour le fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants dans les 10 ^e , 14 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur..... | 32 |
| 2023 DFPE 119 : Subvention (102.835 euros), avenant n°3 à l'association Métramômes (20 ^e) pour la crèche parentale située 5 bis, rue Olivier Métra (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur..... | 32 |
| 2023 DFPE 127 : Subvention (773.840 euros) et convention avec l'association Les Apaches des Vignoles (20 ^e) pour la création d'un multi-accueil 99-103 rue de Buzenval (20 ^e), dans le cadre d'une opération de relogement. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. | 32 |
| 2023 DFPE 128 : Subvention (173.000 euros) et avenant n°2 avec l'association «Réseau Môm'Artre » pour ses actions de soutien à la parentalité visant à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle dans les 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 18 ^e et 20 ^e arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur..... | 33 |
| 2023 DASCO 18 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173.624 euros), subventions d'équipement (146.840 euros) et subventions pour travaux (158.588 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure. | 33 |
| 2023 DASCO 23 : Convention de mise à disposition du domaine public avec la RIVP, pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise du collège Françoise Dolto sis 354, rue des Pyrénées (20 ^e). Mme Anne BAUDONNE rapporteure. | 33 |
| 2023 DASCO 28 : Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2022 (80.731,66 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement. Mme Anne BAUDONNE rapporteure. | 33 |
| 2023 DASCO 46 : Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023. Mme Anne BAUDONNE rapporteure. | 33 |
| 2023 DASCO 53 : Convention entre la Ville de Paris et l'association Globe Painter pour la réalisation d'une œuvre peinte sur le mur de l'école élémentaire 236 rue de Belleville, Paris 20 ^e . Mme Anne BAUDONNE rapporteure. | 33 |
| 2023 DSOL 44 : Subventions (322.500 euros) pour le fonctionnement de sept accueils de jour parisiens gérés par sept associations à destination de personnes en situation de grande exclusion – Convention. M. Antoine ALIBERT rapporteur. | 33 |
| 2023 DSOL 56 : Subventions (490.000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique. M. Antoine ALIBERT rapporteur. | 33 |

| | |
|--|----|
| 2. Vœux | 33 |
| V20-2023-142 : Vœu du conseil de quartier Belleville voté le 6 avril 2023, relatif à la pratique de la participation citoyenne dans le 20 ^{ème} arrondissement..... | 33 |
| V20-2023-143 : Vœu du Conseil de Quartier Plaine-Lagny relatif à l'aménagement de la Porte de Montreuil dans le 20 ^{ème} arrondissement..... | 37 |
| V20-2023-144 : Vœu de l'Exécutif relatif à la situation des crèches associatives et à la tarification des équipements de la Petite enfance | 41 |
| V20-2023-145 : Vœu de l'Exécutif relatif au projet de réforme du RSA imposant des heures d'activités obligatoires aux allocataires | 42 |
| V20-2023-146 : Vœu relatif à l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation à Paris pour un véritable pouvoir de vivreS, déposé par Lila Djellali et le groupe des écologistes Paris 20 ^e | 43 |
| V20-2023-148 : Vœu relatif à un hommage à Marcel Trillat, déposé par Raphaëlle Primet et les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen..... | 46 |
| V20-2023-147 : Vœu des élu-es du groupe Paris en commun, socialistes, écologistes et républicains relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris. | 48 |
| V20-2023-149 : Vœu relatif aux moyens et réforme des lycées professionnels, déposé par Anne Baudonne et les élu-e-s du Groupe Communiste et Citoyens | 49 |
| Vœu déposé par Ladj SAKHO et les élu-e-s du Groupe Communiste et Citoyen en soutien aux victimes et à leur famille suite au drame impliquant des policiers survenu le 13 avril dans notre arrondissement..... | 51 |
| Vœu relatif au soutien aux 3 mineurs à scooter percutés par une voiture de police, sur proposition de Laurent SOREL | 51 |
| V20-2023-150 : Vœu de l'Exécutif relatif au drame impliquant des policiers survenu le 13 avril dans le 20 ^{ème} arrondissement | 51 |
| V20-2023-151 : Vœu relatif à la mise à l'abri des 500 mineurs non accompagnés dormant dans une école désaffectée du 16 ^{ème} arrondissement, sur proposition de Laurent Sorel. | 53 |
| V20-2023-152 : Vœu relatif à la hausse des charges dans les logements sociaux, sur proposition de Laurent Sorel. | 55 |
| Vœu relatif aux mémoires de la traite, de l'esclavage et des combats pour leur abolition, sur proposition de Laurent Sorel. | 57 |

M. PLIEZ

Chers collègues, Bonjour. Je préviens les élus qu'ils ont derrière moi de quoi se sustenter en cours de réunion. 72 délibérations et 14 vœux ; je sais que les *bookmakers* sont dans le couloir pour faire les paris sur l'heure de fin de ce Conseil. Moi j'ai parié sur 22h15 mais je pense que j'ai perdu.

Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'arrondissement, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs membres du public, qui sont avec nous ce soir dans la salle, peu nombreux mais présents (les quelques fidèles) ou en ligne.

Nous sommes le 25 mai 2023, il est 18 h 12. Le Conseil se réunit sur convocation adressée individuellement à chaque conseiller et à chaque conseiller par moi-même le 19 mai 2023 conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

A 427 jours du début des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 que nous souhaitons utiles aux Parisiennes et aux Parisiens, accélérateurs de nos politiques publiques, notamment en matière d'inclusion sur notre territoire, en somme des Jeux qui profitent à tous et à toutes, avec mon premier adjoint Maxime SAUVAGE, et mon adjoint au sport Epany EPARA EPARA, nous avons fait le choix du centre sportif Louis Lumière comme site des festivités de proximité dans le 20^e arrondissement. Des festivités que nous voulons sportives mais aussi joyeuses, culturelles et familiales, et je sais que nous pourrions compter sur les clubs sportifs et l'ensemble des associations de l'arrondissement pour proposer au-delà de la retransmission d'épreuves, un programme événementiel riche pour tous les âges. D'ici là, de nombreux rendez-vous destinés à différents publics ont lieu. Nous étions hier à la piscine Yvonne Godard pour le challenge natation où une centaine d'enfants complétaient leur aptitude à savoir nager, et dimanche 4 juin (nous prenons encore les inscriptions) nous mettrons la Pyrénéenne, course au public la plus atypique de Paris, aux couleurs des Jeux. Je ne sais pas si dans la salle il y a des inscrits mais si vous ne l'êtes pas, vous pouvez encore vous inscrire. Place aux valeurs de l'olympisme, du sport et du partage.

En ce moment la Semaine de l'emploi bat son plein dans le 20^e ; nous avons organisé avec nos partenaires, que je remercie, un forum de l'emploi, qui d'ailleurs faisait suite au forum de l'emploi mené par les associations du quartier Saint-Blaise, un *job dating*, un kiosque emploi aux Amandiers. J'ai personnellement beaucoup apprécié qu'on déplace ces kiosques autour du métro Couronne parce que je pense que cela nous permet de toucher un public différent, plus nombreux, et notamment les jeunes qui ont aussi pu bénéficier hier d'une journée animée par la mission locale, pour rencontrer des filières qui recrutent -et vous savez qu'en ce moment la question du recrutement est un problème important- et aussi d'approcher des formations qui puissent leur convenir, ou encore bénéficier d'un accompagnement à la création d'activité.

Vous savez également que le quartier Fougères-Le Vau a été habilité le 28 mars dernier par le ministre du Travail, du plein emploi et de l'insertion, afin de mettre en œuvre l'expérimentation dont nous avons déjà beaucoup parlé dans ce Conseil, l'expérimentation Territoires zéro chômeur. Très clairement les entreprises à but d'emploi, les EBE, vont pouvoir se déployer, avec des activités utiles aux quartiers et avec notamment un projet de création de plusieurs centaines d'emplois ; je crois qu'on vise 400 emplois, soit dans les entreprises à but d'emploi soit dans des entreprises partenaires. Un documentaire sera projeté demain à la Maison des Fougères, autour de cette question, en présence de mon adjointe Carine EKON et également d'agents de la Ville.

Nous sommes au lendemain de la Journée nationale de l'accès au droit, et je voudrais dire quelques mots, après le droit à l'emploi, sur notre action municipale contre la rupture des droits, pour les habitants et les habitants. D'abord le droit de bien se nourrir ; de plus en plus de Françaises et de Français ne mangent pas à leur faim ; pour de nombreux enfants, le seul vrai repas de la journée est le repas pris à la cantine. Dans le 20^e, près de 9 enfants sur 10 mangent à la cantine avec, comme vous le savez, un premier tarif à 0,13 € le repas, un tarif que nous nous sommes engagés à maintenir. Nous avons également mis en place des petits déjeuners dans les centres sociaux avec mon adjointe Lila DJELLALI, et nous allons expérimenter des petits déjeuners pour les enfants dans quelques écoles, avec évidemment, l'idée de pouvoir les généraliser à l'ensemble des écoles des arrondissements. Nous savons l'importance de bien se nourrir, pour grandir, apprendre et s'épanouir, et nous voulons aller plus loin en défendant le droit à une alimentation saine pour tous et toutes. C'est l'objet d'un vœu sur lequel nous reviendrons tout à l'heure longuement. Ensuite, le droit aux loisirs et aux vacances ; les inscriptions aux Vacances arc-en-ciel se clôturent demain et nous reconduirons pour la troisième année consécutive les bus Horizons, pour offrir une journée de vacances aux familles qui passent l'été dans le 20^e. Enfin, le droit d'être protégé par la République ; les familles exilées dont les enfants sont scolarisés dans le 20^e arrondissement seront placées lors des

parrainages et marrainage républicains demain soir, en partenariat avec Réseau Education Sans Frontières, sous la protection des élus et des habitants de l'arrondissement.

Je conclurai sur le Mois des fiertés ; nous venons de fêter les 10 ans du mariage pour tous. La mairie du 20^e est celle qui a célébré le plus de mariage de femmes à Paris, et nous aurions presque souri en écoutant bon nombre de celles et ceux qui hurlaient leur opposition il y a 10 ans faire leur *mea culpa*, si le sujet n'était pas aussi grave. C'est d'ailleurs au moment de cet anniversaire que notre collègue Yannick HOPPE et son compagnon se sont fait agresser et blesser au couteau aux mots de « *C'est ta sentence* ». Au même moment, des concomitantes funestes démonstrations haineuses de groupuscules masqués scandant des hymnes nazis se sont tenues dans les rues de Paris. Dans le même temps, Yannick MOREZ, maire de Saint-Brévin, subissait l'incendie de son domicile, car il voulait ouvrir un centre pour réfugiés ; comme vous le savez, cela l'a conduit à démissionner. Alors oui, plus que jamais, nous avons besoin de personnes engagées pour la défense de nos droits, de la Ligue des droits de l'homme et autres associations vigies, indispensables face au risque de basculement vers une société autoritaire qui bafoue nos libertés, qui nie l'égalité, qui détruit la fraternité.

Pour conclure avant de laisser place à des échanges qui je n'en doute pas enrichiront l'intérêt général, je remercie l'ensemble des équipes de la mairie et les prestataires qui ont œuvré à la préparation et à la bonne tenue de ce Conseil, que je vous souhaite excellent.

Sans plus attendre, je vais vérifier que le quorum est atteint et vous annoncer les présents et les excusés. Je vais donc procéder à un appel nominal.

Le Maire procède à l'appel des présents.

M. PLIEZ

Le quorum est donc atteint, et le Conseil peut délibérer, au titre des dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT.

1. Délibérations

MA20.2023.071 : Désignation d'une secrétaire de séance.

M. PLIEZ

La première délibération que je vous demande de voter concerne la désignation d'une secrétaire de séance ; nous vous proposons comme secrétaire de séance Madame Anne BAUDONNE.

Ce vote nous donne l'occasion de tester nos quizz-box. Je vous propose de voter pour cette délibération.

Après consultation des membres, Anne BAUDONNE est désignée comme secrétaire de séance.

MA20.2023.072 : Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2023.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Nous allons maintenant passer aux délibérations sur lesquelles les conseillères et conseillers sont inscrits. Je vous rappelle, mais je pense que tout le monde a la règle en tête, que les inscriptions prises en compte sont celles déposées auprès de notre directrice générale des services, de mon directeur de cabinet et de mon directeur de cabinet adjoint. Je sais qu'il y a déjà beaucoup d'inscrits.

Je vais vous proposer de commencer par l'approbation du compte administratif 2022 de l'état spécial du 20^e arrondissement et la parole est à Monsieur Jérôme GLEIZES.

M. GLEIZES

Monsieur le Maire, je crois qu'il faut voter d'abord le compte de gestion.

MA20.2023.072 : Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 20^e arrondissement de l'exercice 2022. M. Éric PLIEZ rapporteur.

M. PLIEZ

Effectivement. Allons-y pour le vote.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2023.074 : Approbation du compte administratif 2022 de l'état spécial du 20^e arrondissement. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

M. GLEIZES

Merci Monsieur le Maire, chers collègues. C'est une opération traditionnelle, qui est une obligation légale ; elle est forcément inscrite au vote et nous sommes obligés de la présenter. Il s'agit du compte administratif qui représente l'exécution du budget de l'année 2022. Je vais tenter d'être pédagogique car les finances publiques, et donc locales, sont plus complexes que la finance privée qui vous est plus habituelle. Il y a une nouveauté cette année, le vote du compte de gestion, en préalable au débat sur l'état spécial de l'arrondissement ; c'est le vote que nous venons de faire. Le compte de gestion est l'édition des comptes tenus par la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et de Paris, qui vérifie les dépenses de l'ordonnateur, c'est-à-dire le maire d'arrondissement. Pour résumer, ils enregistrent le paiement des factures qui correspondent aux dépenses que nous avons prévues, les crédits que nous avons ouverts lors du budget 2022 et du budget supplémentaire 2022. À travers cela, il vérifie l'exécution des dépenses ou l'état des paiements, et maintenant l'état spécial. C'est donc le point de vue du côté de la mairie d'arrondissement, après le point de vue du côté du comptable public. Je voudrais remercier les services qui ont mis en ligne sur ODS une présentation du compte administratif, qui est vraiment très pédagogique et un peu moins aride que le compte public. Cela donne des éléments, dans lesquels je vais puiser, et je vais commenter ce qui y est écrit.

Ce compte administratif est encore très particulier, avec les effets de la crise du Covid de 2020, la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, mais nous commençons à revenir à une situation normale, proche de celle de 2019. Nous avons maintenant une sur-exécution de certains postes budgétaires pour rattraper les retards des années précédentes. Les crédits ouverts en 2022 étaient de 20 123 000 €, et le compte administratif est au final de 16 390 000 € exécutés.

Nous rentrons dans les détails plus visibles des trois dotations de ce compte : la dotation d'investissement, la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale, que les élus connaissent bien.

La dotation d'investissement

Le taux de réalisation est de 116 %, et si on inclut les restes à réaliser c'est-à-dire les dépenses engagées mais pas encore totalement payées sur l'exercice 2022, le taux d'exécution est de 157 %. Pour rappel, l'année dernière, le taux d'exécution était de 28,5 %. Le fait de dépasser les 100 % est en rattrapage des années précédentes. Cette dotation comporte une enveloppe très particulière qui concerne les conseils de quartier (une partie investissement et une partie fonctionnement). La partie investissement est encore sous-exécutée. Les données sont précisées dans le compte administratif. Ces sommes sont reportées sur l'année qui suit, et nous les aurons donc dans le budget supplémentaire que nous voterons lors du prochain Conseil d'arrondissement ; cet argent qui n'a pas été dépensé en investissement pour les conseils de quartier sera réinjecté.

La note comprend aussi la liste de tous les investissements financés par notre budget : les travaux de sonorisation de la salle Belgrand, la protection contre la chaleur de la crèche Monplaisir, l'alarme anti-intrusion de l'école élémentaire Riblette, la création de douche à l'école maternelle Planchat, le remplacement de la gaine de ventilation du parking de la médiathèque Marguerite Duras, diverses installations au gymnase Pyrénées, la reprise du revêtement du square du docteur Grancher, des travaux suite à l'effondrement de la galerie de l'école maternelle Lesseps, et la sécurisation de la terrasse en zinc du réfectoire de l'école maternelle. Beaucoup de dépenses concernent les écoles ; elles sont financées par le budget d'arrondissement parce que le budget de la Ville n'est pas suffisant pour tout financer.

La dotation d'animation locale

Nous avons trois types de dépenses. Le taux d'exécution est de 104 % par rapport à ce que nous avons prévu, et de 120 % si on inclut les restes à réaliser. Les restes à réaliser sont les dépenses que nous avons commencé à payer, mais pas entièrement, sur le budget 2022 ; ils seront financés sur le budget 2023. Parmi ces trois types de dépenses, les travaux urgents, qui concernent également beaucoup les écoles. Je vous ai parlé d'investissement, mais certaines petites dépenses ne sont pas incluses dans l'investissement et passent à travers la dotation d'animation locale. Il y a aussi les conseils de quartier ; le taux d'exécution est de 60 %. Petit à petit, nous arrivons donc à exécuter toutes les dépenses. Une formation a été faite auprès des conseils de quartier pour leur expliquer comment utiliser ces sommes. Il faut être très précis ; on ne peut donc pas engager la dépense avant d'avoir demandé un devis.

La dotation la plus importante en termes de montant est la dotation globale, qui représente 60 % du budget de l'arrondissement. Ce montant très élevé est lié à l'explosion des coûts énergétiques. En effet, la dépense des fluides représente 33 % de cette dotation, contre 25,7 % l'année dernière, alors que l'an dernier, la hausse était déjà de 22 % par rapport à l'année précédente. Ce phénomène va malheureusement se poursuivre sur l'année 2023. Il exerce une contrainte financière forte ; l'inflation est alimentée non seulement par la hausse de l'énergie mais par la hausse de toutes les consommations intermédiaires à travers les matières premières. Une présentation dans le document montre la hausse des fluides. Mécaniquement, c'est à travers le budget supplémentaire que l'on actualise la hausse des fluides ; dans le budget que nous avons voté en décembre 2022, nous n'avons pas accès à la totalité de la hausse des prix. L'argent qui n'est pas dépensé au niveau de l'arrondissement a souvent servi à financer les fluides ; celui-là est perdu pour les dépenses, contrairement à la DAL et à la dotation d'investissement.

Si vous avez des questions, je peux essayer de répondre dans la mesure où j'ai les réponses, sinon je répondrai plus tard en me renseignant auprès des services. Je vous invite à voter cet état spécial.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des remarques ou des interventions sur le rapport qui vient de vous être présenté ? Je vois des têtes qui font non, donc je vais vous proposer de délibérer.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2023 DU 33 : PLU - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet.
Mme Virginie DASPET rapporteure.**

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant d'évoquer un point où j'ai de nombreuses prises de parole. Je vais commencer par l'introduire ; c'est la DU 33, une délibération extrêmement importante. Je rassure les 8 inscrits, ils auront tous la parole, et c'est Virginie DASPET qui conclura ce temps de discussion autour du PLU.

Après trois ans de travail et de mobilisation de milliers de Parisiennes et de Parisiens, d'acteurs professionnels, d'élus de la majorité, des services de la ville et de l'APUR, la présentation de ce Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique revêt un caractère historique ; historique car la collectivité parisienne se dote d'un outil nous permettant d'accélérer la transformation écologique de la Ville pour lutter contre le réchauffement climatique, préserver et reconquérir la nature en ville dans le respect des objectifs du plan climat. Concrètement, ce PLU nous permet à l'échelle de Paris de créer 300 hectares de végétalisation supplémentaire et la protection de 100 000 arbres, pour atteindre les 10 m² par habitant préconisés par l'OMS. Historique aussi car nous créons les conditions juridiques et politiques d'une ville plus abordable et solidaire, avec la réalisation de 40 % de logements publics d'ici à 2035, avec la servitude de mixité fonctionnelle (10 % de la surface des projets seront dédiés à la création de logements abordables) ou encore la définition d'une zone d'hyper-déficit en logement social. Sur le fond, nous voulons tendre vers des mécanismes innovants offrant une meilleure constructibilité pour la réhabilitation plutôt que pour la démolition- reconstruction, qui sera l'exception. Ce PLU marque la volonté de notre majorité de lutter contre les logiques prédatrices du marché, tant s'agissant de la spéculation immobilière que de l'encadrement de l'installation des meublés de tourisme, ou l'interdiction des *dark stores* et *dark kitchens*. C'est aussi l'ambition d'un rééquilibrage attendu de la capitale, avec plus d'activités économique à l'est, et plus de logements sociaux à l'ouest. Ce PLU est

enfin un levier de développement des services à la population, à travers des réserves créées pour l'implantation future à l'échelle de Paris de 13 gymnases et piscines, de 11 bibliothèques et médiathèques, ou encore de 80 centres de santé, pour inverser la démographie médicale et garantir l'accès au sport, à la culture, aux soins de toutes et tous. Si Paris accélère sa révolution urbaine, le 20^e a été particulièrement actif dans le repérage des parcelles à pastiller, à travers des réunions publiques, des tables de quartiers, des marches exploratoires ; je me réjouis du travail mené sous l'égide de Virginie DASPET, adjointe à l'urbanisme, car ici comme dans d'autres arrondissements, les contributions des groupes ont permis d'avancer sur un projet de règlement plus restrictif mais aussi plus proche de la réalité des permis de construire délivrés. Concrètement, par quoi se traduit ce nouveau PLU dans le 20^e ? 50 nouvelles adresses seront dédiées au logement social et au logement en bail réel solidaire ; 5 nouveaux emplacements pour la création d'espaces verts, qui s'ajoutent aux programmes déjà engagés : le parc Python-Duvernois de 3,5 hectares, les 400 arbres sur et autour de la porte de Montreuil, les plantations sur le talus du périphérique, la surlargeur de 3 hectares sur la petite ceinture, dite « forêt urbaine de Charonne » qui a été lauréate de nature 2050 via la Métropole du Grand Paris et la Caisse des Dépôts. Ce PLU prévoit aussi 738 adresses faisant l'objet d'une protection d'espaces verts. C'est une nécessité pour rendre la densité de Paris mieux vivable, avec de la végétalisation dans toutes les nouvelles constructions ; et de fait c'est une ceinture verte qui sera proposée tout autour de Paris, et pour nous le long des portes du 20^e.

Dans le 20^e, nous avons aussi besoin de renforcer l'offre d'équipements de proximité et de services publics. Ce PLU prévoit 23 adresses nouvelles pour la petite enfance, la santé, le sport et la culture ; notamment 7 centres de santé en secteur 1, fléchés pour renforcer l'offre de soins dans les quartiers populaires et lutter contre la désertification médicale, problème que vous connaissez tous.

Ce PLU sera aussi un levier de développement économique et d'emplois dans les quartiers populaires. Il y a un rééquilibrage territorial à opérer pour créer de l'activité économique dans l'est parisien, comme je le disais précédemment, et l'accélération de la mise en œuvre de la Foncière Commerce nous aidera à créer des commerces dédiés à l'artisanat, au commerce de bouche, à la culture, à l'économie sociale et solidaire. Nous avons besoin d'activités qui généreront de l'emploi et des services de proximité, dans l'esprit de la ville du quart d'heure pour nos habitantes et habitants. Les règles nouvelles dites de mixité fonctionnelle permettront de rééquilibrer le nombre de bureaux sur le territoire parisien et de répondre à la demande des entreprises et autres start-ups, qui est forte dans l'est parisien. Mais il faut des constructions vertueuses et réversibles, notamment pour prévoir les évolutions comme celles du périphérique.

Notre volonté, avec cette révision majeure, c'est de tourner Paris et notre arrondissement vers un futur enviable pour les générations à venir. Je conclurai en précisant que l'adoption de ce PLU n'est qu'une première étape, qui sera suivie d'une enquête publique où les habitants et les habitants pourront à nouveau donner leur avis, demander des modifications recueillies par des commissaires enquêteurs avant une adoption définitive par le Conseil de Paris en fin d'année 2024 ou en début d'année 2025.

M. PLIEZ

Je vous remercie de votre écoute et je laisse maintenant la place aux discussions et aux prises de parole. Je vais commencer -excusez-moi si je ne respecte pas l'ordre- par Frédéric HOCQUARD, qui sera suivi d'Antoinette GUHL.

M. HOCQUARD

Bonjour. Merci pour cette présentation. Excusez mon retard.

Quelques mots sur ce PLU ; je pense qu'il faut le saluer. D'abord saluer le travail qui a été fait parce que c'est un travail qui a été long ; un travail collectif sur cette question, pour arriver à cette révision du Plan Local d'Urbanisme. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, ce n'est pas tous les jours, puisque lors de la dernière grande révision du Plan Local d'Urbanisme, qui date de 2006, je n'étais pas là.

Deuxième élément : il faut souligner dans ce PLU un axe bioclimatique, un axe de végétalisation, un axe aussi de point d'équilibre, trouvé entre ce qui peut relever du développement urbain aujourd'hui, et notamment la question du logement, et ce qui peut relever de l'ardente obligation que nous avons d'adapter cette ville aux questions du climat, qu'on retrouve à l'intérieur de ce PLU. Notamment sur la question des fameux 300 hectares d'espaces verts, qui va impliquer un tournant assez radical sur un certain nombre de questions, assez radical sur la question des actes que nous serons amenés à développer, assez radical aussi sur toutes les questions qui vont être les questions de permis de construire et toutes les questions aussi de la manière dont l'immobilier, notamment les foncières, vont

considérer l'activité urbaine de cette ville. C'est important parce que cela donne de nouvelles directives de ce point de vue, qui, je dois le dire, n'étaient pas forcément des directions que nous avons connues lors de la mandature précédente. Non pas pour dire qu'avant c'était affreux et que maintenant c'est génial, mais pour dire qu'effectivement un tournant important est fait à cet endroit-là. Je veux le souligner.

Troisième chose : tout n'est pas contenu à l'intérieur de ce PLU. Nous continuerons à être vigilants sur les questions bioclimatiques. D'autres sujets sur les questions urbaines seront abordés en fin de Conseil. Nous rappellerons les désaccords que nous nous pouvons avoir sur un élément qui concerne l'arrondissement, mais je ne vais pas revenir dessus. Je dois conclure, puisque j'entends la sonnerie.

Dernière chose : si nous avons réussi à trouver ce point d'équilibre, c'est parce que, je pense, tout le monde a été capable de faire des efforts, a été capable de travailler dans un sens commun. Ce n'est pas le cas tout le temps, ce n'est pas le cas tout le temps ici, ce n'est pas le cas tout le temps au niveau parisien, au niveau de la majorité. Je voulais le saluer. Ce PLU va être soumis à consultation des habitants ; notre grand enjeu sera de convaincre les habitants et de convaincre les Parisiens qu'effectivement nous allons dans le bon sens avec ce PLU.

Mme GUHL

Monsieur le Maire, chers collègues, je pense pouvoir dire que les questions urbaines et la politique d'urbanisme sont depuis longtemps, depuis 2014, le principal et le plus profond sujet de désaccord que nous avons, nous, Écologistes, y compris avec une grande partie de la majorité. Je citerai quelques exemples bien connus de nous tous, qui ont marqué nos dernières mandatures : la tour Triangle, Bruneseau, ou encore, pour le 20^e, un projet qui fait l'actualité de tous nos Conseils d'arrondissement cette année, la porte de Montreuil. Eh bien la nouvelle c'est que l'élaboration conjointe de ce PLU bioclimatique, qui a duré plus de deux ans, porte ses fruits, et a réussi à nous réunir ce soir autour d'un texte commun, car il permet de présenter un PLU en rupture complète avec les politiques d'urbanisme que nous avons vu mener. Ce PLU bioclimatique met fin aux immeubles-ponts, aberration écologique, aux tours de 50 mètres, aux constructions aux abords du périphérique, aux tonnes de béton de construction fortement émettrices en gaz à effet de serre, et dont la teneur en sable menace aujourd'hui l'ensemble des côtes marines de la planète ; exit aussi les nouvelles constructions d'immeubles de bureaux à l'ouest et au centre de Paris, les *dark kitchens* ou encore les *dark stores*. Bienvenue aux 300 nouveaux hectares d'espaces verts qu'il comporte, aux 40 % de terre perméable, à la protection des abords de la petite ceinture et des cœurs d'îlots. Si nous n'opérons pas tous ces changements inscrits dans ce PLU bioclimatique, nous le savons, la Ville de Paris sera une ville inhabitable, en été en tout cas. Alors les Écologistes se réjouissent qu'à partir d'une vision différente de l'urbanisme nous ayons réussi à avoir cet accord, qui est un accord important pour notre majorité, un accord pour faire face aux grands enjeux qui vont se présenter à nous, que ces enjeux soient sociaux ou écologiques. Nous avons là une plateforme qui nous réunit ce soir et je m'en réjouis.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur DIDIER, puis Madame DUCHAUCHOI.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. J'émetts évidemment quelques regrets ; nous avons eu les documents, en tout cas en ce qui me concerne, seulement le 9 mai, et nous avons eu seulement 15 jours pour étudier des centaines de documents et d'annexes. J'avoue que je n'ai pas pu tout lire. J'ai donc ce regret, sachant qu'en plus, beaucoup d'élus de la majorité avaient ces éléments avant nous ; en effet il y a eu beaucoup de communication dans les médias. Je trouve cela regrettable, mais nous avons l'habitude d'être traités ainsi, en tout cas dans l'opposition. Mais cela changera bientôt, je l'espère. Voici pour la forme.

J'entends que vous êtes enfin arrivés à des points d'équilibre dans votre majorité, même si, Antoinette GUHL, il y a quand même des désaccords profonds sur des projets en cours. Vous vous félicitez de ce PLU, mais j'ai envie de dire « le mal est fait ». On nous parle beaucoup de climat, mais tout cela, c'est de la communication. Je suis élu depuis 2020 ; je me suis engagé pour combattre votre action et notamment votre action en matière urbanistique. Je regrette qu'il y ait beaucoup d'éléments de langage ; on parle de Paris, ville inclusive et solidaire. Vous soulignez, Monsieur le Maire, la désertification médicale à Paris, et tant mieux s'il y a des projets dans le 20^e, cela va évidemment dans le bon sens. Mais on dit « Paris, ville au patrimoine et aux paysages préservés » ; je crois que ce

n'est pas le cas, et que ce n'est pas le cas depuis très longtemps. Je ne sais pas comment vous allez changer votre fusil d'épaule comme ça ; j'ai du mal à vous croire, en fait. Je ne vous crois plus, voilà ce que je peux vous dire. Notre groupe a fait 30 propositions, que nous exposerons en Conseil de Paris ; il est compliqué de les exprimer ici en deux minutes. Je parlais simplement de certains projets dans le 20^e que j'ai combattus, et qui apparaissent aujourd'hui dans ce Plan Local d'Urbanisme : les dents creuses, notamment. Vous avez voté contre mes vœux, et aujourd'hui vous me dites qu'elles vont être préservées. La surélévation et la densification ; j'ai défendu des vœux ici, je n'ai évidemment pas été suivi, et vous nous dites aujourd'hui que vous n'allez plus le faire. La construction en pleine terre : j'ai aussi défendu des vœux, vous ne les avez évidemment pas votés, et vous nous dites que cela n'arrivera plus avec ce PLU. On dit souvent que je suis contre les logements sociaux, et vous savez bien que c'est faux ; je suis pour des logements sociaux intermédiaires. Ce n'est pas le cas non plus avec ce PLU. Donc voilà ; vous avez fait tout le contraire depuis 20 ans ; j'ai du mal à croire que vous allez faire l'inverse dans les années à venir. Je le répète, je ne vous crois plus ; des regrets et beaucoup de déception. Nous en reparlerons au Conseil de Paris, évidemment.

Mme DUCHAUCHOI

Monsieur le Maire, chers collègues. Je suis ravie de voir intégrer les enjeux de santé comme une priorité dans le PLU et de voir pensé l'aménagement de la Ville en matière de santé. Une ville pensée pour la santé et le bien-être de ses habitants, que ce soit dans la conception des projets urbains, la transformation du bâti, au regard des enjeux climatiques, ou dans l'amélioration de l'activité de l'air ou des pollutions. Mais ce qui est très urgent, et vous en parlez, c'est de développer l'offre de soins, en particulier dans les zones fragilisées comme la nôtre. Notre politique de santé doit viser à l'égalité de tous les habitants de l'arrondissement en matière de prévention et d'accès aux soins. Comme vous le savez, pour le répéter à chaque Conseil d'arrondissement, nous sommes en grande difficulté, et pas loin d'un désert médical dans le 20^e ; difficulté d'être attractifs, cumulée à une démographie très défavorable, avec beaucoup de départs à la retraite, un manque important de généralistes, mais aussi de spécialistes, comme les pédopsychiatres, qui ne peuvent plus à ce jour accueillir de nouveaux patients. Il en est de même pour les orthophonistes. La situation est dramatique. Les nouveaux médecins souhaitent davantage travailler en équipe, en multi-partenariats, ce qui est très bien pour répondre à la complémentarité des soins pour les patients, mais ce qui nécessite plus d'espace. Il faut trouver les espaces, puis accompagner. C'est l'un des sujets abordés dans ce PLU, notamment dans les aménagements et les orientations de programmation des portes, spécifiquement la porte de Montreuil et la porte Python-Duvernois. Je vous rappelle que cette dernière verra l'ouverture d'un centre innovant de promotion de la santé de plus de 1000 m², avec un centre de santé de prévention et un centre de promotion de la santé. C'est quelque chose de plutôt innovant pour les habitants. A travers le PLU, nous allons aussi poursuivre la création de maisons de santé en secteur 1, de cabinets d'orthophoniste etc. Je me félicite, et je remercie au passage Virginie DASPET pour son aide précieuse, parce que nous avons pu identifier dans ce PLU plus de 7 réserves d'équipements de santé : rue Ramponeau, rue de la Chine, rue Davron, boulevard et rue de Ménilmontant, boulevard Mortier, rue Haxo, rue du Borrégo. Bien sûr, ce n'est qu'un petit bout, mais c'est un PLU engagé en matière de dépenses de santé, même si le travail reste à faire pour bénéficier de moyens suffisants pour répondre aux besoins de manière pérenne et lutter contre le non-recours aux soins.

M. PLIEZ

Merci. Antoine ALIBERT, puis Thomas CHEVANDIER.

M. ALIBERT

Merci Monsieur le Maire. Je vais poursuivre le point de vue écologiste après que Frédéric HOCQUARD ait salué la méthode qui a présidé à arriver à ce compromis, et qu'Antoinette GUHL ait rappelé que la marche pour atteindre ce compromis était haute, tant nous avons des visions différentes dans notre majorité, qu'il fallait aplanir, en matière d'urbanisme. C'est pour ça que lorsque nous avons voté la délibération qui lançait cette concertation en novembre 2021, j'avais rappelé la position des Écologistes à l'époque, une position d'abstention sur le lancement de ces concertations, une abstention de vigilance, puisqu'il était important que nous soyons collectivement à la hauteur, non pas juste pour transformer la ville pour y vivre mieux mais pour y survivre. Notre groupe au Conseil de Paris a obtenu la création d'une MIE (Mission d'Information et d'Évaluation) sur la façon dont la Ville va devoir s'adapter ce qu'on appelle les méga vagues de chaleur et un Paris à 50°. Cela a fait l'objet

d'un compte rendu la semaine dernière ; le PLU est l'outil, parmi ceux de la Ville, le plus important pour pouvoir régler cette question et adapter notre ville à toutes les urgences que nous allons connaître prochainement. Il y a le PLU, il y aura aussi le Plan climat, dont la révision est en cours et qui sera présenté au prochain Conseil d'arrondissement, mais je ne vais pas préempter le débat. Pour poursuivre sur le satisfecit des Écologistes sur le texte qui nous est présenté ce soir, je voulais revenir sur deux points spécifiques parmi beaucoup, qui concernent le 20^e, que nous avons énormément portés, et que nous avons obtenus. Le premier de ces points vient d'être abordé par Karine DUCHAUCHOI, c'est la question de la santé des Parisiens et des Parisiennes, notamment au travers de la santé environnementale. Dans ce PLU, une question touche particulièrement le 20^e arrondissement, celle du périphérique, et notamment les quartiers populaires des portes du 20^e. Grâce aux Écologistes, ce PLU réaffirme la nécessité de faire muter le périphérique, et on sait combien ce n'est pas une évidence parce que la consultation en cours sur la création d'une voie dédiée au covoiturage est sujet à des attaques en règles du lobby des bagnoles et de la pollution de l'air, et donc de la pollution de nos poumons.

Grâce aux Écologistes, ce PLU prévoit aussi la création d'un secteur « abords du périphérique » où les constructions seront interdites dans un rayon de 25 mètres. Antoinette GULH l'a rappelé, il interdira les immeubles-ponts qui sont quand même des aberrations en termes de santé environnementale. Et surtout il crée une OAP spécifique et thématique sur la santé environnementale qui rassemble toutes les mesures favorables de l'offre de soins le long des boulevards des Maréchaux.

Par ailleurs, le périphérique n'est pas qu'une zone de danger sanitaire ou routière, c'est aussi une frontière dans un même bassin de vie qui s'appelle le Grand Paris. Il était urgent de résorber cette frontière et d'arrêter de construire des immeubles tout autour de Paris et en particulier sur les portes du 20^e, mais plutôt de la transformer en ceinture verte. C'est le deuxième objet dont je voulais parler ; Antoinette GULH en a beaucoup parlé ; nous serons présents avec les habitants et les habitants pour nous mobiliser au sein de l'enquête publique, pour traduire concrètement la conquête de tous ces espaces de végétalisation ; et le travail est encore devant nous.

M. CHEVANDIER

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je joins ma voix au concert de louanges, excepté évidemment l'intervention de François-Marie DIDIER, sur les conclusions et le contenu de ce PLU Bioclimatique. Derrière le mot barbare de bioclimatique, il y a une nécessité et une obligation, quelque chose de très concret, l'adaptation de notre ville au changement climatique. Avant l'entrée en vigueur de ce PLU et avant l'aboutissement d'un accord global qui va se traduire de façon concrète, j'aimerais juste rebondir sur un point : il n'y a pas un avant et un après PLU. Ce PLU traduit et entérine, il s'inscrit dans la continuité d'énormément d'orientations qui sont portées par la majorité de la gauche et des Écologistes aux responsabilités conjointement dans cette ville depuis plus de 20 ans. Cette cohérence est donc normale, et nous devons insister ensemble sur cette cohérence. Quelques exemples ; Monsieur le Maire, vous avez rappelé que l'un des axes structurants de ce PLU est qu'il met la construction au service du Plan climat. Nous le savons tous, et Jacques BAUDRIER le premier, la Ville de Paris a été pionnière en la matière. Par ailleurs, sur la végétalisation, nous n'avons pas attendu le PLU, et nous en savons quelque chose dans le 20^e, avec la surlargeur, avec le parc à Python Duvernois, notamment, mais d'autres encore. Ce PLU s'inscrit dans la continuité de tout ce qui s'est fait. De même, évidemment, pour les objectifs en termes de mixité, où nous avons des outils supplémentaires, notamment pour rééquilibrer l'offre de logement entre l'est et l'ouest avec ce nouveau zonage d'hyper-déficit en logements sociaux. Également sur la question de la vitalité de la Ville ; la question de l'interdiction des *dark stores* a été posée avant l'entrée en vigueur du PLU, c'est même une victoire mythique et juridique de la Ville, préalable à l'entrée en vigueur du PLU. La question des centres de santé et des équipements publics, évidemment, la question de la mutation du périphérique ; les conclusions de la mission de la MIE il y a quelques années, sont partagées globalement par les différentes composantes de la majorité. Par ailleurs, la consultation en cours fait l'objet d'une forte volonté politique de la Maire, et nous pouvons le saluer.

Il y a donc une continuité, et un approfondissement sur certains points. La délégation que je porte dans le 20^e exprime un très grand satisfecit sur le fait que nous ayons pu passer de 7 adresses fléchées « logement social ou abordable » à 69. Parmi les 69, 36 sont en bail réel solidaire, donc permettront de faire dans notre arrondissement de l'accession sociale à la propriété, ce qui est une excellente chose et qui va dans le bon sens pour le maintien de la mixité sociale. Alors voilà, ce PLU, c'est la continuité, c'est avant tout un outil de la puissance publique au service des orientations que nous portons. On entend que la politique ne peut plus, etc. Ce PLU signifie bien que la politique peut

encore ; il signifie aussi que c'est la transformation de la ville qui permettra l'adaptation au changement climatique, et qu'à l'inverse, le fait de la figer nous fera perdre un temps considérable face à l'urgence de son adaptation. C'est la preuve que l'écologie et le social vont de pair. Quand j'entends l'intervention de François-Marie DIDIER, et je m'en félicite, c'est aussi la preuve que lorsque l'on parle de la ville, la question du clivage droite-gauche est particulièrement d'actualité, qu'elle nourrit le débat politique, et que c'est une très bonne chose.

M. PLIEZ

Merci. Je vais proposer à Jérôme GLEIZES puis à Jacques BAUDRIER, de prendre la parole.

M. GLEIZES

Merci Monsieur le Maire. Je vais reprendre une phrase de Monsieur DIDIER : « *Le mal est fait* ». Le mal est fait, oui, les Écologistes le disent depuis très longtemps. Le fait que nous rentrions en anthropocène veut dire que les êtres humains sont responsables des changements géologiques et climatiques. Le mal est fait depuis très longtemps et aujourd'hui il est temps de réparer cela. C'est pour ça que pour les Écologistes, ce PLU est un PLU de rupture par rapport à ce qui est passé. Les Écologistes se basent sur des faits scientifiques, et une étude épidémiologique, publiée juste après la publication du premier PLU, l'étude LANSET a montré que parmi 854 villes européennes, Paris était la ville où la mortalité était la plus importante. Nous savons à quoi est due cette surmortalité ; elle est due au fait que son urbanisme crée des îlots de chaleur.

À travers ce PLU, les Écologistes ont été très exigeants. Nous avons mis du temps à sortir cette première version. Nous sommes contents de là où nous en sommes aujourd'hui, mais nous sommes au milieu du gué. Tout n'est pas encore fait. Juridiquement il va y avoir une enquête publique, qui peut modifier de façon assez radicale ce document.

Parmi les éléments qui ont été ajoutés, l'OAP sur la biodiversité, en plus de l'OAP sur la santé environnementale, déjà citée, est très importante. A l'inverse des îlots de chaleur, il faut créer des îlots de fraîcheur, qui créent naturellement de la fraîcheur. Beaucoup de choses dans cette OPA biodiversité sont importantes : la ceinturalisation des espaces verts, la création de rues-jardins, la préservation des talus sur la petite ceinture...

Nous avons un mot d'ordre par rapport à cela, ce que l'on appelle le P300 ; si on met en œuvre l'objectif de l'OMS de 10 m² par habitant, il faut conquérir 300 hectares d'espaces verts sur cette mandature. C'est nécessaire si nous voulons enfin répondre au fait que Paris ne soit pas la Ville la plus sur-mortelle de toutes les villes européennes, il va falloir révolutionner l'urbanisme de notre ville. Il y a tout un enjeu par rapport à ça. Même si le mal est fait, il faut le réparer. Nous ne sommes pas des croyants, nous n'attendons pas que le Saint-Esprit nous soigne, il faut que nous-mêmes soyons actifs pour transformer cette ville, pour qu'elle soit moins mortelle pour ses habitants. Merci de votre attention.

M. PLIEZ

Jacques BAUDRIER, puis Geneviève GARRIGOS.

M. BAUDRIER

Merci Monsieur le Maire. Je dois dire que j'étais très fier du travail réalisé en 2006 sous l'égide de Fabienne GIBOUDEAUX dans le 20^e. Françoise DE MASSOL, en tant que représentante de quartier était aussi très active. Nous avons fait un beau travail qui a préfiguré d'ailleurs énormément de réalisations d'équipements publics, de logements sociaux aujourd'hui. C'est un travail fondateur, mais qui donne des résultats. La liste est longue Je suis encore plus fier du travail réalisé ici. Ce PLU est exceptionnellement positif et je tiens à remercier et à féliciter tous ceux qui y ont travaillé. J'y ai participé au nom du groupe communiste, en termes de négociations, avec Emmanuel GREGOIRE et Charles-Antoine DEPARDON son collaborateur, puis, dans le 20^e, avec Virginie DASPET, avec qui cela a été un plaisir de travailler.

Ce PLU est avant un PLU historique ; c'est le PLU qui adapte la Ville au changement climatique, c'est sans doute le premier PLU à l'échelle mondiale d'une métropole aussi grande que Paris qui fait ce choix. Dès la première réunion de travail, cela n'a pas fait l'objet de débats entre nous. L'arbitrage des 300 hectares d'espaces verts et des 1200 hectares à imperméabiliser n'a pas fait débat et n'a pas été négocié d'une quelconque façon. Cela nous a rassemblés dès le départ. Ce qui a été long et

technique, ce sont les modalités de mise en œuvre, mais qui nous ont rassemblés sans problème, et la façon d'adapter la ville à la nature en prenant en compte les enjeux sociaux, c'est-à-dire les enjeux du logement, et les enjeux des services et des équipements publics. Dans ce domaine, en tant qu'élus communistes, nous sommes très heureux du résultat. Nous avons d'ailleurs signé une tribune avec Nicolas BONNET-OULALDJ et Ian BROSSAT disant que ce PLU était un PLU communiste, parce qu'il permettait de respecter au maximum les aspects de la nature en ville, de l'adaptation du bâti, avec les matériaux biosourcés, l'adaptation au climat d'été, avec des choix majeurs soulignés par les présidents et les présidentes de l'Ordre des architectes lors des différentes réunions. C'est aussi un PLU historique pour l'architecture. C'est aussi un PLU historique pour le social, avec des engagements majeurs dans le cadre de l'investissement de la mandature : une augmentation inédite des budgets pour créer du logement social, et un nombre de réserves pour le logement social plus que triplé, y compris dans le 20^e). Pour les services publics et les équipements publics, c'est également un PLU historique : avec la ceinture verte et sportive qui va nous permettre -c'est une proposition des communistes- de doubler l'offre de sport à Paris. Pour les équipements de santé, Karine DUCHAICHOI l'a très bien exprimé, ce sont 90 réserves. Ce sont des projets qui vont se concrétiser et se matérialiser dans le 20^e. Cela veut dire 7 centres de santé, des dizaines d'immeubles de logements sociaux et/ou BRS, mais aussi des jardins. Nous avons, en tant que groupe communiste, proposé de très nombreuses réserves, c'est-à-dire de nouveaux jardins, rue des Haies, rue Etienne Marey, rue des Montiboefus, etc. Et des bibliothèques, un centre d'animation... La liste est très longue ; des équipements, services publics, espaces verts, logements sociaux, que nous allons pouvoir créer avec ce PLU. Et nous en sommes particulièrement fiers.

Mme GARRIGOS

Bonjour, et mes excuses pour être arrivée en retard. On parle beaucoup dans ce PLU de biomatériaux, de constructions pour la transition écologique ; je voudrais inviter chacun et chacune à visiter le site du siège du village olympique. Si je propose cela c'est que souvent quand on parle de biomatériaux, d'orientation de gestion de l'énergie, cela peut sembler quelque peu théorique. Or, 20 000 Franciliens ont déjà visité le site ; on y voit concrètement ce que cela veut dire depuis la conception. C'est un site conçu au niveau même de l'urbanisme, avec l'orientation des immeubles pour gérer au mieux les variations climatiques, les artères qui permettent de gérer la biodiversité, les flux d'air à partir de la Seine. Il y a la gestion des flux de chaleur à l'intérieur pour qu'il fasse froid en été et chaud en hiver. Ce village va être totalement retransformé pour devenir des logements sociaux, mais aussi des bureaux, des écoles, etc. On voit toute la conception qui sera impliquée dans le PLU. Cela nous permet aussi de voir l'héritage de ces Jeux ; l'urbanisme sera l'un des héritages de ces Jeux. Allez-y, cela rend tout concret, et cela va vous convaincre. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci. Le dernier intervenant pour cette première délibération sera Maxime SAUVAGE. La rapporteuse Virginie DASPET aura ensuite la parole.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. Je suis très heureux de m'exprimer sur une délibération est l'une des plus structurelles que nous aurons à voter durant cette mandature, car à la fois elle tire le bilan de la concertation préalable à la révision du Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique et arrête également le projet de PLU. Je voulais rassurer Monsieur François-Marie DIDIER, qui a cité des EDL en page 4 d'un exposé des motifs qui fait 31 pages, et qui surtout date d'une délibération de décembre 2020 ; depuis, un travail très conséquent a été réalisé et le PLU ne se résume pas à des EDL de deux ans et demi.

Dans mon intervention, je vais faire le choix de faire un focus sur tout ce qui a trait aux quartiers populaires dans le PLU, sachant que pour la concertation plusieurs événements s'étaient tenus dans le 20^e arrondissement et ses quartiers populaires, comme des balades thématiques, des réunions publiques ou des présences à différents événements pour concerter sur le PLU.

Le diagnostic réalisé par l'APUR, que l'on retrouve dans le rapport de présentation du PLU dit beaucoup de choses très intéressantes ; il rappelle que Paris est une ville évidemment riche, mais où les inégalités territoriales sont très fortes, et que le taux de pauvreté y est plus élevé qu'en France. Il rappelle aussi que les inégalités de revenus dans le 20^e arrondissement et dans les quartiers populaires se sont aggravés depuis 2001, en particulier sur le territoire des portes et à Saint-Blaise ;

c'est moins vrai pour Belleville et Amandiers. Il rappelle également que le 20^e peut être un désert médical, aux portes ou à Saint-Blaise, du fait de la proximité avec le périphérique.

Dans le projet d'aménagement et de développement durable, on rappelle en quoi il est important que le PLU-B accompagne le contrat de ville et désenclave les quartiers politiques de la ville. Sur le volet logement, Thomas CHEVANDIER a brillamment rappelé tout ce qui a été fait. Il y a aussi tout ce qui se fait en matière d'objectifs relatifs à l'espace public : la requalification des espaces publics, leurs nouveaux usages, le développement, quand c'est possible, de l'urbanisme transitoire, la végétalisation, tout ce qui relève du développement économique, avec la recherche d'une plus grande proximité entre les lieux de travail et de domicile, la dynamisation de l'offre commerciale et des services dans les quartiers populaires, et la création de nouveaux équipements. Je m'arrêterai aussi très rapidement sur l'Orientation d'aménagement et de programmation sectorielle des portes de l'est parisien, qui rappelle l'enjeu sanitaire d'intérêt général que représentent les opérations d'aménagement à Python-Duvernois et Porte de Montreuil, tout ce qui est fait pour l'amélioration du cadre de vie en matière de végétalisation, de diversification économique, de mixité sociale, de création d'équipements publics, d'équipements de santé ou de sport, mais aussi tout ce qui relève de la rénovation de logement. Cette OAP rappelle également, concernant Saint-Blaise, l'impératif d'ouvrir désormais l'îlot Duclos.

Pour terminer sur des choses plus concrètes, avec le règlement et sa cartographie, on voit un plus grand nombre de parcelles qui prônent le développement d'espaces verts protégés, notamment à Python-Duvernois et le long du périphérique, la protection de jardins partagés, comme à Saint-Blaise, ou des sites de protection de l'agriculture urbaine aux Amandiers, qui flèche des parcelles pour protéger la diversité économique dans les quartiers populaires, l'hôtel Serpolet pour l'ESS, ou les pépinières d'entreprise aux Amandiers. Un grand bravo à Emmanuel GREGOIRE et à Virginie DASPET pour la coordination de ce travail à Paris et dans le 20^e arrondissement. Ce Plan Local d'Urbanisme est résolument écologiste, communiste, mais plus que tout socialiste.

M. PLIEZ

Merci. Virginie DASPET, pour conclure.

Mme DASPET

Si tout le monde veut se l'approprier, c'est qu'il ne doit pas être si mal, ce PLU-B !

Je vais revenir sur quelques éléments qui n'ont pas été cités ; tout le monde a essayé de faire la liste de tout ce qu'il y avait d'intéressant dans ce PLU et dans ses objectifs, mais certaines petites choses n'ont pas été citées. Je voudrais y revenir parce qu'elles me paraissent être de l'ordre du structurant.

On a parlé de la fin programmée du béton au profit de matériaux plus respectueux de l'environnement biosourcé, mais aussi le retour à la pierre de taille, comme on le fait à Python-Duvernois. Un autre élément est important : la fin de la démolition-reconstruction. Ce sera très rare, désormais. Cela pourra arriver pour des immeubles manifestement défallants, justement mais on ne pourra plus avoir ceci comme principe avant de lancer une opération de promotion immobilière, par exemple.

Également la production d'énergies renouvelables, qui va devenir obligatoire pour tous les projets de plus de 1000 m². Je vais faire un petit peu pédagogie là parce que j'avoue que l'intervention de Monsieur François-Marie DIDER m'a un peu inquiétée. Je pense qu'il faut revenir sur certains principes. On n'a pas n'a pas du tout sacralisé les dents creuses, on n'a pas du tout interdit les surélévations. Je ne vais sans doute pas vous rassurer sur ce plan ; cela ne veut pas dire que l'on va combler toutes les dents creuses, cela veut dire que l'on va autoriser ce type de programmes quand ils auront une utilité sociale.

Quand je dis « social », cela peut être pour du logement social ou pas, cela peut être pour de la rénovation thermique, cela peut être pour créer des équipements, mais il y a une condition. Je trouve assez intéressant dans ce PLU de voir que les nouvelles règles proposées sont assez conditionnelles ; on peut construire, on peut construire plus haut, si on crée des choses utiles pour les Parisiennes et les Parisiens, mais plus on construit haut, plus on doit préserver les cœurs d'îlots et la pleine terre.

Je vais vous rassurer totalement ; vous me parlez de croyances. Vous n'y croyez plus. Un PLU est un document opposable. Ce sont des règles de construction qui s'imposent à tous, que ce soit le privé, le public, la Ville, des individus, ou des multinationales qui pourraient être tentées de construire à Paris. Ce n'est pas du tout une question de croyance, c'est une question de règles de construction. Tout comme aujourd'hui, nous sortons de plusieurs mois de travail sur des permis de construire, avec les anciennes règles, et nous allons passer aux nouvelles.

Je vais déborder mon temps de parole, exceptionnellement. Je voudrais citer quelques exemples sur le 20^e, qui n'ont pas été assez évoqués à mon goût. Je vais revenir sur les équipements de santé ; Maxime a évoqué le sujet, mais beaucoup sont prévus sur les quartiers populaires, notamment rue Ramponneau et sur le secteur Ménilmontant. Je vais en citer un, le 10 au 14 rue de la Croix Saint-Simon, où nous aurons non seulement un équipement de santé mais aussi un espace vert de 500 m² minimum.

Nous n'avons pas parlé de culture, je trouve cela dommage ; on sacralise l'actuel théâtre de Ménilmontant, avec un PLOC qui est posé sur le 11 à 15 rue du Retrait, et sur le 29-39 sur Villiers de l'Isle-Adam. Cela aurait été dommage de ne pas le citer.

Sur les espaces verts, nous retrouvons le 20, rue du lieutenant Chauré, le 32 à 36 rue des Haies jusqu'au 62 rue de Buzenval. Auparavant, le 34 était en espace réservé ; désormais c'est un PLOC. Je ne vais pas prendre les adresses une par une, le document est consultable en mairie et il va y avoir l'enquête publique, mais je voudrais aussi citer les protections « Ville de Paris » ; nous en avons 151. Ce sont les protections patrimoniales, soit de bâti, soit de séquences urbaines qui présentent des intérêts. Je vais peut-être citer à nouveau le chiffre des protections d'espaces verts, c'est-à-dire les cœurs d'îlots végétalisés ou végétalisables ; aujourd'hui 738 adresses dans le 20^e sont protégées de cette façon ; il y en avait 151 avant. Ce n'est pas de la communication, ce sont juste des règles. On ne pourra pas construire dans ces lieux. Figure notamment le 77, Haxo, qui n'a pu être mis dans les réserves ou PLOC parce qu'il fait déjà partie du domaine « ville » à travers Paris Habitat.

Je voudrais enfin citer deux autres points : l'OAP des portes, qui a été étendu et qui encadre maintenant le square de la gare de Charonne, et pour une partie le début de la rue d'Avron. Ce n'est pas anodin, parce que nous allons avoir d'autres géographies à travailler dans les temps à venir ; cela peut toujours être utile.

Quelque chose qui est complètement illisible et incalculable car cela va concerner toutes les parcelles du 20^e et de Paris, ce sont les limites gabaritaires : tout le travail qui a été fait pour protéger des rues, des venelles, des passages, des cités, des parcelles d'angles, des entrées de villes (pour ne pas dire les portes) ou des séquences urbaines auxquelles on trouvait un intérêt... il y a tout un travail sur les filets... les volumes maîtrisés en termes de hauteur.

Enfin, je voudrais vous dire qu'au final nous avons près de 1 200 adresses pastillées dans le 20^e à travers ce PLU. Cela veut dire que nous en avons traité à peu près 2 000.

Je voudrais donc particulièrement remercier les gens qui se sont abîmés les yeux avec moi sur des tableurs Excel, notamment Pierre LHOMME. Je voudrais aussi remercier les adjoints sectoriels pour le travail de repérage que nous avons pu travailler avec lui, parce qu'une fois que l'on a *checké* 300 adresses, il vous en donne 500 autres. J'avoue que le travail de dentelle qu'il a fait sur les futurs espaces verts m'a assez surpris. Comme quoi, entre 2006 et 2021, les gens évoluent, et tant mieux.

La conversion du PLU bioclimatique, c'est entre 2022 et 2024, avec la suite des votes et de l'enquête publique ; avec Jacques BAUDRIER, on est passé des crèches aux équipements sportifs, aux logements sociaux, et aux espaces verts. Je suis particulièrement fière et heureuse d'avoir vécu cela dans ma vie. C'était juste pour rire... merci à tous... c'était un beau travail, et cela fait partie des moments où nous faisons ensemble, nous, l'équipe municipale. Je voulais donc tous vous remercier pour les encouragements, les relances, les maux de tête à rechercher parcelle par parcelle, surtout quand elles sont plusieurs adresses. C'était dur mais c'était un beau moment, et cela n'aura pas été inutile.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter cette DU 33.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2023 DDCT 57 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement et budget participatif pour 1.330.205 euros à 11 associations pour le financement de 12 projets associatifs).
M. Maxime SAUVAGE rapporteur.**

M. PLIEZ

J'ai deux demandes de prise de parole, Annie GAFFORELLI et Lyes BOUHDIRA-LASSERRE ; Maxime SAUVAGE est le rapporteur.

Mme GAFFORELLI

Bonsoir. Mes chers collègues, je vais faire une intervention assez brève, mais je tenais à mettre en lumière cette délibération sur l'investissement du budget participatif 2022, pour sa dimension collective et d'implication des jeunes dans notre arrondissement. Avec mon collègue Lyes BOUHDIDA-LASSERRE, et le PDL, nous avons pris l'initiative de fédérer les associations jeunesse de ces quartiers populaires autour de la rédaction et de la conception d'un projet pour la jeunesse du 20^e. Soutenu par les équipes de prévention et les structures jeunesse, ce projet permettra d'équiper en matériel pour leurs activités avec les jeunes. Je voulais vous expliquer que c'est une belle expression du processus de coconstruction que nous que nous avons mis en place depuis le début. C'est pour ça que je souhaite nous votions cette belle délibération. Je ne serai pas plus longue puisque Lyes va également prendre la parole.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Dans le prolongement de ce qu'a dit Annie GAFFORELLI, je voulais vous dire que j'étais heureux de vous présenter cette délibération car c'est en effet le fruit d'un travail important avec la diversité des acteurs jeunesse de l'arrondissement : équipements, associations, centres sociaux, clubs de prévention.

Je voudrais d'abord vous dire que la prévention citoyenne est un enjeu pour la jeunesse dans le 20^e ; le BP est un dispositif parfois complexe à appréhender. Il reprend quand même un quart du budget parisien d'investissement, et les jeunes de 20 ans représentent 20 % de la population du 20^e. Ils sont donc légitimes à y avoir leur place. C'est un défi, parce que prendre la parole, s'exprimer, défendre ses idées, comprendre le temps le temps administratif et le temps du budget participatif peut être complexe. Et pourtant nous l'avons fait. Nous avons réussi à avoir pour la première fois l'année dernière un projet jeunesse du 20^e arrondissement lauréat, et un projet qui concerne un certain nombre de structures du 20^e. Dans cette délibération, deux sont présentés : « Belleville citoyenne » et « Plus loin ». Cette délibération va leur accorder des financements supplémentaires pour s'équiper, pour aménager leurs locaux, pour passer aussi à un stade supplémentaire pour leurs projets en cours et leur développement. C'est donc très bénéfique, puisque ces deux structures sont parmi les structures essentielles et structurantes pour les jeunes du 20^e arrondissement.

Je voulais revenir sur la démarche, qui a consisté à réunir une diversité d'acteurs dans les différents quartiers du 20^e, menée par le centre social Archipelia, qui a déposé le projet. Cela a été des réunions, une co-rédaction du projet final, et surtout cela a été une très belle campagne. Vous l'avez peut-être vu sur le terrain mais aussi sur les réseaux sociaux, dans le numérique ; il y a même des associations en dehors du projet qui se sont jointes et qui ont soutenu ce projet. Cela a donc impulsé une véritable dynamique. Notre objectif, à travers ce projet, était de renouer le lien entre les jeunes et le budget participatif, puisque cela n'a pas toujours été fructueux par le passé. Désormais on sent une véritable dynamique. Je pense que nous pouvons tous partager cet objectif : que chaque année, il y ait des projets jeunesse au budget participatif, car ils ont toutes leur place au sein de ce dispositif. Cela fait aussi partie de l'entrée dans la citoyenneté et l'accès à l'autonomie. C'est d'ailleurs pour cela que c'est un axe important du contrat jeunesse d'arrondissement que nous avons signé cette année. Je vous appelle à voter pour cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Je laisse la parole au rapporteur.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire, et merci aux deux interventions précédentes. C'est une délibération particulièrement importante parce qu'elle donne tout son sens au budget participatif. Le budget participatif est une très bonne idée, qui parfois se retourne contre elle-même, quand les projets mettent du temps à sortir, à être visibles, à être concrets. On en connaît certains, notamment dans les quartiers politique de la ville, qui mettent du temps à sortir ; je pense notamment à celui des kiosques à Fougères-Le Vau, ou aux Amandiers.

Non seulement c'est un projet qui sort rapidement mais en plus qui est très concret et qui va être immédiatement perceptible par les personnes qui fréquentent les dix associations concernées, dont les deux associations concernées par cette délibération. Je rappelle que trois centres sociaux sont concernés : ARCHIPELIA, qui a porté le projet, comme l'a rappelé Lyes BOUHDIDA-LASSERRE, La

Vingtième Chaise et la Maison du Babel-Ville. Les deux clubs de prévention du 20^e arrondissement sont concernés : Jeunesse Feu vert et les Réglisses. Trois associations sont également concernées, ainsi que deux équipements jeunesse.

Cette délibération va être un vrai bol d'air pour les associations concernées, parce que cela va leur permettre de mener à bien leurs projets, avec 57 000 € de subventions, pour le projet de labex de « Plus loin », ou encore 101 000 € pour « Belleville citoyenne » pour ses projets de création artistique et de formation numérique. Arriveront également des subventions pour acheter des tables, des barnums, toutes ces choses que les associations nous demandent en permanence pour animer l'espace public. Malheureusement nous manquons de matériel pour pouvoir les aider. Des centres sociaux, des équipements jeunesse, des associations et des clubs de prévention vont enfin avoir le matériel grâce au budget participatif. Je pense que le 20^e sera plus vivant dans les mois et les prochaines années grâce à cette délibération, que je vous invite toutes et tous à tous voter.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite également à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DDCT 59 : Subventions (13.000 euros) à 5 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

M. PLIEZ

La parole est à Mme HALIL BELLAH, le rapporteur est Maxime SAUVAGE.

Mme HALIL BELLAH

Bonsoir à tout le monde. J'étais membre du conseil citoyen, jusqu'à ma nomination en tant qu'élue. J'ai quelques remarques à faire sur le conseil citoyen, surtout sur cette délibération. Je m'adresse à Monsieur SAUVAGE : vous affirmez que vous vous voulez travailler avec le conseil citoyen (CC20). Pourquoi donc l'avoir ignoré dans le bilan des deux ans pour un 20^e écologique, solidaire et populaire, (une centaine de pages que la mairie a fait diffuser dans les boîtes à lettres) ? Moi-même je l'ai reçu, je l'ai feuilleté ; aucun paragraphe ne parle des conseils citoyens, et l'on parle sur 4 petits paragraphes seulement des 7 conseils de quartier. Les membres du CC20 ont participé aux réunions du fond de participation des habitants, aux réunions du Territoire zéro chômeur ; ils ont organisé en juillet 2022 une visite du domaine de Chantilly à laquelle ont participé des habitants des QPV. Si vous vouliez sincèrement mettre en valeur l'action du conseil citoyen du 20^e, vous auriez insisté pour mentionner ces faits. En les ignorant, vous vous contentez du récit dans lequel il n'y aurait que des querelles de personnes au CC20 ; nous avons eu des retours de la part d'ex-membres qui ont quitté le conseil citoyen, mais qui ont fait de la délation (je ne rentrerai pas dans le détail). Ce récit que vous avez relayé dans les derniers comptes rendus de mandat permet de vous donner le beau rôle à ce niveau-là. Les membres du conseil citoyen demandent plus d'implication aux membres de la mairie, plus de sollicitations dans les deux sens, mais qu'ils soient plus impliqués dans les instances, au-delà du comité de pilotage.

Pour terminer, le contrat de ville a été réactualisé il n'y a pas longtemps, une circulaire est sortie à nouveau ; tout va être restructuré prochainement, et tout sera revu à ce moment-là. Mais il faudrait plus d'écoute de votre côté, plus de concertation avec le conseil concitoyen du 20^e. J'ai vu que vous aviez fait des demandes de subventions. Optima est une filière de France Médiation qui fait de la médiation sociale dans les quartiers politique de la ville, qui est aussi dans les écoles, sur le terrain ; eux-mêmes ne sont pas là pour soutenir, c'est juste une structure porteuse de budget, comme les autres associations que vous avez mentionnées, dans les 11^e et 13^e. Comment se fait-il que la mairie du 20^e ait effectué des demandes de subventions par rapport aux différentes associations alors qu'à l'époque on passait directement par la démocratie participative politique de la Ville ? Comment se fait-il qu'aujourd'hui plusieurs associations passent par le 20^e pour demander des subventions de la Ville ? À l'époque, Optima faisait directement ses demandes de subventions ; en aucun cas, Optima ne soutient les conseils citoyens ; c'est juste une structure porteuse de budgets. Elle fait de la gestion de la comptabilité, mais les projets émanent des membres des conseils citoyens.

M. PLIEZ

Merci. France Médiation n'est pas financée par le fonds Marianne, rassurez-moi ? Non ? Je suis rassuré.

La parole est au rapporteur.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire et merci, Madame, pour votre inscription sur cette délibération, qui nous permet de parler des conseils citoyens, qui sont une belle innovation de la loi 2014, dite « loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine », qui remet un peu les habitantes et des habitants des quartiers populaires au cœur de la politique de la ville. C'est vrai que la politique de la ville est un ensemble de politiques très précieuses pour réduire les fractures et les inégalités territoriales. Néanmoins, il est vrai que souvent, des projets, notamment en matière de renouvellement urbain, se sont faits parfois il y a quelques années sans les habitants ; la loi Lamy a rappelé que rien ne pouvait se faire sans eux ; la création d'un conseil citoyen par quartier politique de la Ville était donc une très bonne chose. Qu'est-ce qu'un conseil citoyen ? Il y en a un par quartier politique de la ville, composé d'habitants tirés au sort, ou de personnes volontaires et de représentants d'associations et d'acteurs locaux des quartiers populaires. Le conseil citoyen est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de la ville ; il participe à toutes les instances, agit en toute indépendance des pouvoirs publics, et inscrit son action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité de fraternité, de laïcité et de neutralité. L'État apporte un financement annuel d'environ 500 euros au conseil citoyen pour ses actions de convivialité et de lien social ; la Ville de Paris apporte un soutien de 3 000 € par an au conseil citoyen du 20^e arrondissement, pour mener des actions en matière de communication et de mobilisation auprès des habitants, et finance également avec l'État un poste d'adulte-relais. Vous avez un regard assez critique ; je rappellerai que dans les relations entre le conseil citoyen et la mairie du 20^e, nous nous sommes rencontrés deux fois, et ce à mon initiative. La première fois c'était le 30 octobre 2020, et j'avais convié ma collègue Annie GAFFORELLI, en charge de la démocratie participative ; la seconde fois, c'était le 15 mars 2021 ; vous m'aviez fait remonter un problème, la disparition de la boîte aux lettres de la rue Harpignies. J'en avais parlé à mon collègue Michel ZALAMION ; nous avons déposé un vœu lors du Conseil d'arrondissement qui avait suivi, pour demander le rétablissement de cette boîte aux lettres, ce qui avait été fait par La Poste. Cela montre que nos échanges étaient fructueux. Malheureusement, vous n'avez pas souhaité y donner suite, et la dernière fois que j'ai rencontré le conseil citoyen, c'était pour une réunion de crise, le 8 décembre 2021 ; Archipelia, qui gérait le budget du conseil citoyen, avait lancé une grosse alerte sur les dépenses de convivialité du conseil citoyen, et je rappellerai que vous étiez la personne référente sur le budget du conseil Citoyen. L'alerte d'Archipelia était plutôt cohérente, puisqu'en juillet 2021, par exemple, vous aviez organisé un pot qui avait réuni 10 personnes et qui avait coûté 938 euros, grâce aux subventions de la Ville, ou encore le pot d'octobre 2021, avec 6 participants, qui avait coûté 877 euros, et qui je pense, s'éloignait fortement des financements fléchés.

Mme HALIL BELLAH

Vous n'avez pas tous les éléments.

M. PLIEZ

Madame, s'il vous plaît, la parole est au seul rapporteur.

M. SAUVAGE

Suite à une réunion où j'aurais aimé que le conseil citoyen reconnaisse son erreur, ce qu'il n'a pas fait, malheureusement, nous avons décidé d'avancer et de retirer la gestion du budget du conseil citoyen à Archipelia, malgré son alerte pertinente, et de donner cette gestion à Optima. Malheureusement, quelques mois plus tard, vous avez souhaité exclure Archipelia du conseil citoyen, ce qui a entraîné la suspension volontaire de la participation du centre social Soleil Blaise et du centre social La Vingtième Chaise, ce qui signifie qu'aujourd'hui plus aucun centre social ne participe au conseil citoyen, et que quasiment plus aucun habitant n'y participe, en raison de l'ambiance. Je rappelle que vous devez faire vivre la notion de fraternité au sein de ce conseil citoyen ; c'est rappelé dans la loi de 2014. Je n'ai qu'une envie, que le conseil citoyen fonctionne ; il pourra toujours nous trouver, mes collègues et moi,

comme interlocuteurs pour travailler ensemble sur les politiques menées dans les quartiers populaires, et sur la concertation et la mise en œuvre du futur contrat de ville et des deux futurs projets de territoire.

Mme HALIL BELLAH

Je voudrais intervenir.

M. PLIEZ

Non, il n'y a pas de reprise de parole.
Bon, exprimez-vous, vous avez deux minutes.

Mme HALIL BELLAH

Je reprends, Monsieur SAUVAGE : ce que vous dites sur Archipelia est complètement faux. Ce n'est pas vous qui avez fait en sorte que le budget soit repris par Optima, c'est nous qui avons interpellé. Nous avons été accusés à tort ; j'ai dû réagir. Effectivement, j'étais référente du budget. Vous avez dit que les habitants partaient ; ce n'est pas vrai, les habitants sont libres de venir et de repartir, sans engagement. C'est d'ailleurs le but du conseil citoyen. On ne peut pas dire à des gens de rester s'ils ne veulent pas rester. Vous n'avez pas tous les éléments ; je ne peux vous laisser et dire des choses qui ne sont pas fondées.

M. PLIEZ

Merci Madame. Monsieur le rapporteur, pour conclure, juste avant le vote.

M. SAUVAGE

Juste deux faits pour illustrer le désengagement des habitants du conseil citoyen à cause de l'ambiance ; un arrêté publié par la Préfecture d'Ile-de-France en 2016 fixait le collège des habitants à 22 membres. Un arrêté publié en mars dernier le fixe à 3, puisque plus personne ne veut y participer. On ne peut que constater malheureusement que le conseil citoyen dysfonctionne, malgré des habitants très volontaires, et malgré le très beau travail de l'adulte-relais qui fait vivre au quotidien le conseil citoyen. Mais je formule le vœu que nous arrivions à travailler ensemble intelligemment dans les semaines et mois à venir

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération. Tout le monde a entendu que nous étions dans l'esprit d'un nouveau départ, pour ce conseil citoyen.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2023 DAC 185 : Subventions (206.000 euros) à quatre écoles de musique et une fédération musicale et signature d'une convention et d'un avenant à convention.
Mme Marthe NAGELS rapporteure.**

Mme NAGELS

Bonsoir, chers collègues. Cette délibération est une bonne nouvelle ; aussi je voulais prendre la parole pour le souligner... c'est un complément de subvention pour « Musique ensemble ». Nous avons déjà voté une subvention lors du dernier Conseil. On peut dire que nous avons eu chaud, puisque la subvention ne lui permettait plus d'assurer la pérennité de ses activités, pour deux raisons : d'abord le souhait de pouvoir augmenter les professeurs de musique qui font vivre cette école, qui compte aujourd'hui 500 élèves, et une question de local, puisque nous n'avons pas trouvé de solution définitive et que l'association est obligée de louer des locaux dans l'arrondissement pour assurer ses cours de musique. Cette subvention supplémentaire ne règle pas tout à fait ce problème, mais permet à cette école de musique de continuer à perdurer. C'est une bonne nouvelle pour la pratique artistique

amateur, notamment des enfants ; en effet, dans notre arrondissement, on crée, on pratique, et on a besoin d'une offre complémentaire au travail remarquable du conservatoire.

Je voulais aussi profiter de cette délibération pour saluer le travail de « Musique ensemble » qui a créé le COSEMA, un collectif qui regroupe toutes les associations et structures qui mettent en avant la pratique musicale amateur dans le 20^e arrondissement. C'est un joli réseau qui est en train de se structurer, que nous avons accueilli à la mairie 20^e arrondissement il y a deux semaines. Je vais suivre ce travail avec la plus grande attention et je les en remercie. Je vous appelle à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. À nos votes.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2023 DAC 08 : Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Ouvert – Centre National des Dramaturgies Contemporaines (20^e).
Mme Marthe NAGELS rapporteure.**

M. PLIEZ

La parole est à Frédéric HOCQUARD.

M. HOCQUARD

C'est une subvention à Théâtre ouvert. Je voulais en profiter pour rendre hommage à Lucien ATTOUN, son fondateur qui nous a quittés il y a 15 jours précisément. Il n'est pas loin de nous puisqu'il a été enterré au Père-Lachaise. Lucien ATTOUN a fondé "Théâtre ouvert" au début des années 1970, avec l'objet de promouvoir les auteurs et les autrices vivants, à une époque où dans le théâtre français on jouait beaucoup d'auteurs morts. Il a travaillé tout au long de sa vie à faire découvrir de nouveaux textes ; on lui doit par exemple les textes de Laurent CANTET, qui après avoir fait du théâtre s'est lancé dans le cinéma. Son film a été tourné dans l'arrondissement et a même reçu la Palme d'or à Cannes.

Il a ensuite ouvert son théâtre dans le 18^e, derrière le Moulin Rouge, puis Théâtre Ouvert en 2017, un peu dans la douleur parce qu'il y avait déjà un théâtre, le Théâtre de l'Est parisien, avec le Tarmac. À l'époque nous nous étions mobilisés pour essayer de pas faire entrer deux pieds dans la même chaussure. Le Tarmac a trouvé une suite, pas à Paris malheureusement, mais à Evreux, et Théâtre Ouvert, ensuite, a pris toute sa place dans l'arrondissement, en continuant un travail dans l'esprit de son fondateur, même s'il n'est plus là et qu'il a disparu, à savoir faire découvrir des auteurs et des autrices vivant dans le théâtre français.

A l'occasion du vote de cette délibération, je voulais donc tirer un coup de chapeau à Lucien ATTOUN, que je connaissais bien à titre personnel. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Merci de cet hommage. La rapporteuse souhaite-t-elle prendre la parole ?

Mme NAGELS

Non. Je te remercie de ton intervention.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter cette DAC 08.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DVD 13 : Stationnement de surface sur voie publique – Écartement du droit d'opposition à la collecte des données lors des contrôles du stationnement. M. Vincent GOULIN rapporteur.

M. GOULIN

Bonsoir chers collègues. Comme vous le savez, notre majorité mène une politique ambitieuse en matière de reconquête de l'espace public, avec pour objectif un meilleur partage de celui-ci au profit des piétons, des personnes à mobilité réduite ou encore des mobilités douces et non polluantes.

En outre, mais je ne vous apprendrai rien, cette politique favorise des projets de végétalisation de nos rues et de nos quartiers, comme nous le faisons régulièrement avec mon collègue Michel ROGER et le concours des habitantes et des habitants dans le cadre des dispositifs tels que « Embellir votre quartier », « Rues aux écoles », « Végétalisation des grands axes » ou encore différents projets issus des budgets participatifs débouchant sur de très belles réalisations saluées par les habitants.

Afin de pouvoir appuyer et accélérer cette politique de reconquête de l'espace public, une réforme du stationnement, à l'initiative de David BELIARD, adjoint à la maire de Paris en charge notamment des transports, a été votée en 2021 par notre majorité, avec les objectifs suivants :

- Inciter les automobilistes à utiliser davantage les places de parking disponibles en sous-sol, et de ce fait libérer les places de stationnement de surface pour y permettre d'autres fonctionnalités telles que la végétalisation ou la création de rues-jardins. De très belles ont été créées récemment dans le 20^e ;
- Favoriser une large rotation des véhicules, de nature à rendre l'espace public disponible au plus grand nombre ;
- Assurer un juste recouvrement des recettes publiques liées à la collecte de la redevance du stationnement.

La délibération qui vous est proposée, d'ordre technique et juridique, présente une mesure complémentaire à cette réforme, permettant à la Ville de Paris et à ses prestataires de mieux contrôler l'existence d'un droit de stationnement et de mieux vérifier les exonérations ou réductions de forfaits dont certaines catégories de public peuvent bénéficier, par exemple les personnes à mobilité réduite ou les artisans. Enfin cette disposition permettra également d'éviter la multiplication des contestations devant les juridictions compétentes, dans une société souvent sous tension avec un système judiciaire qui l'est tout autant.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous invite à voter en faveur de cette délibération. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Allons-y, mais je ne vous ai pas dans la liste.

M. JALLAMION

Il y a un problème ; j'ai envoyé un courrier avec toutes nos inscriptions, et beaucoup n'ont pas été prises en compte.

Nous comprenons l'objet de la DVD 13 ; pour que les gens ne fassent pas un recours, cela relève du RGPD, vous n'avez pas le droit de filmer nos plaques d'immatriculation. Le problème c'est que dans cette délibération, l'article 4 justifie ce qu'a fait la Ville et que le Parti communiste conteste, c'est-à-dire la délégation à une entreprise privée de la mise en place de ce système et l'automatisation de ce système. Cela ne nous convient absolument pas, d'autant que le nombre de contentieux est passé d'environ 82 000 contentieux en 2019 à plus de 200 000 en 2021. Tous ces contentieux ne relèvent pas du RGPD, cela doit être assez marginal. On sait qu'il y a un problème avec ce système ; nous aimerions savoir le coût de ces contentieux sur les finances publiques. On croit gagner de l'argent mais en termes de service, ce qui se passe est assez inadmissible ; des PV sont faits à la sulfateuse et ne correspondent pas nécessairement à la réalité. On supprime, comme cela se fait au niveau de l'Etat, l'humain dans la prise de décision et dans le fait qu'il puisse s'adapter à des situations qui peuvent être simplement une descente d'enfants de la voiture proche de chez lui ou proche d'un magasin, etc. Ainsi, des choses totalement admissibles en termes de Code de la route se retrouvent sanctionnées. Nous pensons qu'il faut interroger l'ensemble du système, et nous trouvons que c'est un peu culotté de simplement pointer un recours. Il est entendable que vous ne vouliez pas que ce type de contentieux existe ; le problème, ce sont tous les autres contentieux qui existent. Ce système, à notre avis, mérite largement d'être interrogé par la Ville. Nous ne voterons donc pas cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Carine EKON espérait un vote à l'unanimité ; il est acquis, nous pouvons applaudir.

2023 DVD 56 : Plan Vélo 2021 - 2026 Autorisation de signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (montant : 8.354.100 euros). M. Vincent GOULIN rapporteur.

M. PLIEZ

Nous passons à la DVD 56 avec une prise de parole de Jacques BAUDRIER. La parole sera ensuite au rapporteur Vincent GOULIN.

M. BAUDRIER

C'est une prise de parole pour saluer cette délibération qui concerne le Plan vélo et les 9 conventions financières avec la région Ile-de-France ; ce sont des financements à hauteur de 8,3 millions d'euros. Nous avons là en une seule délibération l'équivalent de ce qui se faisait habituellement en termes d'aménagement cyclable dans une mandature. C'est donc pour souligner le nombre énorme de chantiers d'aménagements cyclables de cette mandature ; beaucoup plus qu'avant. On franchit une marche très importante pour les aménagements cyclables, et ce n'est pas fini, il y aura encore beaucoup d'autres délibérations de ce type à approuver dans le 20^e arrondissement. Je voulais donc saluer le dynamisme extrêmement fort et remercier les équipes qui travaillent d'arrache-pied sur ces dossiers.

M. GOULIN

Merci pour ces remerciements. Effectivement, la Ville de Paris a voté un plan extrêmement ambitieux en matière de création de pistes cyclables, vous le savez désormais toutes et tous, et ce plan ambitieux permet au 20^e de rattraper son retard en la matière, accumulé depuis les dernières mandatures et lié à des choix politiques d'alors qui n'allaient pas forcément dans le sens de l'histoire telle que les habitants l'attendaient. Depuis le début de la mandature, plusieurs rues ont déjà pu être aménagées en ce sens ; je ne vais pas les énumérer toutes, cela nous prendrait un peu trop de temps, mais d'autres aménagements vont effectivement arriver, notamment la rue Belgrand et la rue de Bagnolet, dont les travaux commenceront très prochainement, nous l'espérons, une fois que nous recevrons les autorisations administratives.

La présente convention contenue dans la délibération qui vous est proposée a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la Ville va procéder à l'aménagement cyclable du cours de Vincennes, entre la place de la Nation et les boulevards des Maréchaux. C'est un projet très intéressant dans le sens où il crée deux vélos-rues sur les contre-allées du cours de Vincennes, sur une longueur de deux fois 875 mètres. À l'ouest, ces aménagements se connecteront à la place de la Nation réaménagée et aux pistes cyclables du Faubourg Saint-Antoine, et à l'est ils se connecteront aux aménagements cyclables des Maréchaux, de la porte de Vincennes et de la future piste cyclable de l'avenue de Paris à Saint-Mandé. En complément, la Ville de Paris implante 369 arceaux à vélos. Je tiens à préciser que ces aménagements cyclables s'accompagnent systématiquement de la création d'arceaux à vélos. Pour vous donner une idée, c'est de l'ordre de 250 arceaux à vélos par an dans le 20^e arrondissement.

Persuadé de votre sensibilité à ces sujets, je vous remercie par avance de pouvoir voter et soutenir cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DSOL 34 : Subventions (36.000 euros) à 10 associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

M. PLIEZ

Merci. Nous allons maintenant passer à la DSOL 34. Karine DUCHAUCHOI a la parole.

Mme DUCHAUCHOI

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, je vais aller assez vite mais cette délibération est l'occasion de parler des Jeux Paralympiques. Les Jeux Olympiques approchent ; on parle un peu moins des Jeux Paralympiques. J'espère que nous serons aussi tous présents dans les stades pour ces Jeux. Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont l'occasion d'aborder la question de l'accessibilité dans la Ville, de parler des aménagements. Là il s'agit de l'association des plongeurs cinéastes parisiens qui face à une demande constante des personnes handicapées de vouloir participer, va mettre en place des activités autour du monde subaquatique, en particulier la plongée scaphandre, la nage avec palme l'apnée... pour des personnes en situation de handicap. Je vous invite donc à voter cette délibération très intéressante ; c'était l'occasion de parler des Jeux Paralympiques.

M. PLIEZ

Merci. À vos votes

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DSOL 52 : Subventions (20.000 euros) et convention avec l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2023. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

Mme DUCHAUCHOI

Il s'agit de l'association « AD'REV » qui organise un bal inclusif permettant aux personnes en situation de handicap de faire des rencontres et des échanges entre danseurs handicapés et danseurs valides. Ces ateliers sont travaillés notamment avec le foyer médicalisé Maraîcher. C'est une initiative très intéressante, et c'est l'occasion de parler du Mois du handicap, qui se déroule au mois de juin. Je vous invite à aller voir dès la semaine prochaine la programmation du 20^e arrondissement. Les délais sont très courts mais les associations s'organisent. Je voudrais surtout en profiter pour vous inviter officiellement, et vous dire que nous allons accueillir dans le 20^e le Festival international du film sur les handicaps. Il y aura donc des projections à destination des collégiens essentiellement, qui ont accès à 7 courts métrages, avec des échanges. Nous ferons aussi une cérémonie d'ouverture. Vous recevrez d'ici peu une invitation. L'idée en tout cas est toujours de sensibiliser à la question du handicap ; nous sommes tous là ensemble, nous devons construire une société inclusive où chacun doit pouvoir vivre avec ses choix, ses amis, vivre au quotidien ses pratiques artistiques, son sport, vivre chez lui s'il a envie de vivre chez lui, avec des choses adaptées qui correspondent à ses besoins. C'est dans ce sens-là que sont proposés des événements dans le cadre du Mois du handicap, avec l'idée de changer un peu les représentations et le regard que nous avons, notamment celui des jeunes qui sont assez prescripteurs.

M. PLIEZ

Je crois que nous serons les premiers à Paris à accueillir ce festival ; et vous pouvez regarder la bande-annonce sur YouTube, avec Karine qui le présente. Je vous invite à voter cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DU 40 : Signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle des Projets de Renouvellement Urbain de Paris cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU. Signature de l'avenant n°2 à la convention régionale de développement urbain avec la Région Île-de-France. Mme Virginie DASPET rapporteure.

M. PLIEZ

Jacques BAUDRIER a la parole. Virginie DASPET est la rapporteuse.

M. BAUDRIER

Je voulais insister sur cette DU qui concerne la convention ANRU annuelle de financement, et rappeler l'importance d'engager des projets urbains à Paris, en particulier ceux des portes du 20^e, puisque le projet Python-Duvernois, auquel l'ANRU va apporter l'investissement, est l'une des plus belles réussites à l'échelle parisienne, avec le plus grand équipement sportif public qui va être créé à l'échelle de tout Paris et de la mandature, avec également le plus grand parc urbain de la mandature, et une offre de logement social et en BRS de qualité. Voilà un projet urbain qui suit son cours, qui avance et qui est cofinancé par l'ANRU, que nous avons porté tous ensemble. Je crois que c'était important de souligner la poursuite de ce partenariat et le fait qu'il faut continuer à faire avancer les projets urbains. C'est avec les projets urbains équilibrés, qui mettent évidemment en priorité les espaces naturels comme c'est le cas à Python-Duvernois et sur d'autres sites que nous pouvons transformer la ville et l'adapter au changement climatique.

M. PLIEZ

La rapporteuse n'est pas là je pense qu'elle n'aurait pas mieux conclu. Je vous invite donc à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DU 75 : Réalisation et déclaration d'utilité publique de l'opération d'écoconstruction d'un équipement culturel polyvalent aux 86 et 88 rue des Rigoles (20^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.

M. PLIEZ

J'ai deux prises de parole, Jacques BAUDRIER et Raphaëlle PRIMET.

Mme NAGELS

Et moi aussi.

M. PLIEZ

Entendu. Ce n'était pas noté.

Mme PRIMET

Je vais faire court. Jacques BAUDRIER va vous parler certainement un peu plus longuement de cet équipement très attendu, que nous avons porté dans la précédente mandature avec le groupe communiste, avec des amendements, et que nous avons continué de soutenir.

C'est vraiment un très beau projet. Il prend forme. Il dédie 830 m² à la culture, aux pratiques amateurs tournées vers la danse, les arts graphiques et l'art dramatique ; il comprend une grande salle de spectacle qui peut accueillir près de 400 personnes, qui sera d'une grande utilité y compris d'ailleurs pour les écoles élémentaires et maternelles environnantes qui peinent à trouver des lieux pour montrer les spectacles et les créations de leurs élèves dans un périmètre assez proche. J'ai un petit regret personnel, l'abandon des studios insonorisés qui, il me semblait, répondaient aux envies et aux besoins des jeunes du quartier, et comblaient un manque que ne prend pas toujours en charge le service public. On peut aussi regretter que ces discussions autour du contenu du projet culturel nous aient fait perdre près de deux ans. Mais ne boudons pas notre plaisir, l'équipement devrait ouvrir fin 2028 ; il donnera du cachet et de la convivialité à cette place Henri Malberg, avec un rez-de-chaussée,

qui si j'en crois les objectifs, devrait permettre une transparence entre la place et le jardin d'agrément de 320 m². Le pari de ne pas sur-densifier la parcelle est réussi. Un autre jardin de 440 m² en fond de parcelle, et la toiture de l'équipement de 330 m². Le jury d'architecture, mais Jacques BAUDRIER le confirmera, devrait être lancé en septembre de cette année. Nous sommes heureux et impatients devant la naissance de ce projet et je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour Henri MALBERG, malberg qui aurait été si heureux que la place qui porte son nom accueille un équipement culturel public.

M. BAUDRIER

Je suis également très heureux d'intervenir sur cette délibération qui va nous ramener au PLU. C'est un beau signal puisque c'est suite à un vœu du groupe communiste qu'une réserve au PLU avait été inscrite et que nous avons pu ensuite engager une déclaration d'utilité publique et arriver à la création d'un équipement public ; on pourra rappeler dans quelques années l'inscription d'une réserve pour équipements jeunesse au 4 rue de la Mare ou d'un équipement culturel rue Villiers de l'Isle-Adam et se satisfaire d'ici quelques mois, espérons seulement quelques mois, ou années, de la création de futurs équipements publics culturels. C'est comme ça qu'on commence : une petite réserve l'air de rien et on arrive à un grand et beau projet, qui a évolué ; cela a pris un certain temps, mais l'essentiel est qu'il arrive. Il est un peu un peu moins construit, avec un peu plus d'espaces de pleine terre ; les boxes, finalement, ne sont pas conservés, au vu de leur état extrêmement dégradé. Ce n'est pas possible en terme architectural. Il y aura un jardin de 400 m² en fonds de parcelle, qui pourra être éventuellement utilisé et éventuellement comme une cour annexe de l'école Jourdain. Tout cela est à définir, mais en tout cas il y aura des espaces de pleine terre libre, et plus de 800 m² d'équipements culturels donnant directement sur une place. C'est un très beau projet dont nous pouvons être fiers et je serais très heureux de présider le jury. Je vous en rendrai compte bien entendu au plus vite, puisque cela aura lieu au mois de septembre.

Mme NAGELS

Contrairement à mes collègues, je me réjouis des discussions des deux dernières années, qui ont permis de faire évoluer ce projet vers plus de pleine terre et aussi de garantir une salle de représentation, absolument essentielle dans l'arrondissement qui en manque. Je suis donc très contente qu'on ait pris un peu plus de temps pour atterrir sur ce projet, et je m'en réjouis comme vous.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DASCO 47 : Dénomination de l'école Anne Sylvestre. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

M. SAUVAGE

Je donne la parole à Madame la rapporteuse Anne BAUDONNE.

Mme BAUDONNE

Merci. Cette délibération prévoit que la future école élémentaire publique située au 73-75 boulevard Davout et dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2024, porte le nom de Anne SYLVESTRE.

Pour revenir un tout petit peu sur ce nom choisi, ce sera la seule création d'école de la mandature. C'est important, cela prouve les besoins que le 20^e arrondissement a encore en termes d'école. Anne SYLVESTRE a vécu dans le 20^e. Elle est née en 1934, morte en 2020 ; elle a été une habitante très impliquée et importante, que nous connaissons tous de par les chansons qu'elle a créées pour les enfants. Je voulais également rappeler également ses engagements militants très forts, ses combats féministes et notamment ses engagements en faveur de la légalisation de l'avortement, des combats pacifistes, puisqu'elle s'est opposée à la guerre d'Algérie, et également sa prise de position sur le mariage pour tous. Je suis donc très heureuse que son nom puisse être porté par une école.

D'un point de vue bâtementaire, cette école est située à proximité de la porte de Montreuil dans les quartiers politiques de la ville des portes du 20^e. Sa construction répond à des normes écologiques avec des façades en matériaux biosourcés, et également une cour qui sera dépermeabilisée. Je rappelle aussi qu'une visite est prévue, et j'encourage tous les présidents de groupes à venir le 6 juin pour la visiter à 18h00.

Dernière chose ; dans le calendrier des activités de la mairie, il y a actuellement une exposition dans la salle des fêtes de la mairie, et ce jusqu'au 13 juin, de toutes les réalisations formidables que font les enfants avec les équipes pédagogiques du 20^e. Je soutiens et porte cette proposition de montrer à tous les habitantes et les habitants

M. SAUVAGE

Merci beaucoup. Ne doutez pas : votez cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. SAUVAGE

Je vais dorénavant mettre aux voix l'ensemble des autres délibérations qui n'ont pas été discutées.

M. SOREL

J'étais en train de me sustenter dehors. C'est fini pour les délibérations ? Je m'étais inscrit pour la DDCT 69. Je suis arrivé très en retard.

M. PLIEZ

Je ne vous avais pas dans les inscrits.

M. SOREL

J'ai envoyé en cours de séance un mail.

M. PLIEZ

Je rappelle que l'on ne peut plus s'inscrire en cours de séance sur les délibérations. Mais allez voter.

2023 DDCT 54 : Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République – Subventions (327.100 euros) à 85 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2023 DDCT 56 : Actions en faveur des jeunes et du sport pour tous des quartiers populaires - Subventions (110.500 euros) à 32 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2023 DDCT 58 : Financement de 82 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 397.542 euros à 65 associations). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2023 DDCT 60 : Projets économiques locaux dans les quartiers populaires - subventions à 4 associations (27.000 euros). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2023 DDCT 68 : Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (150.000 euros) à 30 associations pour le financement de 31 projets. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2023 DDCT 69 : Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123.900 euros) à 29 associations pour le financement de 33 projets. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2023 SG 13 : Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire et mise en place d'un tarif de précarité sociale sur le parc municipal d'accueil de la petite enfance. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2023 DSOL 33 : Subventions (16.900 euros) à onze associations pour leurs actions de soutien aux seniors des quartiers Politique de la Ville parisiens. M. Hamidou SAMAKE rapporteur.

2023 DAC 14 : Subventions de fonctionnement (1.115.000 euros), avenants à convention et convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2023 DAC 32 : Subvention (160.000 euros), avenant à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2023 DAC 33 : Subvention (81.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Théâtre aux Mains Nues (20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2023 DAC 81 : Subventions (123.000 euros) à des établissements au titre de leurs activités culturelles et conventions avec les associations La Caserne Éphémère, Union des Musiciens de Jazz. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2023 DAC 236 : Subventions (14.500 euros) en faveur de 4 associations proposant des manifestations littéraires. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2023 DAC 436 : Subventions (38.400 euros) pour cinq associations au titre de la politique de la ville dans le cadre du renouvellement des soutiens en faveur des associations bénéficiant d'une CPO (14^e, 19^e, 20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2023 DAC 256 : Subventions (46.800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie. M. Pascal JOSEPH rapporteur.

2023 DPMP 01 : Subventions (304.000 euros) et conventions à 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023. Mme Alexandra JARDIN rapporteure.

2023 DPMP 06 : Subventions (42.000 euros) et conventions avec 22 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville. Mme Alexandra JARDIN rapporteure.

2023 DEVE 19 : Subventions (161.000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12^e, 16^e, 18^e et 20^e). M. Sylvain INDJIC rapporteur.

2023 DEVE 20 : Subventions (410.676 euros) versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la petite ceinture ferroviaire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13^e. M. Sylvain INDJIC rapporteur.

2023 DEVE 22 : Animation des espaces verts parisiens. Subvention (8.000 euros) à l'association « La fabrique documentaire ». M. Sylvain INDJIC rapporteur.

2023 DEVE 27 : Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien. M. Sylvain INDJIC rapporteur.

2023 DAC 254 : Subventions (23.000 euros) à neuf associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022. Mme Claire GOFFAUX-ESPEJO rapporteure.

2023 DAE 19 : Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 euros). Mme Claire GOFFAUX-ESPEJO rapporteure.

2023 DAE 96 : Mise en place d'animations enfantines sur la place du Maquis du Vercors à Paris 20^e. Mme Carine EKON rapporteure.

2023 DAE 99 : Subventions (75.500 euros) à quinze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art. Mme Carine EKON rapporteure.

2023 DSOL 09 : Subventions (230.500 euros) à 12 associations et convention ou avenant à convention avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2023 DSOL 13 : Subventions (146.500 euros) à 15 associations et avenants avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2023 DSOL 55 : Subventions (87.500 euros) à 9 associations et avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2023 DSP 57 : Subventions (264.750 euros) à dix associations et conventions pour quatre d'entre elles pour la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes parisiens. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2023 DAE 27 : Subventions (5.686.000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2023 DAE 91 : Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546.000 euros) et adhésion (10.000 euros) en faveur de l'économie circulaire. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2023 DLH 73 : Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2023 DLH 85 : Modification, réitération et octroi de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social demandés par des sociétés du groupe CDC. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2023 DLH 86 : Octroi des garanties d'emprunts finançant plusieurs programmes de rénovation et de création de logements sociaux réalisés par IMMOBILIÈRE 3F - (17.552.000 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2023 DLH 111 : Réitération, modification et sollicitation de garanties d'emprunt finançant divers programmes de logement social demandés par Paris Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2023 DLH 123 : Modification des garanties d'emprunt finançant des programmes de création et de rénovations de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2023 DFPE 09 : Subvention (485.540 euros), avenant n° 2 à l'association AJEFA (10^e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DFPE 10 : Subvention (2.077.820 euros), avenant n° 2 à l'association ENFANT PRÉSENT pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DFPE 29 : Subvention (53.785 euros), avenant n° 3 à l'association Lutin Lune (20^e) pour la crèche parentale située 37 rue de la Réunion (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DFPE 31 : Subvention (187.591 euros), avenant n° 3 à l'association A.R.I.S.S.E (Actions et Ressources pour l'Inclusion Sociale par le Soins et l'Éducation) pour le multi-accueil Petit Prince Lumière, 140 bis boulevard Davout (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DFPE 35 : Subventions (453.794 euros), avenant n° 3 à l'association La Planète des Enfants (14^e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DFPE 70 : Subvention (120.334 euros), avenant n° 3 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20^e) pour la halte-garderie Le Petit Relais, située 155 rue de Pelleport (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DFPE 95 : Subvention (109.883 euros), avenant n° 3 avec l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20^e) pour la halte-garderie située 4, rue d'Annam (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DFPE 114 : Subventions (326.314 euros) à 4 associations, conventions et avenants pour la gestion de 6 accueils enfants parents dans les 12^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DFPE 115 : Subventions (512.000 euros) – avec une convention annuelle et 1 avenant à convention - à 8 associations pour le fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants dans les 10^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DFPE 119 : Subvention (102.835 euros), avenant n°3 à l'association Métramômes (20^e) pour la crèche parentale située 5 bis, rue Olivier Métra (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DFPE 127 : Subvention (773.840 euros) et convention avec l'association Les Apaches des Vignoles (20^e) pour la création d'un multi-accueil 99-103 rue de Buzenval (20^e), dans le cadre d'une opération de relogement. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DFPE 128 : Subvention (173.000 euros) et avenant n°2 avec l'association « Réseau Môm'Artre » pour ses actions de soutien à la parentalité visant à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle dans les 12^e, 13^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DASCO 18 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173.624 euros), subventions d'équipement (146.840 euros) et subventions pour travaux (158.588 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2023 DASCO 23 : Convention de mise à disposition du domaine public avec la RIVP, pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise du collège Françoise Dolto sis 354, rue des Pyrénées (20^e). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2023 DASCO 28 : Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2022 (80.731,66 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2023 DASCO 46 : Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2023 DASCO 53 : Convention entre la Ville de Paris et l'association Globe Painter pour la réalisation d'une œuvre peinte sur le mur de l'école élémentaire 236 rue de Belleville, Paris 20^e. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2023 DSOL 44 : Subventions (322.500 euros) pour le fonctionnement de sept accueils de jour parisiens gérés par sept associations à destination de personnes en situation de grande exclusion – Convention. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2023 DSOL 56 : Subventions (490.000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœux

M. PLIEZ

Nous allons passer maintenant à l'examen des vœux. Je vais redire ce que je dis à chaque conseil ; je vous invite à user d'un temps de parole raisonnable, en privilégiant les prises de parole courtes et efficaces. La présentation d'un projet de vœu par un membre du Conseil ne peut excéder 3 minutes ; les interventions des autres membres sur un projet de vœu ne peuvent excéder 3 minutes. Les membres disposent du droit de présenter des amendements aux projets de vœux qui leur sont soumis ; la présentation de ces amendements ne peut excéder 2 minutes. Ces amendements seront ensuite diffusés sur les écrans et je prononcerai une suspension de séance de 3 minutes, pour que vous puissiez en prendre connaissance. Et là on peut s'inscrire pendant les vœux.

Nous passons tout de suite au vœu du conseil de quartier de Belleville ; la parole est à Madame GAFFORELLI.

V20-2023-142 : Vœu du conseil de quartier Belleville voté le 6 avril 2023, relatif à la pratique de la participation citoyenne dans le 20^{ème} arrondissement.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce vœu présenté par le conseil de quartier de Belleville a pour sujet et objectif la critique de la démocratie participative telle qu'utilisée et mise en place par la majorité municipale depuis le début de la mandature. Plus précisément ce vœu revient sur les dispositifs de concertation mis en place sur les deux projets soumis à une consultation des habitants l'an passé, à savoir le 88 Ménilmontant et la Maison de l'Air. En 4 attendus le vœu demande d'annuler la concertation du 88 Ménilmontant sur des suspicions de triche dans les votes en ligne et que la

Mairie garantit la participation des habitants dans la construction des projets, en informant les habitants, en les associant via des ateliers et en coconstruisant des projets avec eux.

M. PLIEZ

Merci. Mme NAGELS.

Mme NAGELS

Je voulais faire une explication de vote pour les Ecologistes ; nous allons nous abstenir. Nous ne pouvons évidemment pas voter un vœu qui accuse la mairie du 20^e de détourner un vote. Nous sommes très clairs, nous ne comprenons pas cette accusation. Pour autant, sur le reste du vœu, il nous semble c'est intéressant d'aller dans son sens, pour, avec toi, Annie, et nous tous, continuer l'approfondissement démocratique local, à la suite notamment du travail engagé par les Assises de la démocratie locale. La démocratie n'est pas un concept figé ; en 20 ans les manières de faire vivre la démocratie sur nos territoires se sont transformés. Divers outils permettent aujourd'hui aux citoyens de se représenter directement et inventent de nouvelles réponses aux limites de la démocratie représentative. Nous défendons en tant qu'écologistes une vision ambitieuse de la démocratie locale et je voulais profiter de ce vœu pour réaffirmer aussi notre attachement à des démarches de participation finement préparées, dont les règles du jeu sont clairement définies avec les citoyens dès le début ; parce qu'il s'agit d'une information, d'une coconstruction, d'une codécision. Une attention particulière doit aussi être apportée au retour détaillé vers les participants à la concertation, à posteriori. Ces deux étapes, nous le pensons, pourraient être présentées et travaillées en amont à l'échelle du Conseil d'arrondissement ou dans d'autres réunions. Nous t'offrons donc nos services pour cela, Annie. Il nous intéresserait aussi d'avoir un état des lieux des travaux de l'Observatoire de la démocratie locale.

Une habitude de participation s'installe à Paris, nous nous en réjouissons. Les concertations se multiplient sur des sujets importants ; les outils d'innovation démocratique sont reconduits d'année en année, et sont de plus en plus appropriés par les citoyens. C'est un vent d'air frais bienvenu, dont les essais et les erreurs au niveau local doivent nous guider pour la suite. Redonner du souffle à notre système démocratique est plus qu'une nécessité, c'est un enjeu historique, et je crois qu'en tant qu'élus locaux nous sommes à la position la plus adaptée pour le faire. Donc continuons.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL puis Monsieur DIDIER.

M. SOREL

J'ai le droit d'intervenir maintenant ?

J'ai le droit de dire ce que je veux. Tant que je reste poli. N'est-ce pas ?

Je voulais faire une explication de vote, d'abord pour dire que je vais m'abstenir. Je comprends tout à fait le mécontentement exprimé par le conseil de quartier Belleville sur le 88 et la Maison de l'Air. De toutes façons, ce sont des débats qui sont compliqués, avec des désaccords, avec des désaccords entre habitants aussi ; je pense donc qu'il faut prendre le temps d'échanger, d'écouter, de réécouter. Par contre je ne voterai pas pour ce vœu, parce que je pense que l'on ne peut pas accuser la mairie du 20^e d'avoir triché. Je ne suis pas pour aller jusque-là, mais je ne pourrai pas le dire mieux que ELV, donc je vais en rester là. Mais, en tout cas, je pense que c'est très important d'approfondir les processus de concertation. Dans le 20^e, on a une longue habitude de démocratie participative, mais disons qu'on a souvent pris l'habitude de faire confiance à la démocratie représentative, aux élus, qui décident sans les habitants ; et là effectivement les habitants parfois ne disent pas ce que nous voulons, ils ne réfléchissent pas forcément comme nous. Il faut écouter ; il y a des désaccords et je suis pour prendre en compte tous les avis, même ceux que nous trouvons discutables. En tout cas sur le 88 et la Maison de l'Air, il est important d'approfondir le processus de concertation, mais je pense qu'ici nous sommes tous d'accord ; Annie je le sais l'est aussi.

M. DIDIER

Nous voterons ce vœu. On parle de suspicion ; on ne dit pas que la mairie a détourné les votes, je tiens quand même à le préciser. Je suis persuadé que cela n'a pas été le cas évidemment ; je tiens

aussi à le dire devant vous, mais effectivement j'étais intervenu sur le 88 sur les questions de participation des riverains. Vous avez choisi une autre façon de procéder, on a des mécontentements. Ce vœu émane du conseil de quartier et donc des habitants ; cela paraît donc tout à fait démocratique. Je soutiens donc ce vœu. Quant à la Maison de l'Air, c'est l'Arlésienne ; j'espère qu'on ne mettra pas 25 ans pour trouver une solution. Nous sommes tous d'accord pour faire quelque chose à la Maison de l'Air, mais rien n'avance. Peut-être qu'il faut confier cela à Jacques BAUDRIER, comme ça les choses se feront.

M. PLIEZ

Je crois que Jacques vend des cartes à la sortie de la réunion, si besoin. Je vous rassure, Monsieur DIDIER, nous avançons à notre rythme sur la Maison de l'Air. J'en profite pour dire, que, que ce soit pour la jeunesse, la coconstruction du contrat jeunesse, la propreté la coconstruction du plan local de propreté, la voirie avec « Embellir votre quartier » et les nombreuses réunions publiques, sur l'emploi et les Territoires zéro chômeur, sur la sécurité et la prévention (je pense au contrat local de sécurité ou aux marches exploratoires), je pense que la démocratie ne fonctionne pas trop mal dans cet arrondissement. On peut toujours mieux faire, nous en conviendrons tous évidemment.

Monsieur ALIBERT.

M. ALIBERT

Je voulais réagir sur l'un des considérants de ce vœu qui concerne la gestion des antennes-relais et la publicité qu'on en fait des installations. Effectivement, on peut toujours mieux faire mais là je vais plutôt exposer comment on fonctionne dans le 20^e. Je rappelle qu'il y a une information systématique des habitants et notamment des locataires, quand des antennes-relais sont installées sur le toit d'un parc social. Je pense que Thomas CHEVANDIER rappelle suffisamment les bailleurs sociaux de la Ville à leurs obligations. C'est un peu plus compliqué de le faire respecter quand cela s'installe dans des logements privés, mais effectivement la difficulté, c'est que l'obligation est uniquement d'informer au sein des immeubles où sont installées les antennes-relais et pas forcément dans les immeubles et les adresses alentour, alors que c'est principalement eux et elles qui voient l'antenne relais installée en face de leur fenêtre, sur le toit de l'immeuble d'à côté. C'est vrai qu'on pourrait mieux faire, mais pour autant j'aimerais rassurer, si le conseil de quartier écoute notre réunion : la doctrine du 20^e arrondissement en la matière est de mettre des avis systématiquement défavorables lorsqu'un établissement qu'on appelle un équipement particulier, c'est-à-dire qui accueille du public en fragilité et dans un rayon de 100 mètres, mais hélas le pouvoir de la mairie d'arrondissement est seulement consultatif, et c'est peut-être là l'une des modifications qu'il faudra faire à la charte de la téléphonie mobile de la ville, puisqu'à la fois elle prétend donner le pouvoir en subsidiarité aux arrondissements, notamment pour faire de l'information et de la concertation, mais en même temps elle nous empêche ; et très souvent nous ne sommes jamais suivis par le central dans la commission dédiée sur les avis que nous émettons. Il y a donc là une dichotomie qui je pense relève plutôt d'une modification de la charte au niveau central que l'action du 20^e arrondissement en la matière.

M. PLIEZ

Merc. Monsieur BUSSY, puis Monsieur BAUDRIER.

M. BUSSY

Merci Monsieur le Maire. Explication de vote pour le groupe Paris en commun ; déjà nous nous réjouissons qu'il y ait un vœu du Conseil du quartier, puisque c'est quand même grâce à cette majorité ici présente que c'est possible ; c'est grâce à notre travail à tous d'avoir permis que les conseils de quartier puissent déposer des vœux. C'est donc une très bonne chose. Après, déposer un vœu ne veut pas dire qu'on a forcément raison ; ce n'est pas parce qu'on pose un vœu qu'il faut s'en réjouir et être favorable. Dans cette enceinte, chacun dépose des vœux, chacun exprime une position qui peut varier. L'essentiel c'est que la parole soit portée. De ce point de vue, le message est entendu.

Sur la méthode, je ne vois pas ce que l'on peut reprocher à la mairie du 20^e, qui a été précurseur sur les sujets de démocratie participative. Cela fait déjà un certain nombre d'années ; je crois que même Monsieur BAUDRIER n'était pas élu à cette époque. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, il y a énormément de sujets, pour ne pas dire quasiment tous les sujets, qui à un moment ou à un autre peuvent être -et sont- débattus, présentés, discutés, y compris dans les enceintes des conseils de

quartier. Des budgets d'ailleurs sont aussi alloués. De mon point de vue, on ne peut reprocher toute atteinte démocratique à la méthode choisie. Une phrase ne passera jamais, et je suis très surpris que Monsieur DIDIER ne la trouve pas du tout offusquante, et la trouve même tout à fait normale, c'est « suspicion de fraude ». C'est écrit et c'est extrêmement choquant. On peut dire suspicion pour tout ; je peux dire à Monsieur DIDIER « suspicion de quelque chose », je peux dire au conseil de quartier « suspicion de quelque chose ». Où sont les faits ? Monsieur DIDIER ! Je ne vous ai pas interrompu. Je ne vous mets pas en cause, je cite le fait que vous votez pour ce vœu que vous soutenez... Monsieur DIDIER, j'ai aussi le droit de commenter ce que vous faites. C'est ça la démocratie, Monsieur DIDIER. Vous avez votre point de vue, j'ai le mien. Eh bien voilà, donc laissez-nous exprimer le nôtre, d'accord ? Nous sommes choqués que l'on puisse voter pour ce vœu alors même que la phrase porte atteinte à l'honneur à la mairie, à l'honneur du Maire et à l'honneur de ses élus, et que certains trouvent cela formidable que cette phrase puisse être écrite. Sans même parler du reste du sujet, déjà pour cette raison, nous sommes extrêmement touchés par le fait que ces mots puissent être écrits et que deuxièmement ils puissent être soutenus. Nous allons donc évidemment voter contre ce vœu, pour cette raison et également pour les reproches sur la méthode qui ont pu être faits, alors que c'est une méthode qui a été ouverte, longue, et extrêmement bien pensée, à la fois par Monsieur le Maire et par son adjointe en charge du sujet.

M. PLIEZ

M. BAUDRIER.

M. BAUDRIER

En termes de démocratie locale, on peut toujours discuter des méthodes de démocratie directe et de consultation. On peut effectivement avoir des avis divergents, cela évolue. Je trouve que le processus est plutôt bien fait.

Je voudrais souligner le caractère assez grave de l'affirmation de suspicion de détournement de votes ; je crois que c'est vraiment une dérive. Je le dis au conseil de quartier : c'est grave d'inscrire cela dans un vœu du conseil de quartier. En tant qu'élu à la transition écologique du bâti, je vois tout ce qui se passe dans les votes organisés par Paris Habitat sur les opérations de plan climat. Je vois depuis plusieurs années des dérives très importantes de désinformation, de dérives complotistes et de suspicion de détournement de votes systématiques, avec des faux tracts mis dans les boîtes aux lettres. Il y en a encore eu boulevard Mortier il y a quelques semaines, avec un vote qui est passé à 58 %, avec des arguments contre qui étaient complètement faux, et de la désinformation de base. Cela ne va pas aussi dans ce vœu du conseil de quartier, mais je regrette vraiment qu'en utilisant les mêmes termes que des choses qui vont dans le sens de dérive et de soupçons que l'on s'engage sur un tel terrain. Pour connaître beaucoup d'acteurs du conseil de quartier de Belleville, je regrette vraiment et vivement qu'ils aient pu produire un tel vœu. C'est pour cela que je voterai contre de façon totalement claire.

M. PLIEZ

Madame GAFFORELLI, je vous laisse conclure et nous passerons au vote.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire. J'ai été un peu surprise à la lecture de ce vœu, car au-delà des attendus formulés, ce vœu du conseil de quartier de Belleville se veut comme une critique de la pratique de la démocratie participative dans notre 20^e arrondissement. Il convient donc de faire un état des lieux de ce que la mairie du 20^e arrondissement a mis en place comme processus et initiatives depuis juillet 2020 afin d'inclure les habitants dans la prise de décision et la construction de projets avec les élus. Dès la rentrée d'octobre 2020, la mairie du 20^e a lancé sous l'impulsion du Maire et de moi-même, les rencontres citoyennes. L'objectif de ces rencontres citoyennes fut d'associer les habitants du 20^e arrondissement à la construction de la démocratie locale ; elles ont suivi une démarche horizontale et inclusive. Tous les quartiers et toutes les populations qui composent le 20^e ont été représentés. Ces rencontres ont donc permis d'aboutir à la mise en place de nouveautés très concrètes pour le 20^e arrondissement ; comme l'a dit Monsieur le Maire, des nouveaux conseils de quartier plus inclusifs et tout représentant des habitants, une charte de démocratie locale qui décrit le

cadre des concertations de l'arrondissement, de nouvelles instances comme l'Observatoire de la démocratie locale.

Nous n'avons pas attendu ce vœu, me semble-t-il, pour nous fixer des ambitions en matière de participation citoyenne. C'est d'ailleurs grâce à cette charte que le conseil de quartier Belleville peut déposer ce vœu. Ainsi, de nouvelles perspectives sur la démocratie participative ont été tracées pour la mandature, et formalisées par la charte de la démocratie locale. C'est d'ailleurs grâce à cette charte, comme vous l'avez rappelé, que le conseil de quartier peut déposer un vœu au Conseil d'arrondissement, et porter ainsi la voix des habitants. Plus encore, le conseil de quartier Belleville demande l'intégration des habitants au processus de décision et à la construction de projets dans le 20^e. Depuis le début de la mandature, cela a été rappelé par mon collègue, la question de la participation citoyenne a littéralement irrigué la quasi-totalité des délégations municipales :

- Sur la jeunesse et sous l'impulsion de l'adjoint à la jeunesse, les associations jeunesse ont largement mobilisé et ont coconstruit le contrat jeunesse d'arrondissement ;
- Sur la propreté ; CQ Belleville et d'autres conseils de quartier ont été formés sur les fonctionnalités et les objectifs de nettoyage des espaces publics.
- Sur la voirie également ont eu lieu de multiples réunions : le plan vélo, la modification de la circulation dans l'arrondissement ;
- Sur l'emploi ;
- Sur la sécurité-prévention ;
- Sur l'urbanisme et le PLU.

À travers ces exemples, on peut donc voir clairement que les attendus du vœu du CQ Belleville sont bien remplis au quotidien par les élus du 20^e. Sur ces deux projets mentionnés explicitement dans ce vœu, à savoir le 88 Ménilmontant et la Maison de l'Air, les étapes mentionnées comme attendues ont de fait toutes été respectées. Les concertations ont été lancées de façon publique, avec une large information via différents canaux, toutes précédées de réunions d'information, en présence de professionnels, pour apporter un éclairage technique permettant aux habitants de s'approprier les sujets. Cependant, comme pour la démocratie représentative, l'exercice de la démocratie participative implique d'écouter la diversité des avis qui s'expriment, et le cas échéant de prendre en compte l'avis majoritaire lorsqu'il se dégage. La démocratie participative est donc centrale dans nos modalités de décisions mais la démocratie participative doit se conjuguer avec démocratie représentative. Lorsque les avis et les intérêts contradictoires se sont exprimés, il appartient à nous élus de faire un choix aussi en fonction de l'intérêt général et de celui de l'ensemble des habitants du 20^e et de Paris.

Je remercie pour ce vœu qui m'a permis de rappeler l'importance de favoriser la participation et la place centrale que notre conseil souhaite donner aux habitantes et aux habitants du 20^e. J'appelle à ne pas voter ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2023-143 : Vœu du Conseil de Quartier Plaine-Lagny relatif à l'aménagement de la Porte de Montreuil dans le 20^{ème} arrondissement.

M. PLIEZ

La parole est à Annie GAFFORELLI.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire. Ce vœu présenté par le conseil de quartier Plaine-Lagny vise à soutenir les habitants riverains de la porte de Montreuil et la mairie du 20^e dans la poursuite de l'aménagement de la porte de Montreuil et ce selon le projet voté en 2019.

M. PLIEZ

Monsieur BAUDRIER, Madame GUHL, Monsieur BUSSY, puis Monsieur SOREL.

M. BAUDRIER

Nous n'avons aucun lien avec le conseil de quartier Plaine-Lagny, nous découvrons ce vœu. Le projet voté en 2019 me donne l'occasion d'aborder la concertation qui nous a réunis dans cette salle pendant trois week-ends et de dire que le projet a évolué. Je voudrais dire officiellement au Conseil d'arrondissement les évolutions qui ont été actées lors de cette concertation. Le vote du PLU et un vote que nous allons effectuer dans un mois vont le consacrer ; en effet il y a, je crois, un accord unanime pour supprimer l'immeuble-pont, en tous cas une décision qui va dans le sens de nombreuses prises de position et dans le sens d'ailleurs du projet de PLU que nous venons de voter, qui interdit les immeubles-ponts. Par ailleurs, et c'est en lien avec la dynamique du PLU de créer de créer un centre de santé d'environ 1 000 m² en lieu et place de locaux de bureaux de la Porte de Montreuil, il y aura le réaménagement de certaines voiries, en particulier des pistes cyclables pour permettre de ne pas couper 20 arbres et également et également la création de 80 emplacements extérieurs pour les puciers, allant dans le sens de leurs demandes de création d'espaces extérieurs. Nous étions plutôt favorables au vœu voté en 2029, mais nous sommes encore plus favorables au projet tel qu'il a évolué via ces 4 décisions prises par notre majorité dans le 20^e.

Mme GUHL

Sans suspense nous ne voterons pas ce vœu, je le dis au nom des Ecologistes. Notre position sur le projet que vous portez pour la porte de Montreuil n'a pas changé ; nous sommes opposés à ce projet qui d'ailleurs entre en contradiction avec le PLU que nous avons voté. Il aurait pu permettre d'avoir des hectares d'espaces verts supplémentaires en créant une coulée verte jusqu'à la porte de Vincennes ; il s'agit là encore de constructions d'immeubles de bureaux, alors même que nous savons qu'il n'y a plus lieu de construire des immeubles de bureaux. Il va générer malgré tout, et avec tous les efforts qui sont faits, des coupes d'arbres, alors qu'ils sont nos meilleurs alliés contre les canicules. Il représente pour nous une muraille d'immeubles de bureaux qui ne va pas dans le sens du lien avec les autres villes, sans compter les cadeaux qui sont faits par ce projet à Nexity. Nous avons déjà exprimé toutes ces raisons. Je comprends (et vous l'avez dit à la presse) que vous vous entêtez sur la réalisation de ce projet en lançant assez rapidement les travaux. Nous aurions été d'accord pour dire que des travaux pour un autre projet devaient être lancés rapidement ; en effet, dans ce vœu, il n'y a que 6 mots qui nous gênent : « conformément au projet voté en 2019 » puisque bien sûr nous sommes pour un autre projet à la porte de Montreuil. Par contre, je propose aux membres du conseil de quartier Plaine-Lagny qu'ils accueillent les Ecologistes pour que nous leur expliquions de manière détaillée en quoi ce projet ne correspond pas aux aspirations écologiques du groupe écologiste.

M. BUSSY

Nous nous réjouissons également que le conseil de quartier Plaine-Lagny ait pu formuler ce vœu, pour les mêmes raisons de réforme et de modification des possibilités données au conseil de quartier de s'exprimer. Nous sommes favorables à ce vœu, et nous vous appelons à voter pour. Il exprime de manière extrêmement simple et extrêmement claire le fait que les habitants estiment que ce projet est évidemment construit, débattu, discuté, et qu'il n'est pas besoin de faire des grandes phrases pour maintenant simplement le mettre en pratique, conformément à ce qui a été décidé et voté, en toute conformité avec le PLU que nous avons tous voté en début de séance. La volonté des habitants est claire ; en outre, elle est tout à fait alignée avec celle des élus depuis 2019.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL, puis Madame DASPET.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Le débat continue et c'est plutôt bien. Qu'un conseil de quartier s'approprie ce débat, c'est aussi très bien ; il me semble que c'est notre conception dite démocratie. Tant mieux qu'ils donnent leur avis. Cela le m'empêchera pas de donner mon avis, évidemment. Encore une fois, c'est ça la démocratie. Je voterai donc contre. Effectivement le débat a continué depuis 2019. Or, ce qui est dit clairement dans ce vœu, c'est « conformément au projet voté en 2019 ». Le débat s'est poursuivi avec les associations écolos, avec les habitants qui ne sont tous pour, avec les puciers, et

même entre nous ; nous avons collaboré avec les services de la Ville, nous avons eu trois séances. Jacques BAUDRIER l'a dit, ce n'est pas conforme avec ce qui a été voté en 2019. Cela veut dire simplement qu'il y a une impatience qu'il faut entendre ; je l'entends, mais cela ne m'empêchera pas de donner mon avis, qui est que je suis contre parce que cela ne prend pas en compte toute une série de réflexions, notamment sur l'immeuble-pont, notamment sur l'importance de la trame verte, notamment sur la question des bureaux. Je ne reviendrai pas sur tout le débat, je m'arrête là.

Mme DASPET

Pour le groupe Génération, nous allons voter pour ce vœu, bien évidemment. Nous ne sommes pas non plus allés soudoyer le conseil de quartier Plaine-Lagny, nous avons été très étonnés de voir ce vœu arriver ; il est peut-être un peu maladroit et pas très professionnel, mais c'est un peu normal c'est un vœu de conseil de quartier. Je suis assez d'accord avec la fin de ce qu'a dit Laurent SOREL ; il exprime surtout une attente, une envie une inquiétude, un besoin que les choses bougent, et c'est bien naturel. A l'instar de ce que disait Madame GUHL pour que vous alliez rencontrer le conseil de quartier, j'aimerais bien que quand on y verra un peu plus clair, on puisse aller présenter le nouveau projet, ou en tout le cas le projet de 2019 amendé. Ce que cela fait ressortir, c'est que les conseillers de quartier, n'étant pas conseillers d'arrondissement ou conseillers de Paris, ils ne sont pas au courant de ces évolutions. Il est juste normal d'aller leur présenter les choses, et je pense que cela se passera assez bien.

M. PLIEZ

Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

C'est un peu présomptueux de dire que ce vœu est écrit maladroitement, Madame DASPET. Ce n'est pas terrible de dire ça. Cela ne vous ressemble pas.

J'ajouterais que certains élus ici n'ont pas non plus toutes les informations sur le projet amendé. Même si nous avons participé aux réunions qui étaient d'ailleurs de très grande qualité, toutes les propositions n'ont certainement pas été prises en compte. J'en ai fait un certain nombre notamment pour améliorer la situation des puciers dehors, avec la création de kiosque sur la place, pour aussi embellir cette place ; je ne pense pas que ce soit quelque chose de faramineux. J'avais aussi demandé d'intégrer dans les futurs bureaux intégrés des services publics de la ville, pour pouvoir revendre des bâtiments du centre de Paris et permettre de faire des économies, et donc de ne pas couper les arbres de l'actuel marché aux puces. J'avais fait quelques propositions, je ne sais pas si elles y sont là. Je n'ai pas le projet amendé ; ce serait bien que nous puissions l'avoir en tant qu'élus et qu'il soit expliqué à tout le monde dans l'arrondissement (élus, habitants et membres du conseil de quartier). Nous nous abstenons sur ce vœu.

M. PLIEZ

Monsieur DIDIER, il ne faut quand même pas se moquer du monde. J'ai organisé trois ateliers ; vous êtes venus à un des ateliers, vous n'avez pas daigné venir aux deux autres.

M. DIDIER

J'ai un métier, excusez-moi !

M. PLIEZ

Jacques vous a très bien exposé et très bien résumé le projet amendé ; évidemment il nous revient à un moment donné de tenir compte des observations et puis de trancher. Donc nous n'avons pas tout pris. Je retiens le terme d'impatience ; oui, il y a de l'impatience des habitants. Le projet d'aménagement sera déposé avant la fin de l'année, si les gens veulent faire des recours, c'est leurs droits, ils les feront. Nous comptons lancer le projet rapidement. Pour informer encore mieux les habitants, une Maison du projet ouvrira au 15 juin ; elle sera un lieu d'exposition, un lieu de débat, un lieu d'échanges. Les uns et les autres pourront y défendre des choses, mais en tout cas le projet va être déposé. Je ne vais pas revenir sur ce que j'estime les qualités de ce projet. Au-delà du fait que j'ai

le devoir de continuer des choses qui ont été enclenchées : les espaces plantés, la pleine terre, les arbres, la transformation radicale globale, des bâtiments réversibles... Bien sûr, tout le monde a en tête que tout cela peut évoluer dans les années à venir ; les bâtiments sont réversibles. Ces bâtiments ont été salués pour leur qualité écologique par le C40, ce qui n'est quand même pas rien. Je ne vais pas refaire l'histoire, puisque nous sommes sur des positions tranchées, mais après tout nous avons le droit d'être en désaccord là-dessus. Nous avons, et c'est tant mieux, voté un très beau PLU, qui dans l'avenir posera les choses différemment. Là, ce projet nous semble vertueux ; nous allons continuer à le porter.

Pour avoir toutes les informations, Monsieur DIDIER, je vous invite à la Maison du projet à partir du 15 juin.

M. DIDIER

J'accepte toutes vos invitations ; envoyez-les-moi, Monsieur le Maire. Je vous ai proposé que l'on se voie il n'y a pas longtemps, je n'ai pas de nouvelles. Ni son ni image.

M. PLIEZ

Vous étiez invités aux ateliers, vous n'êtes venu qu'à un seul.

M. DIDIER

J'ai un métier, je ne peux être là le vendredi après-midi.

M. PLIEZ

Vous savez vous faire représenter. Je pense que vous n'êtes pas le seul.
Monsieur BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Pour répondre à François-Marie DIDIER, certains éléments ont été pris en compte suite à vos propositions, qui d'ailleurs étaient assez convergentes, pour couper moins d'arbres. Concernant les puciers et le fait qu'il y ait des kiosques ou pas, une concertation va être engagée. Olivia POLSKI était présente à certaines réunions. Vous n'avez pu être présent, mais il n'y avait pas non plus de collaborateurs du groupe. Qu'il y ait des kiosques ou pas figure dans le détail de la concertation avec les puciers, qui sera portée par Olivia POLSKI. C'est du détail ; 80 places d'exposition à l'extérieur seront ouvertes aux puciers.

Sur les équipements publics dans les bureaux, il y aura un centre de santé. D'autres groupes, dont le groupe LR, se sont exprimés sur d'autres propositions, mais pas avec des projets totalement aboutis ayant permis un arbitrage. Ce sont des choses qui peuvent encore évoluer, comme tout projet urbain évolue. Ce sont des processus d'évolution de ce projet, comme de tous les projets urbains, qui sont possibles. Les deux éléments sur lesquels tu es intervenu ne sont donc pas des choses figées définitivement. Il y aura de la concertation au sein de la Maison du projet.

M. PLIEZ

Annie GAFFORELLI, pour conclure cette discussion.

Mme GAFFORELLI

Au-delà du fond du projet, qui sera rappelé dans les échanges sur le PLU, ce vœu doit être l'occasion de se féliciter de la vitalité de la démocratie participative dans le 20^e. Il prouve, si besoin en était, que les Conseils de quartier disposent d'une voix importante dans le 20^e, en toute indépendance de l'équipe municipale, et peuvent eux aussi prendre pleine part aux débats structurants dans notre arrondissement. La vie des habitants de la porte de Montreuil ne va pas forcément au rythme des discussions interminables entre élus ; pour moi il est grand temps que ce projet aboutisse. Nous voterons donc ce vœu favorablement.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-144 : Vœu de l'Exécutif relatif à la situation des crèches associatives et à la tarification des équipements de la Petite enfance.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

En ce jour de clôture de la commission d'attribution des places en crèche, qui prévoit les entrées pour septembre prochain, le vœu de l'exécutif qui vous est présenté est à mon sens d'une grande importance. Vous le savez le secteur de la petite enfance connaît une crise nationale qui n'épargne malheureusement pas Paris ; crise des recrutements, crise pour les jardins d'enfants, crise des vocations, mais aussi crise de la tarification, et c'est l'objet de ce vœu.

Les structures d'accueil sont régies par un mode de calcul pour leur tarification, la PSU (Prestation de Service Unique), créée en 2002 ; c'est une aide de fonctionnement substantielle versée par la CAF, qui correspond à 66 % du prix de revient horaire de l'accueil des jeunes enfants et à 35 % du prix de revient des établissements. Dans un monde idéal, on aurait pu imaginer que le financement des structures reposerait sur le nombre d'enfants accueillis, la qualité de l'accueil, l'alimentation au sein des structures. Eh bien, non ; la PSU est fondée sur l'activité des structures, c'est-à-dire que la tarification s'effectue à l'heure et que les établissements sont payés à l'heure. Vous imaginez l'impact de ce mode de calcul. Les structures, et notamment les structures associatives maximisent leurs ressources, les parents deviennent des clients, consommateurs, qui doivent calculer le nombre d'heures dont leur enfant va bénéficier. On parle d'optimisation, on parle de maximiser le service comme si la petite enfance était un investissement à rentabiliser.

Chers collègues, avec les difficultés que rencontrent les structures d'accueil associatives, les associations du 20^e, qu'elles soient petites mais désormais les plus grandes, rencontrent aujourd'hui des difficultés dans les haltes garderies, les crèches collectives, les multi-accueils et les crèches parentales. La question qui se pose à nous aujourd'hui, c'est : voulons-nous d'un ORPEA de la petite enfance ? Des accidents graves sont survenus en France. Le rapport de l'IGAS formule des recommandations très claires et en toute indépendance au gouvernement. Il ne plus de parler ni de constater mais bien d'agir. C'est ce que nous appelons à travers ce vœu. Je tiens à rappeler que la Ville de Paris, face aux difficultés des structures associatives, les a soutenues par deux grosses subventions que nous avons votées en Conseil d'arrondissement. Par ce vœu, nous entendons les réclamations de la Fédération Nationale des Associations pour la petite enfance, du rapport de l'IGAS, et des gestionnaires en difficulté avec lesquels nous échangeons, notamment les gestionnaires du 20^e arrondissement.

Nous demandons à la Ville de Paris d'interpeller l'État pour lui demander de repenser le mécanisme de la PSU, en prenant en compte les charges incompressibles des établissements, indépendantes du nombre d'heures d'accueil effectif, et en prenant en compte également les réalités territoriales. Nous lui demandons d'adapter le financement des établissements au défi que fait peser l'inflation. Nous lui demandons de réexaminer la temporalité des versements CAF pour soulager la trésorerie des associations, et enfin de réinterroger les critères d'attribution de la PSEJ.

Mme DUCHAUCHOI

Nous soutiendrons bien évidemment ce vœu. Comme le disait Lyes, c'est un gros problème que nous soulevons déjà depuis de nombreuses années ; effectivement le financement d'Etat ne correspond pas du tout à la réalité effective. Il s'agit d'une espèce d'efficacité demandée à des crèches dans un système éducatif, où ils accompagnent l'enfant la journée en disant : « Dès qu'un enfant part deux heures, vous le remplissez par un autre, et on va vous donner un financement qui correspond aux deux heures. » Sauf que dans la réalité cela n'existe pas. Et cela amène petit à petit les crèches, notamment associatives, puisqu'elles n'ont pas eu la même négociation que des grosses collectivités avec la CAF, à être en difficulté. Nous sommes donc très favorables à ce vœu. J'espère que cela va évoluer dans un sens positif. Si cela n'évolue pas, il faudra peut-être taper un peu plus fort, et que des élus s'associent sur cette question. Le risque est que certaines structures associatives soient obligées de fermer, alors qu'il y a à côté de ça un plan gouvernemental de 10 000 places en crèches. Je pense donc qu'il y a une incohérence avec les pratiques et la réalité. Merci pour ce vœu.

M. SOREL

Merci pour ce vœu, effectivement. Comme cela a été très bien dit par Lyes, le secteur de la petite enfance traverse une triple crise : une crise de vocation, une crise de financement, une crise de recrutement. J'ai presque l'impression, sans vouloir faire de parallèles excessifs, que l'on est un peu sur la même logique que la tarification à l'acte à l'hôpital et que l'on est sur une logique d'optimisation, qui force d'une certaine manière les structures, pour arriver à l'équilibre, à traiter les parents comme des clients. Et même si apparemment ça peut être à l'avantage des familles qui peuvent s'adapter soi-disant de manière souple, cela ne se fait pas du tout à leur avantage, puisque cela a des répercussions sur la qualité de l'accueil. Il est donc urgent de réformer ce système de tarification et de financement. Et donc encore une fois, bravo pour ce vœu.

M. PLIEZ

Allons-y sur le vote.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-145 : Vœu de l'Exécutif relatif au projet de réforme du RSA imposant des heures d'activités obligatoires aux allocataires.

M. ALIBERT

Je présente ce vœu au nom de l'exécutif. Je vais faire un tout petit peu d'histoire pour que nous mesurions ensemble, même si je pense que vous l'avez toutes et tous en tête, la destruction de l'Etat social et la perte de morale d'une partie de notre classe politique. En 1988, sous l'impulsion de François MITERRAND et de Michel ROCARD, a été créé un outil de lutte contre la misère, très simple, qui s'appelait le RMI, et qui partait du constat que pour faciliter le retour à l'emploi il fallait donner des moyens de subsistance à des personnes qui en avaient besoin, qu'elles puissent se concentrer sur l'essentiel et pas sur leurs moyens de survivre au quotidien. En 2004, première entaille à ce principe de lutte contre la misère, on associe quelques conditions pour obtenir le RMI, qui devient le RMA. Puis patatras, en 2007, Nicolas SARKOZY, discours de Lorient : on change complètement la philosophie en faisant l'amalgame entre assistance et assistanat, et on transforme le RMI en RSA, en flattant une vieille maxime réactionnaire française qui dit en somme « Aide-toi et le ciel t'aidera ». On passe ainsi d'un outil de lutte contre la misère à un outil de contrôle des pauvres. Nous nous sommes tous étranglés à l'époque et il a fallu attendre Emmanuel MACRON, soi-disant chantre du « ni droite ni gauche », mais en fait de droite et de très à droite, pour qu'en 2023, avec la réforme qu'il a annoncée de « France travail », en plus de conditionner toujours plus ces aides aux allocataires, on soit à la limite d'inventer le travail forcé, en prévoyant d'associer à tout allocataire qui touchera le RSA une obligation de formation ou de travail de 15 à 20 heures par semaine. Voilà ce qu'est en train de préparer le gouvernement et c'est juste hallucinant. Dans le même temps, ce gouvernement, qui en plein contexte inflationniste, n'a pris aucune mesure pour lutter contre l'urgence sociale et préfère au contraire passer en force une réforme des retraites pour 13 milliards d'euros, est en train de faire passer sans débat une réforme de loi de programmation militaire pour 400 milliards d'euros. Je parle de la retraite et je fais le parallèle puisque par ailleurs, et si on s'attache à regarder qui sont les allocataires du RSA dans le 20^e arrondissement, ils sont au nombre de 6 300 ; c'est à peu près 10 % des allocataires parisiens. Parmi tous ces allocataires dans le 20^e arrondissement, plus de 40 % ont plus de 50 ans ; ce sont les mêmes personnes qui vont être principalement touchées par la réforme des retraites. Toujours parmi ces allocataires, 22 % sont des familles monoparentales, dont on sait que leurs chefs sont des cheffes, c'est-à-dire des femmes, qui vont être aussi principalement touchées par la réforme des retraites. Nous aurions dû nous pincer, mais le macronisme l'a fait. En plus d'être inique, cette réforme sera inopérante puisque par ailleurs il faudra bien réussir à la mettre en œuvre, si d'aventure elle devait passer, alors que l'Etat ne prévoit pas les postes pour permettre de la mettre en œuvre. On pourrait s'en réjouir mais en réalité cela va être des dépenses supplémentaires et des obligations supplémentaires pour les départements qui sont délégataires de cette obligation du RSA, alors même que la dette sociale concernant le RSA de l'État vis-à-vis des collectivités pour ce qui concerne Paris notamment, est de plus d'1 milliard d'euros depuis 2014 et qu'ils nous font des leçons. Je vais me permettre, Monsieur le Maire d'énoncer les attendus du vœu. Il propose donc que la Ville de Paris et la mairie du 20^e s'opposent à la mise en place de ces heures d'activités obligatoires et surtout des sanctions prévues en cas de non-respect de ces obligations, qui seront la radiation pure et

simple. On prolongera toujours plus ces personnes dans la misère. Le deuxième attendu, c'est que la Ville de Paris s'engage à ne pas engager de sanctions financières à l'encontre de ces allocataires accompagnés par la Ville ou les associations si jamais la généralisation de ce qui était une expérimentation était amenée à être mise en œuvre par l'État.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des interventions ? Je pense que le groupe LR a souhaité nous laisser entre nous. J'en suis surpris, cela ne paraît pas très démocratique, mais peut-être reviendront-ils. S'il n'y a pas de prise de parole, je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-146 : Vœu relatif à l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation à Paris pour un véritable pouvoir de vivreS, déposé par Lila Djellali et le groupe des écologistes Paris 20^e.

Mme DJELLALI

Nous tenions avec le groupe des Écologistes à présenter un vœu sur à la fois la situation de l'alimentation et la précarité, mais également sur une des solutions qui pourrait nous permettre de pérenniser une vraie volonté volontariste et de diminuer les inégalités de l'accès à l'alimentation. Nous sommes tous conscients de l'importance d'une alimentation saine et équilibrée pour vivre en bonne santé, mais également de son rôle social et culturel, pour construire l'identité en créant du lien social et en luttant contre l'exclusion. Mais nous avons aussi pris conscience de la hausse alarmante -un peu trop tard- des prix de l'alimentation qui ont atteint près de 16 % en ce début d'année, selon l'Insee ; certains experts prévoient une hausse qui atteindrait dans peu de temps 25 %, creusant encore plus les inégalités. Si nous partons sur les données remontées par les associations de l'aide alimentaire, surtout par le réseau d'aide des banques alimentaires, le nombre de bénéficiaires en France a triplé entre 2011 et 2022, pour atteindre près de 2,5 millions de personnes A Paris, l'enquête du Secours Populaire français annonce qu'environ 200 000 personnes ont recours à l'aide alimentaire, mais on peut estimer que ce chiffre peut être doublé ou triplé, tous types de publics confondus, et qui ne franchissent pas la porte ces associations. En effet la précarité alimentaire ne touche pas uniquement les personnes sans-abri ou vivant dans la grande précarité, mais également les personnes en emploi précaire, les retraités ayant une petite pension, les familles nombreuses ou monoparentales, mais aussi les étudiants, pour atteindre 10 millions de Français en situation de précarité, dont 8 millions de pauvres ; 20 % de la population française se déclare contrainte économiquement pour s'alimenter face au taux d'effort de la vie, c'est-à-dire le loyer, le transport et la santé ; 32 % des Français se déclarent en difficulté financière pour consommer 5 fruits et légumes par jour ; deux étudiants sur trois en situation d'extrême pauvreté et dont le restant à vivre n'atteint pas 50 € à la fin du mois. Un enfant sur quatre n'a pas accès à un petit-déjeuner quotidiennement. Face à cette situation de détresse sur les plus visibles, il y a l'aide alimentaire, avec le travail extraordinaire que les associations effectuent, car il faut compter 212 000 bénévoles par an qui travaillent dans cette solution d'urgence et qui n'est pas une réponse structurelle. Nous avons aussi conscience qu'une mauvaise alimentation est responsable de plus de 40 % des décès liés à des maladies chroniques, ainsi qu'à une importante inégalité sociale, économique et géographique, dans l'accès à une alimentation de qualité, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, dont le constat a été dressé dans la stratégie de Paris pour une alimentation durable. Nous avons aussi conscience que l'alimentation compte pour 17 % dans l'empreinte carbone du territoire parisien et constitue ainsi le deuxième poste d'émission de gaz à effet de serre. Des initiatives d'utilité publique ont fortement émergé à Paris ces dernières années autour de l'alimentation saine et durable et pour une accessibilité pour tous et toutes. Dans le 20^e arrondissement, si je prends juste cet exemple, 19 structures ou projets d'utilité sociale sont implantés, comme par exemple depuis le début de cette mandature la cantine solidaire à prix libre à la Flèche d'or, l'épicerie solidaire « De saveurs en partage » avec la double tarification, et depuis peu « Nous anti-gaspi » ou encore le projet de l'hôtel Serpollet très prochainement. Ainsi les politiques de la Ville soutiennent ce type de projets menés depuis quelques années notamment via des aides d'installation ou de la consolidation dans le cadre des appels à projets notamment, celui de l'alimentation durable et solidaire, mais aussi sur l'aide d'urgence mise en place durant l'épidémie Covid.

Avec un renforcement sur le vœu qui a été porté à l'Hôtel de Ville par le groupe des Écologistes concernant aussi l'intégration de plusieurs projets en pied d'immeuble et en soutien aux bailleurs sociaux sur l'alimentation durable plus précisément.

Malgré tout cela, malgré toute cette prise de conscience, malgré tout le soutien de la Ville, nous assistons à un manque d'engagement de l'État face à la précarité alimentaire, ne proposant que des solutions d'urgence et ne répondant pas à un projet politique alimentaire d'égalité pour tous et toutes. Aujourd'hui de nombreuses initiatives locales se mettent en place et interpellent l'État. Vous avez vu dernièrement la dernière tribune sur 70 organisations environnementales et sociales interpellant la Première ministre sur cette situation assez grave. Nous assistons aussi à une organisation entre certaines villes, certains collectifs et des habitants, pour lancer des expérimentations autour de la sécurité sociale alimentaire, proposant d'instaurer démocratiquement un droit à l'alimentation grâce à l'allocation d'un budget mensuel pour l'achat de denrées alimentaires fléchées dans des structures conventionnées. Au-delà des bénéficiaires des habitantes et des habitants la sécurité sociale répond à des problématiques citées dans ce vœu : une transformation, et permettre de soutenir un système alimentaire et agricole. Son fonctionnement est donc basé sur trois piliers : l'universalité, le fonctionnement conventionné et démocratique, et la cotisation sociale. Elle est pensée comme un budget commun, avec un fonds public privé et citoyen. La Ville de Paris pourra donc, et doit, s'impliquer dans l'expérimentation, dans une démarche de coconstruction d'un dispositif pérenne d'action publique et dans la perspective de l'alimentation comme bien commun.

Le Groupe Écologiste émet le vœu que la mairie de Paris plaide auprès du gouvernement pour la mise en place d'une véritable stratégie volontariste, et que la mairie de Paris planifie pour 2024 l'expérimentation puis la généralisation d'une politique de la sécurité sociale alimentaire. Parce que l'histoire nous a démontré qu'une mesure de justice sociale proposée par un exécutif volontariste, y compris au niveau local, pouvait devenir un moteur de progrès social pour tous et pour toutes. Je vous demande donc de voter favorablement pour ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. La pendule avait été oubliée, elle a eu de la chance.
Monsieur JALLAMION, puis Monsieur BUSSY.

M. JALLAMION

Merci beaucoup, Lila, merci beaucoup au Groupe Écologiste d'avoir déposé ce vœu qui pointe en effet un problème crucial, celui de l'alimentation, à un moment où l'inflation est galopante. Ce vœu permet justement d'ouvrir le débat. Par contre, nous avons échangé, et je te remercie des précisions que tu m'as apportées sur cette conception, nous pensons que cela mériterait un débat entre nous. Cela mériterait même une AMIE au niveau de la Ville de Paris. Il y a en effet plusieurs interrogations ; le groupe communiste du 20^e s'interroge sur la pertinence du terme de sécurité sociale alimentaire ; en effet, au vu de ce que tu m'as dit, ce serait plutôt une coopérative alimentaire, dans le sens où chacun fait un apport. Le problème, c'est que nous sommes en pleine lutte de la Sécurité sociale, que la cotisation sociale est basée sur les revenus du travail, et que ce sont les salariés qui mettent en commun ces cotisations. Nous trouvons donc qu'il y a une confusion, tout comme il y a eu une confusion avec la CNL, la sécurité sociale du logement. Il y a réellement un débat au sein du mouvement social sur ce terme, qui à notre avis pose plus de problèmes et empêche un consensus, alors que sur le fond on est d'accord pour essayer de trouver une solution.

Par ailleurs, nous pensons qu'il ne faut pas exonérer la responsabilité où elle est ; il n'est pas normal qu'en France on soit obligé de faire de l'aide alimentaire. Tout le monde devrait pouvoir vivre et se loger. Il faudrait donc voir comment revendiquer une participation forcée ou un impôt sur la grande distribution, par exemple, ou en tout cas sur ceux qui se gavent de cette inflation qui a lieu sur l'alimentation. Il n'est pas normal que d'un côté certains se gavent et gagnent des millions, et que de l'autre, des personnes soient dans la misère.

Troisième point : jusqu'où cela va aller ? Pour le RSA, par exemple, y inclut-on les étudiants ? Il existe aussi des travailleurs pauvres, qui ont besoin d'aide alimentaire. Aujourd'hui, de plus en plus de personnes font la queue pour recevoir de l'aide alimentaire ; ce ne sont pas seulement les personnes au RSA. Évidemment que les plus pauvres doivent être aidés mais aujourd'hui on voit que cela va au-delà, notamment du fait de l'inflation. Ce n'est pas abouti et je pense qu'il faut une réflexion. Nous ne participerons pas au vote pour cette raison. Nous aimerions travailler avec et avec l'ensemble des groupes de la majorité, mais nous pensons qu'il ne faut pas tout de suite mettre en place ce système sans avoir un peu fouillé la question.

M. BUSSY

Nous sommes favorables à ce vœu et nous appelons à le voter, pour pas mal de raisons. La première c'est qu'effectivement l'inflation est non seulement forte en général mais elle est particulièrement forte sur l'alimentation et donc de fait elle touche particulièrement ceux qui ont le moins de revenus ; parce que tout le monde mange, tout le monde dépense pour manger, et c'est typiquement une dépense qu'on ne peut pas éviter. Donc moins on gagne et plus cette part est importante dans les budgets des ménages et des foyers. Tout le monde est touché, même des familles qui ont les moyens doivent aussi faire des arbitrages sur leur alimentation. Nous ne pouvons nous satisfaire que la loi du marché, puisque c'est ainsi que cela s'appelle, détermine les prix, et que ce soit aux gens de s'y adapter. Il faut forcément trouver, et de manière rapide et sincère, des solutions pour que ceux-ci changent. C'est pour ça que les initiatives et les expérimentations mentionnées dans ce vœu sont intéressantes. Elles sont intéressantes parce qu'elles partent de la base, elles partent du collectif. Je crois que le vœu cite l'exemple de ce qui se passe à Montpellier ; un collectif informel s'est formé et a ensuite été soutenu par la municipalité. Il a ensuite permis l'émergence de ce projet. C'est une démarche intéressante ; c'est couplé à une monnaie locale, pour éviter que par ce biais on soit simplement dans des achats de produits industriels, qui potentiellement peuvent venir de loin et avoir une empreinte écologique forte. L'idée c'est aussi de renouer le contact avec un territoire. Tout ça sur des choses qui sont déjà pensées, à Paris comme dans beaucoup d'autres villes de France ; il nous semble effectivement très intéressant d'amener cette façon de faire au débat. A l'instar du groupe communiste, le terme sécurité sociale alimentaire ne nous convient pas, mais on sait que ce n'est pas vous qui le proposez ; c'est un terme qui vient du monde associatif. Nous ne sommes pas du tout à l'aise avec cette terminologie ; cela renvoie à beaucoup d'autres choses, et c'est aussi un fonctionnement qui est autre. La Sécurité sociale est un financement particulier, et qui est à la base d'un projet politique ; ces expérimentations ne fonctionnent pas sur cette base. On ne dit pas que l'un est moins bien que l'autre, on dit juste que ce n'est pas pareil et que les mots sont importants pour décrire des processus qui ne sont pas les mêmes. Ce terme nous gêne, mais ce n'est pas pour autant que nous ne sommes pas favorables, et très favorables à ce vœu. Nous rejoignons aussi ce que Michel, du groupe communiste, a pu dire, sur l'intérêt peut-être de lancer un débat un peu plus large, et de se demander comment cela peut se passer chez nous. Ce n'est pas parce que cela se passe d'une certaine façon à Montpellier ou à Grenoble que c'est nécessairement de cette façon que cela peut réussir chez nous. Nous appelons à voter pour ce vœu et à ouvrir un débat pratique et pragmatique sur ce sujet.

M. PLIEZ

Merci. Virginie DASPET.

Mme DASPET

Je ne vais absolument pas reprendre tout ce qui s'est dit auparavant ; je partage totalement ce que je viens de dire Martin BUSSY notamment. C'est extrêmement intéressant en termes d'expérimentation ; en plus dans le 20^e, on commence à avoir un réseau d'acteurs locaux efficaces, entre l'agriculture urbaine, les épiceries du type « Saveurs en partage », « Veni Verdi » ... C'est super intéressant parce que cela permet de faire de l'alimentation durable, de l'alimentation saine, de l'alimentation à prix accessible, et cela correspond à un besoin réel de nos populations des quartiers populaires, bien évidemment. Si chacun, dans nos collectifs et réseaux, nous pouvions travailler pour autre chose que ce nom de sécurité sociale alimentaire ; c'est une belle accroche, mais c'est un mensonge, ce n'est pas Ambroise CROIZAT, ce n'est pas le tiers payant, ce n'est pas le 100 %. C'est une vraie erreur ; on crée un espoir chez les gens, qui est faux, qui ne sera pas suivi d'effets. Il s'agit simplement d'expérimentation ; on espère que cela mènera à des réseaux plus denses au fur et à mesure des années, mais ce n'est pas possible d'utiliser ce mot. Nous avons du mal concours à voter ce vœu à cause de ça. Nous allons le voter parce que nous comprenons bien la logique sous-tendue et le travail de terrain que cela implique, et aussi le fait d'avoir une autre attitude par rapport à la consommation ; c'est donc forcément extrêmement positif, mais les mots sont compliqués.

M. PLIEZ

Pour conclure, Madame la présentatrice du vœu.

Mme DJELLALI

Merci beaucoup pour vos remarques qui sont extrêmement intéressantes et qui d'ailleurs sont la preuve que le débat est encore nécessaire, mais qu'il existe aussi dans les autres villes. Si on prend l'exemple de la Gironde qui est en train de mettre en place une expérimentation, ce sont les étudiants qui sont fléchés. Ce sont les premières personnes que la ville va aider ; le premier budget qui va être alloué sera pour les étudiants et les étudiantes. A Montpellier, c'est pour tout public. Ce sont des choix. Les Écologistes se sont dit : on a la compétence du RSA, on peut accompagner ces personnes au-delà du RSA. Cela ne veut pas dire que cela ferme à d'autres publics, cela veut dire que lorsque l'expérimentation va se mettre en place, il s'agira d'aller chercher cette universalité avec des personnes qui ont les moyens de mettre plus de 100 €, et de travailler sur ce fonds de roulement pour aller chercher les autres publics. Des publics qui ne sont pas juste au RSA mais des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté ; les familles monoparentales, les étudiants... Mais c'est un choix ; c'est un choix qui va être aussi mis au pot commun sur le collectif qui sera monté. Comme le disait Virginie, il y a énormément de structures sur le 20^e arrondissement ; ces structures auront leur mot à dire à ce niveau-là ; elles choisiront donc un nom, et choisiront aussi la manière de payer. J'ai une idée ; je ne l'ai pas mise dans ce vœu, parce que c'est une idée que je mettrai au pot commun, et qui démocratiquement sera voté avec des habitants des habitantes, avec des gens qui ont envie de s'impliquer, avec les structures qui sont implantées dans le 20^e arrondissement et avec tous les élus qui souhaitent y participer. La démarche était plutôt d'ancrer le débat et de montrer qu'il est possible de créer des expérimentations autour de la sécurité sociale alimentaire. Aujourd'hui cela s'appelle comme ça. Dans le titre, vous voyez « pouvoir de vivreS ». Certains ont demandé pourquoi il y avait un « S ». C'est une mise en avant de ce que l'abbé Pierre nous disait sur le pouvoir de vivre, et il s'agissait aussi de parler d'alimentation, donc des vivres. Créons ce budget, essayons d'avoir le débat et essayons d'ouvrir au collectif, aux habitants et aux habitants qui seront aussi les premiers décideurs de cette aventure.

M. PLIEZ

Merci de ce vœu, merci de l'enthousiasme. Je retiens cette idée de MIE, qui pourrait être quelque chose d'intéressant à apporter au niveau de la ville, y compris pour lancer une expérimentation. En tout cas je crois que la teneur des débats démontre que nous sommes plus qu'intéressés, que nous sommes assez enthousiastes à cette idée. Je vous propose de voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-148 : Vœu relatif à un hommage à Marcel Trillat, déposé par Raphaëlle Primet et les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen.

M. PLIEZ

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme PRIMET

Marcel TRILLAT nous a quittés le 18 septembre 2020 à l'âge de 80 ans ; c'était un journaliste exceptionnel qui a marqué l'audiovisuel public par la qualité de son travail mais aussi par sa défense du service public. Il avait formé de nombreux journalistes de France Télévision, toute une génération de reporters qui sont aujourd'hui sur nos écrans. Ses obsèques ont eu lieu pendant la pandémie et les mesures sanitaires d'alors ne nous avaient pas permis de lui rendre l'hommage que nous aurions souhaité. Sa liberté de parole, son engagement dans son métier, sont sa marque de fabrique. Par exemple, c'est le premier journaliste à consacrer aux massacres du 17 octobre 61, 20 ans après en 1981, un sujet à la télévision au journal de 20h00, ou encore en février 1991 lors de la Première Guerre du Golfe, lorsqu'il dénonçait en direct alors qu'il était envoyé spécial sur le terrain, les manipulations médiatiques et la censure de l'armée française. Il fut d'ailleurs le seul journaliste occidental à le faire.

Il donnait la parole à ceux qu'on n'écoute jamais : les ouvriers, les paysans, ceux qu'aujourd'hui on appelle les invisibles ou encore les premiers de cordée. Il était un militant pacifiste anticolonialiste, il se battait continuellement contre le racisme et l'antisémitisme. Ses engagements lui ont valu d'être

parfois viré de la télé, et ce n'est qu'en 81, à la faveur de l'élection de MITTERRAND, à la demande de Pierre DESGRAUPES, qu'il a pu rejoindre à nouveau celle-ci. Je n'ai pas le temps ici de revenir sur tout son parcours. Nous retiendrons et tout son punir sur tout son parcours nous retiendrons Radio Lorraine cœur d'acier, qui fut pour lui l'expérience la plus marquante professionnellement et humainement. Cette radio, financée par la CGT, fut lancée pour soutenir la marche de sidérurgie sur Paris le 23 mars 79 ; elle allait rapidement devenir un outil remarqué populaire d'innovation journalistique et de pluralisme politique et culturel.

A la fin de sa carrière, il devint documentariste, filmant les classes populaires, le monde du travail les femmes précaires, les sans-papiers ; 300 jours de colère, Les prolos, Femmes précaires, Silence dans la vallée, ou encore Des étrangers dans la ville, qui 40 ans après Étranges étrangers, tente de décrire la situation des étrangers en France. Militant syndical à la CGT, il a été 30 ans militant du PCF, mais il l'avait quitté. Dans le 20^e, il venait souvent à la section de la place des Grès pour nos différentes soirées du 1^{er} mai et de fin d'année entre autres, car il aimait la convivialité et le partage avec les camarades. Nombre d'entre nous avions des liens solides avec Marcel, et il a d'ailleurs soutenu les candidats présentés par notre section aux législatives ces dernières années.

Il s'agit donc pour nous de rendre hommage au très grand journaliste qu'il a été et à notre camarade. Je vous remercie.

M. PLIEZ

J'ai deux demandes de prise de parole : Pascal JOSEPH et Emmanuelle RIVIER.

M. JOSEPH

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis très heureux de ce vœu. J'ai pu discuter avec le président du groupe, Michel JALLAMION, sur la méthode. J'eusse aimé que l'on m'appelle, car c'est compliqué ; il y a toute une procédure pour les dénominations et les plaques. En outre, Marcel était un pote ; je l'ai connu au moment de Refondation. Je sais qu'il a été un des 4 journalistes communistes que François MITTERRAND, après une discussion avec Georges MARCHAIS, a imposé à ce qui s'appelait feu l'ORTF. Il y avait Michel NAUDY, Michel CARDOZE, Marcel TRILLAT, et je ne me souviens pas du quatrième.

Je suis donc très heureux de ce vœu. Sur les principes de méthode, comme je pense que le Maire y est sensible, appelez-nous avant, parce que ce sont de longues procédures.

Au nom de mon groupe, au nom de l'amitié avec Marcel, je suis pour.

Mme RIVIER

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais en préambule vous dire que ce qui va suivre ne retire absolument rien au mérite, à la mémoire et au parcours remarquable de Monsieur Marcel TRILLAT. La majorité à laquelle nous appartenons a un objectif de féminisation de l'espace public, ce qui passe par une politique volontariste de dénomination des noms de rues. Aujourd'hui nous sommes à 8 % d'odonymes féminins ; 59 % pour les hommes, et 33 % de dénominations neutres. Nous sommes donc très loin de la parité. Pourtant nombreuses sont les femmes à s'être illustrées par leur combat, leur engagement, leur art ou encore leurs performances sportives. Pourtant les noms de rues et l'espace public, plus généralement, fait partie du quotidien des citoyens et citoyennes, des petits enfants aussi, des petites filles et des petits garçons, pour qui c'est très important, qui se représentent ou pas à travers les noms de rues. Et pourtant les noms de rue imprègnent nos consciences et nos inconscients. A l'heure actuelle, ils font caisse de résonance de la domination masculine. Il est donc urgent d'intensifier la féminisation des noms de rues et de l'espace public en visant la parité. Cela implique une politique très volontariste des dénominations ; j'en profite pour saluer la dénomination Anne Sylvestre pour l'école. C'est pourquoi nous nous abstenons ; à une exception près.

Mme PRIMET

Si je peux me permettre, nous ne demandons pas une rue mais une plaque.

Mme RIVIER

C'est l'espace public.

M. PLIEZ

Monsieur HOCQUARD a demandé la parole ; je propose qu'il la prenne.

M. HOCQUARD

Comme on parle de Marcel TRILLAT, que j'ai bien connu, je voulais rappeler les combats qu'il avait menés, et aussi rappeler que j'avais eu le plaisir d'accueillir l'une des dernières rétrospectives de l'ensemble de son œuvre. Nous avons projeté l'ensemble de ses films ; nous l'avions invité à Confluence. Nous avons rappelé une bonne partie de son œuvre, notamment cet excellent film qui avait été interdit à l'époque de diffusion, « Le 1^{er} mai 67 à Saint-Nazaire », annonciateur de ce qui se passerait un an plus tard ; puisque à Saint-Nazaire il y avait eu une sorte de commune et que la ville avait été bloquée par une grève des ouvriers des chantiers navals. Toute la ville avait soutenu cette grève.

M. PLIEZ

Je vous invite à vous prononcer sur ce vœu, après cet hommage à ce grand journaliste.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-147 : Vœu des élues-s du groupe Paris en commun, socialistes, écologistes et républicains relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris.

M. SAUVAGE

C'est un sujet que malheureusement nous abordons régulièrement dans ce Conseil d'arrondissement. Pour rappel, la loi Pour une école de la confiance, du 26 juillet 2019 a avancé l'âge de l'instruction obligatoire de 6 à 3 ans. Non seulement cela a donné plus de financement public à l'école privée, mais cela a aussi entraîné une autre conséquence fâcheuse, l'impossibilité pour les jardins d'enfants de continuer leurs activités, parce que ce sont des établissements qui relèvent de la petite enfance et qui de manière dérogatoire accompagnaient des enfants jusqu'à l'âge de 5 ou 6 ans. Et donc cet avancement percute leur existence. A été obtenue, notamment grâce à la mobilisation des élus socialistes parisiens, et même plus largement des élus de gauche parisiens, une dérogation permettant de maintenir l'existence des jardins d'enfants jusqu'à septembre 2024. Néanmoins le temps passe et la loi n'a toujours pas bougé ; les jardins d'enfants risquent de disparaître. Jardins d'enfants qui d'après l'IGAS et l'IGESR ont des activités bénéfiques pour les enfants : qualité de la vie sociale au sein de la communauté des enfants est reconnue, caractère central de la relation aux parents posé d'emblée comme essentiel pour faire vivre la coéducation, ou encore une organisation qui favorise les compétences collectives. Il s'agit encore une fois de faire connaître notre soutien à obtenir un changement législatif ; et si nous avons fait le choix à Paris en Commun de déposer ce vœu, c'est parce que dorénavant une proposition de loi, déposée une députée socialiste de Seine-Saint-Denis, Madame Fatiha KELOUA-HACHI, permet de pérenniser l'existence des jardins d'enfants. Que dit ce vœu ? Ce vœu réaffirme l'attachement aux spécificités des pratiques pédagogiques qui prennent place au sein des jardins d'enfants, interpelle la présidence de l'Assemblée Nationale pour une inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi de Madame Fatiha KELOUA-HACHI, interpelle le gouvernement pour soutenir et faciliter l'évolution de la loi permettant la pérennisation des jardins d'enfants, poursuit le travail déjà engagé en partenariat avec l'Éducation nationale et la CAF sur un nouveau lieu dédié à la petite enfance et aux familles du 20^e, répondant aux besoins multiples et transversaux d'accompagnement à la parentalité, et enfin porte une attention particulière quels que soient les scénarios retenus, à l'inclusion des enfants en situation de handicap, sachant qu'aujourd'hui les jardins d'enfants accueillent 13 % d'enfants en situation de handicap et font également vivre la mixité sociale dans nos quartiers populaires. Je vous le rappelle, nos 4 jardins d'enfants sont en quartier politique de la ville du côté du 140 Ménilmontant et des portes du 20^e arrondissement, dans des bâtiments historiques de Paris Habitat.

Avec Lyes BOUHDIDA-LASERRE, très engagé sur le sujet, nous étions au jardin d'enfants Félix Terrier, que je vous invite à aller visiter, résister puisqu'il est d'époque, de 1933, avec des boiseries magnifiques. Au-delà des belles activités pour nos enfants, c'est aussi un patrimoine à préserver. Je vous invite à voter ce vœu.

M. PLIEZ

Madame DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Merci Maxime pour ce vœu. Effectivement le combat continue encore et encore pour sauvegarder ces jardins d'enfants. J'espère que nous allons y arriver. Un travail est à faire autour de ces questions et de l'accueil des enfants handicapés. Ce sont des questions d'inclusion et on sait très bien que ces enfants ne seraient pas forcément pris et acceptés ailleurs, puisque ce sont des phases de transition qui permettent aux enfants de pouvoir ensuite rentrer à l'école le plus sereinement, et laissent le temps aux familles de faire des démarches pour les reconnaissances d'enfant handicapé. Cela permet aussi tout simplement un accompagnement assez particulier sur la question de l'inclusion. Les jardins d'enfants sont effectivement des espaces très privilégiés, lorsque là les enfants, hélas, ne sont pas acceptés à l'école, ce qui est très dommageable. Les enfants des très petites sections ne sont pas acceptés quand ils ne sont pas propres et qu'ils ne respectent pas certaines conditions, mais même après, on le voit de plus en plus dans certaines écoles. Ce n'est pas particulièrement dans le 20^e, mais on voit souvent des refus sous prétexte que cela va être beaucoup plus compliqué pour l'école de pouvoir accueillir ces enfants.

Je soutiendrai ce vœu en tant qu'adjointe au handicap, et en tant que groupe communiste nous voterons bien évidemment ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole je propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

M. PLIEZ

Il nous reste peu de vœux à examiner mais ils sont très importants. Je vous demande de rester jusqu'au bout, sinon nous aurons un problème de quorum.

V20-2023-149 : Vœu relatif aux moyens et réforme des lycées professionnels, déposé par Anne Baudonne et les élu-e-s du Groupe Communiste et Citoyens.

Mme BAUDONNE

Je vais essayer d'être rapide. Ce vœu porte sur les moyens et la réforme des lycées professionnels ; il est d'actualité. Nous en avons déjà parlé en octobre 2022 au Conseil municipal quand l'annonce très brutale de 8 fermetures de lycées professionnels avait été faite. Je ne reviendrai pas sur l'importance de l'enseignement professionnel qui touche un tiers des élèves du 20^e arrondissement, sur la nécessaire ambition émancipatrice de cet enseignement et la nécessité d'avoir des lycées professionnels de proximité, nous qui défendons la ville du quart d'heure, mais je souhaiterais aujourd'hui plutôt dénoncer les dangers de la réforme et ne pas insister sur la fermeture mais vraiment sur les dangers de la réforme dont on a trop peu parlé. Elle vise clairement la transformation de l'enseignement professionnel public sur le modèle de l'apprentissage. Ce projet de réforme propose une vision étriquée profondément réactionnaire de la formation professionnelle initiale puisqu'elle instrumentalise les lycées professionnels et met en péril l'avenir scolaire et professionnel de nos jeunes. Je ne m'arrêterai que sur deux mesures qui pourraient paraître séduisantes à priori mais qui sont en réalité très inquiétantes, et je pense que le Conseil municipal peut être porte-voix pour informer les citoyens et citoyennes de ces dangers masqués. La mesure numéro un de cette réforme vise à gratifier dorénavant les périodes de stage des élèves. Si aider financièrement les élèves de lycées professionnels est une bonne chose, le choix de conditionner cette aide financière à l'effectivité des stages est en revanche un très mauvais signal car cela valorise ce qui se passe hors l'école et non la formation dispensée par l'école. Ces stages s'apparentent à de nouveaux emplois aidés, sous-payés, au détriment de la formation. Par ailleurs, j'attire l'attention de nos concitoyennes et concitoyens sur le fait que ces aides financières sont entièrement supportées par l'Etat au total profit des entreprises qui elles ne verseront rien. Si l'Etat finance, alors l'argent public doit servir au service public. La deuxième mesure de cette réforme est la numéro 7 qui vise à adapter l'offre de formation.

Que cela signifie-t-il ? Que les filières seront choisies au prisme des besoins locaux et immédiats des entreprises de proximité et vers les métiers en tension, ceux qui peinent à recruter du fait des conditions salariales et de travail souvent déplorables. La recherche d'une adéquation forcée entre l'offre de formation et le bassin d'emploi est utopique. Toutes les études s'accordent à dire que les besoins économiques évoluent rapidement au gré d'une crise sanitaire, par exemple et cela contraint grandement nos jeunes. Ils ne pourront plus choisir la formation de leur choix, et c'est un manque d'ambition totale. Je finirai donc par dire que l'objectif central de ce projet c'est de mettre les élèves les plus fragiles scolairement économiquement ou pas par le travail, et pour atteindre ce but, le pacte lycée professionnel en est l'outil principal.

Par ce vœu, nous demandons donc que la Ville de Paris interpelle l'Etat afin de renoncer à vouloir imposer cette réforme non concertée des lycées professionnelles, engage une réelle concertation avec la communauté éducative et les organisations syndicales afin de revaloriser l'enseignement professionnel, et renonce donc à la fermeture brutale, en particulier du lycée Charles de Gaulle de notre arrondissement.

Je vous invite à voter pour ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur EPARA EPARA.

M. EPARA EPARA

Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Le Groupe PEC votera pour ce vœu qui rappelle par ses considérants que la réforme des lycées du Président de la République est une usine à gaz pour détruire les lycées professionnels. Quelques éléments pour illustrer ce que je viens de vous dire sur cette destruction. Anne l'a dit, cette réforme vise la transformation de l'enseignement et a pour conséquence les fermetures imminentes des filières, comme par exemple à Charles-de-Gaulle, et qui provoque auprès des enseignants stupeur, angoisse et colère. Deux, cette réforme est en réalité un outil au service des entreprises pour pallier le manque de main-d'œuvre dans des secteurs d'activité identifiés ; elle n'est donc aucunement guidée par l'intérêt des élèves qui ne sont plus considérés comme des élèves en formation mais comme une main d'œuvre immédiatement exploitable. Trois, cette vision étriquée de la formation initiale, Anne l'a dit aussi, est profondément réactionnaire et instrumentalise les lycées ; elle met en péril l'avenir scolaire et professionnelle des jeunes. Mais le plus important est de rappeler qu'il est primordial que la formation des jeunes soit basée sur un enseignement qui donne une large place à l'ensemble des disciplines, car celles-ci participent toutes à leur formation globale, à l'acquisition d'une culture commune et surtout à une formation citoyenne indispensable à notre société. Je demande donc de voter pour ce vœu, qui illustre destruction des lycées professionnels. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Laurent SOREL.

M. SOREL

Cela ne vous étonnera, pas évidemment je vais voter aussi pour ce vœu. On se retrouve face à un pouvoir brutal, donc un pouvoir macroniste qui impose cette contre-réforme, et en plus un pouvoir à la Région (Madame PECRESSE) pour qui la concertation n'est pas sa conception de la démocratie. Elle veut même rayer de la carte l'opposition de gauche. Évidemment dans ce contexte, il faut tout faire pour imposer une concertation et donc continuer ce rapport de force, parce que la question de l'enseignement professionnel la question des lycées professionnels à Paris, ce qui se joue là, c'est la promesse d'égalité de l'école républicaine ; c'est ça qui est remis en question. C'est ça qu'ils méprisent, d'une certaine manière ; c'est ça qu'il faut défendre. Je voterai évidemment avec joie ce vœu.

M. PLIEZ

Madame RIVIER.

Mme RIVIER

Nous voterons également pour ce vœu, pour toutes les raisons qui ont été déjà brillamment énoncées.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de vous prononcer.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Vœu déposé par Ladjï SAKHO et les élu-e-s du Groupe Communiste et Citoyen en soutien aux victimes et à leur famille suite au drame impliquant des policiers survenu le 13 avril dans notre arrondissement.

Vœu relatif au soutien aux 3 mineurs à scooter percutés par une voiture de police, sur proposition de Laurent SOREL.

V20-2023-150 : Vœu de l'Exécutif relatif au drame impliquant des policiers survenu le 13 avril dans le 20^{ème} arrondissement.

M. PLIEZ

La parole est à Monsieur SAKHO.

M. PLIEZ

Je voudrais quand même dire avant qu'il y a trois vœux sur ce sujet qui porte sur le drame qui a impliqué des policiers avec des jeunes sur un scooter. Ladjï va présenter le vœu du groupe communiste, Laurent va présenter le vœu pour la France insoumise ; ensuite nous vous proposerons un vœu de l'exécutif, qui du coup pourrait amener les uns et les autres à éventuellement enlever leurs vœux. Mais nous vous laissons exposer vos propos.
Monsieur SAKHO.

M. SAKHO

Merci Monsieur le Maire de m'avoir donné la parole. Tout d'abord je vous donne des nouvelles de Safiatou ; elle est retournée à nouveau à l'hôpital depuis quasiment 5 jours. Là ça va mieux ; quand elle était à la maison elle ne pouvait ni s'asseoir ni marcher, elle vomissait ; c'est pourquoi elle est retournée à l'hôpital.

Je tenais à remercier Monsieur le Maire pour son soutien sans faille, et les conseillers municipaux qui ont participé à ces rassemblements et à ces réunions, pour apporter leur soutien auprès de la famille. La famille est très touchée. Je auprès d'eux tous les jours pour les soutenir ; la famille est consciente du soutien que la mairie a apporté.

Je suis ravi du vœu de l'Exécutif :

- que la Ville de Paris et la Mairie d'arrondissement réaffirment tout leur soutien aux trois enfants et à leur famille, en espérant le meilleur rétablissement des enfants blessés ;
- que toute la vérité soit établie par l'enquête en cours sur les circonstances de ce drame et que la justice prononce des sanctions adaptées à la gravité des faits ;
- que le ministère de l'Intérieur condamne fermement et clairement ce mode opératoire d'interpellation interdit en France, que le travail engagé avec les associations de prévention spécialisées, les centres sociaux, les associations du quartier, les habitants et les habitants pour lutter contre toutes les formes de violence, et apaiser les tensions entre la police et la population, en particulier les plus jeunes, soit poursuivi et renforcé.

Je vous demande de voter pour ce vœu.

M. SOREL

Moi aussi j'ai déposé un vœu, mais pour être clair sur le sens de ma démarche, ce n'est pas pour cliver, ce n'est pas pour faire une opération politique, c'est pour marquer un soutien. Je pense qu'ici, surtout à cette heure-ci, tout le monde sera d'accord pour dire que ce qui s'est passé le 13 avril au soir rue de Bagnolet n'aurait pas dû se passer. Qu'une voiture de police percute volontairement, aux dires

des témoins, trois jeunes en scooter qui rentraient chez eux, et qu'elle le fasse alors que personne ne courait de danger et alors que, aux dires même du préfet de Paris, cette pratique, c'est à dire le pare-chocage, le contact tactique, est rigoureusement interdite. Évidemment, il y a un comité de soutien, il y a eu des manifestations, les familles sont au cœur de ce comité de soutien avec leur avocat ; et notre rôle est d'être à leurs côtés, c'est de marquer notre affection et notre soutien politique, et de faire en sorte que ce que veut la famille, c'est-à-dire obtenir la justice, connaître la vérité, que toutes les informations soient données, soit respectée, et que nous puissions faire œuvre utile en tant qu'élus, faire en sorte en tout cas que les pratiques policières changent. Dans mon vœu, j'ai précisé un certain nombre de choses sur certaines pratiques policières, parce que je suis convaincu qu'il y a une violence systémique et un racisme systémique dans la police. Mais comme je l'ai dit dans le comité de soutien, je le dis à titre individuel, je suis convaincu qu'il y a un problème profond dans les pratiques policières et que nous avons un rôle, faire en sorte que ce genre d'interpellation n'arrive à aucun autre jeune, que ce soit à scooter, que ce soit des clés d'étranglement, parce que ce n'est pas ce que doit faire une police républicaine.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Alexandra JARDIN.

Mme JARDIN

Si je retrouve ma voix. Je vais faire au mieux, je vais parler très doucement. Nous avons la volonté avec Monsieur le Maire de vous proposer un vœu de l'exécutif, afin de porter une voix commune et unanime sur ces faits gravissimes. Dans ce vœu, nous faisons état d'un certain nombre de faits que nous souhaitons mettre en avant ; tout d'abord condamner les pratiques policières qui ont amené au drame survenu dans la nuit du 13 avril, où trois mineurs se sont fait percuter en scooter de manière volontaire, sur la base de témoignages concomitants. Cela a eu des conséquences graves pour la santé des jeunes ; Ladjji le disait, une des jeunes est encore hospitalisée, et qui a été plusieurs jours dans le coma. Nous voulions rappeler que certains témoins avaient subi des pressions inacceptables. Nous voulions remercier la famille pour la dignité dont elle a su faire preuve ; c'est un moment difficile, surtout quand on parle de la santé des enfants, et ils ont été absolument incroyables. Nous tenions à mettre en avant le courage des témoins qui ont permis de faire la lumière sur les incidents et qui ont permis le dépôt d'une plainte par la famille. Nous voulions aussi rappeler qu'au vu de ces éléments, le ministère de l'Intérieur a suspendu trois policiers et que l'un d'eux a été mis en examen. Nous voulions également souligner la mobilisation dans le cadre du comité de soutien aux jeunes et à leurs familles, à l'organisation d'une manifestation qui a rassemblé plus d'une centaine de personnes, dont des élus de différents groupes politiques. Nous voulions aussi dire que ce drame s'inscrit dans une politique gouvernementale qui privilégie le tout-répressif plutôt que la culture de la prévention et de la police de proximité auxquelles nous sommes particulièrement attachés dans le 20^e. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler dans cette salle dans le cadre du contrat de prévention et de sécurité. Nous avons spécifiquement fait une fiche-action sur les relations jeunes-police ; c'est un axe fort de notre politique de sécurité dans le 20^e. Nous considérons qu'il est important de renouer cette relation de confiance et que ce type de drame met à mal tout ce que l'on peut faire avec les services de la Ville, les associations et les clubs de prévention. Nous allons donc continuer. Ladjji disait combien il était important pour nous de continuer à renforcer les politiques de prévention. Nous voulions condamner très fermement toute l'instrumentalisation qui a été faite de ce drame par l'extrême-droite. Au final nous voulions surtout souligner plusieurs engagements que la Ladjji a énoncé très clairement, rappeler notre soutien à la famille, condamner ces actes, et rappeler notre attachement à la prévention et à la police de proximité. Merci.

M. PLIEZ

Antoine, tu voulais la parole.

M. ALIBERT

Évidemment le groupe écologiste votera tous les vœux ou celui qui restera à la fin. Je souhaitais redire tout notre soutien au nom de notre groupe, à Ladjji, aux enfants qui ont été touchés, aux proches de la famille. On le sait, la base de ce qui s'est passé, c'est d'une part (et cela a été rappelé par Alexandra à l'instant) la fin de la police de proximité ou en tout cas tout un écosystème qui

affecte le dialogue entre les jeunes et la police qui a été rompu pendant trop d'années ; la confiance a du mal à être rétablie malgré ce que peut essayer de faire Alexandra dans le cadre de sa délégation dans l'arrondissement. C'est ce qui provoque les drames, qui sont nombreux, hélas (nous n'allons pas tous les citer) et que nous avons connus ces dernières années ; ainsi, toute une partie de la population, les jeunes en particulier, quand ils voient un uniforme, même s'ils n'ont rien à se reprocher ils préfèrent fuir plutôt que d'initier le dialogue avec la police. Bien entendu nous condamnons les pratiques qui ont été rappelées. Alexandra a eu raison réseau d'insister ; au-delà de la technique d'interpellation à laquelle il faut à tout prix mettre fin, ce sont les pressions sur les témoins de la scène pour tenter de masquer ce qui s'était passé, qui nous ont, je pense, toutes et toutes choquées. J'aimerais reprendre aussi ce qu'a rappelé Laurent : je pense qu'il faut arrêter de se voiler la face sur une forme de racisme systémique qui existe dans beaucoup de pans de la société et en particulier parmi les forces de l'ordre. Nous avons eu l'occasion d'en parler dans ce Conseil d'arrondissement ; nous avons déposé un vœu, qui avait suscité pas mal de débats, sur la question des contrôles au faciès et des pratiques discriminatoires parmi les forces de l'ordre. Ce sont des faits qui sont étayés et qui hélas sont niés au plus haut sommet de l'Etat, et particulièrement par le ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN (il y en a eu d'autres avant lui). C'est là où ce vœu de l'exécutif et les autres sont importants ; il faut demander justice, il faut que justice passe. On le sait, même quand l'IGPN est saisie et qu'elle fait son travail, parfois avec bonne volonté, parfois moins, et que des sanctions sont prononcées, ces sanctions ne sont ensuite pas appliquées par la hiérarchie ministérielle. C'est pour ça qu'il est fondamental de rappeler le ministère à ses obligations et qu'il suive les sanctions prononcées par l'inspection de la police, et que la justice soit saisie pour qu'on n'en reste pas à de simples sanctions disciplinaires mais pour que la justice pénale ou en tout cas civile s'en saisisse. Pour toutes ces raisons nous voterons ce vœu pour rappeler que cette discrimination et ces pratiques sont inadmissibles, et que les jeunes du 20^e arrondissement ont le droit au respect et à être en sécurité dans nos rues.

M. PLIEZ

Vous avez compris que le vœu de l'exécutif a été présenté à deux voix, par Ladj et Alexandra. Je vais demander à Laurent SOREL s'il maintient son vœu ou s'il rejoint le vœu de l'exécutif.

M. SOREL

Je rejoins le vœu de l'Exécutif. Autant faire un vote en commun.

M. PLIEZ

Je vous propose donc de nous prononcer sur ce vœu de l'Exécutif.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-151 : Vœu relatif à la mise à l'abri des 500 mineurs non accompagnés dormant dans une école désaffectée du 16^{ème} arrondissement, sur proposition de Laurent Sorel.

M. SOREL

Je suis passé à cette école du 16^e. où logent plusieurs centaines de jeunes mineurs isolés. Effectivement, je tenais à dire que c'est très bien organisé, sans eau ni électricité. Trois associations sont présentes ; Utopia 56 est la plus connue.

Ils sont en permanence sous la pression de l'extrême droite. Il y a eu des tentatives pour entrer dans le périmètre de l'école, plusieurs manifestations d'extrême-droite ont été organisées. Des autocollants par centaines sont collés régulièrement. Et j'ai vu encore hier, je crois, sur le Twitter d'Utopia les harcèlements par les réseaux sociaux, par les courriers anonymes, les menaces contre les associations et contre les mineurs, avec en plus un gouvernement qui souffle sur les braises, avec des médias qui relayent les discours de l'extrême droite, et avec des élus de la Région qui reprennent ouvertement les revendications de l'extrême-droite, la dissolution d'Utopia 56 notamment. La situation est donc extrêmement grave, dans une période où l'extrême droite a le vent en poupe, organise des manifestations, intimide militantes et militants... tout ce qui ne correspond pas à leur fantasme de corps national homogène blanc, hétéro et compagne. La situation est donc extrêmement grave, avec

des associations qui tiennent la tranchée dans une école, avec des jeunes qui normalement seraient à la rue ; ils ont fait appel et aujourd'hui ils n'ont pas de lieu pour pouvoir dormir la nuit. Pour être très concis et très concret, je fais un amendement sur le premier tiret. Je m'étais fait le relais des demandes des associations et des militants sur place, sur une sécurisation des lieux, parce que la Préfecture de police de Paris ne leur répondait pas. J'ai bien compris que le premier tiret ne pouvait pas être accepté, parce que je demandais des vigiles, ensuite parce que le rôle de la police municipale en soi n'est pas celui-là. J'ai accepté d'amender. Je vous lis : « La Préfecture de police assure la sécurisation des lieux avec l'appui de la Ville de Paris ». Je l'ai écrit comme ça, en espérant que cela fera consensus. Autre chose, et je termine : il me semble que c'est important que la Ville de Paris continue à relayer la demande de nombreuses associations collectives, que la présomption de minorité soit inscrite dans la loi (c'est en effet une partie du problème) et demande la mise à l'abri durable des mineurs (c'est très concret, c'est la demande qui est faite par les associations) et enfin soutienne la demande des associations d'être plus associés dans l'élaboration des dispositifs d'accueil des MNA, parce que ce sont des experts. J'ai pu le voir sur place.

M. PLIEZ

Merci. Frédéric HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Merci Monsieur le Président...Monsieur le Maire !

M. PLIEZ

Je vous en prie !

M. HOCQUARD

Pas encore ; ça va venir.

C'est la fatigue, il est tard. Donc, merci Monsieur le Maire, mon cher Éric. Nous voterons pour ce vœu. Merci pour l'amendement ; en effet, nous étions un peu étonnés de cet appel soit à des vigiles soit à la police municipale. Tout arrive de la part de de la LFI, mais merci d'avoir amendé la fin du vœu qui posait effectivement discussion. Plus sérieusement il y a un vrai sujet sur cette question ; il y a un vrai sujet sur la forme comme sur le fond. Sur le fond, en raison de la stigmatisation, le rejet de l'autre, y compris dans une ville comme Paris qui pourtant est une ville, on le sait dans laquelle nous travaillons tous dans l'accueil, le plus possible, de ceux qui fuient pour des raisons diverses et variées leur pays. Un combat important est à mener à cet endroit. Deuxième chose : rappeler que cette question des mineurs isolés n'est toujours pas réglée, malgré tous les sujets que nous avons portés, malgré toutes les mobilisations, les pétitions, les occupations et les mobilisations d'associations. Il faut trouver une solution parce que ces mineurs isolés ne peuvent pas continuer à être ballottés entre le fait qu'ils ils peuvent rester ici et qu'ils sont obligés de s'entasser dans de mauvaises conditions, notamment pour leur intégration. Je rappelle que la France est l'un des pays qui est le plus mal classé du point de vue de l'intégration des migrants ; en 2015-2016, elle était classée, je crois, parmi les derniers rangs de l'Europe, à l'époque des migrations importantes de Syrie et d'Afghanistan. Deux ans après leur arrivée sur le territoire français, la plupart des migrants n'avaient pas de papiers, ou étaient encore dans une situation de grande précarité. C'est donc un sujet extrêmement important.

M. PLIEZ

Monsieur EPARA.

M. EPARA EPARA

Merci Monsieur le Maire ; je vais rapidement compléter les propos de Frédéric HOCQUARD. Personne ne part de son pays pour aller ailleurs s'il n'y a pas une utilité et s'il n'y a pas une urgence. Quand les gens partent, c'est qu'il y a un problème, et généralement il s'agit d'un problème, contrairement à ce que beaucoup de gens disent, qui n'est pas toujours économique. Par ailleurs, j'espère qu'à travers nous ici, que certains journalistes ou certaines personnes qui s'expriment souvent sur C News, vont arrêter de discuter du caractère mineur isolé de ces enfants.

Tant qu'on n'a pas prouvé qu'ils ne sont pas ce qu'ils pensent être, il faut continuer à les considérer comme des mineurs isolés. Il s'agit d'être humains, on ne joue pas avec ça, et c'est très important que nous votions ce vœu, qui a été amendé. Nous contents de voter un vœu comme celui-là. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Madame GAFFORELLI.

Mme GAFFORELLI

Évidemment nous voterons ce vœu amendé par Laurent. Je voulais rappeler à l'ensemble de mes collègues qu'il y a une très belle exposition en bas dans la cour de la mairie, sur le regard sur les migrations forcées. Je vous invite à aller la voir si vous n'y êtes pas encore allés.

Par ailleurs, demain soir nous faisons un parrainage républicain. Je compte sur vous toutes et tous.

M. PLIEZ

Antoine.

M. ALIBERT

C'était pour donner la réponse de l'exécutif. Merci, cher Laurent, de mettre ce sujet sur la table. Même si cela concerne une école dans le 16^e arrondissement, nous sommes tous solidaires vis-à-vis de ces questions. Il s'agissait de rappeler le soutien de ces jeunes attaqués par l'extrême-droite ; qu'ils soient attaqués médiatiquement ou physiquement, notamment par des groupes racistes qui se font l'abjecte spécialité de s'en prendre aux personnes migrantes, aux associations qui les soutiennent, aux élus qui les défendent, que ce soit dans les Alpes, et plus récemment à Saint-Brévin. Il est très important de faire bloc, de réagir, parce que je pense que sur ce sujet nous sommes en train de perdre la bataille culturelle. Il faut vraiment le dire avec force. Il y a une répartition des responsabilités sur la question. Il y a cette pratique qui veut que quand un jeune arrive, on fasse un test de majorité ou de minorité. Quand ces jeunes sont reconnus mineurs par le système dit « du demi », c'est la Ville qui doit les prendre en charge vers l'ASE. Quand ils sont considérés majeurs après ce test, c'est à l'État de le faire. Les jeunes de l'école Erlanger, qui contestent leur reconnaissance de majorité, doivent être pris en charge par l'État. Nous sommes tous d'accord ; nous soutenons la demande de légiférer, et à l'avenir présumer les mineurs ces personnes, en tout cas d'arrêter de se renvoyer la balle, même si la Ville fait beaucoup. Cela me permet de rappeler ce que fait le 20^e en la matière. Nous avons eu le plaisir de rencontrer les équipes de Coallia qui géraient la Halte Oasis et qui offraient un sas de répit et de repos pour les jeunes qui arrivaient dans l'attente de leur test de majorité. Ils étaient initialement situés au 303 rue des Pyrénées ; ils sont aujourd'hui au CPA Louis-Lumière. Ce CPA restera un espace qui permettra au 20^e, comme il l'a toujours fait, d'accueillir un peu plus de jeunes. Je laisserai le soin au Maire de l'annoncer quand il le jugera utile, mais des bonnes nouvelles pour d'autres centres seront annoncées dans les prochains mois. Que ce soit sur la protection de l'enfance au sens large ou sur l'accompagnement des mineurs non-accompagnés, soit assuré, Laurent, que le 20^e sera toujours au rendez-vous. Merci d'avoir mis ce sujet sur la table ; naturellement nous voterons ce vœu.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-152 : Vœu relatif à la hausse des charges dans les logements sociaux, sur proposition de Laurent Sorel.

M. PLIEZ

Je vous propose d'enchaîner avec un vœu relatif à la hausse des charges dans les logements sociaux. C'est Laurent SOREL qui le présente.

M. SOREL

C'est encore moi. Je suis revenu à la charge sur la hausse des charges. Vous êtes certainement au courant, nous faisons beaucoup de porte-à-porte dans les logements sociaux et nous nous sommes rendu compte assez vite, y compris pendant la bataille des retraites, que c'était une question centrale, parfois « la » question la plus importante pour un certain nombre de locataires des logements sociaux, qui galéraient déjà à remplir le frigo avec une inflation à 15 %, et qui ont galéré pendant l'hiver à payer leur loyer avec des charges qui explosé

Ce vœu n'est pas exactement comme celui que j'avais déposé au précédent Conseil. Je parle de l'explosion des prix de l'énergie, cela ne change pas, que cette flambée des prix n'est pas essentiellement liée à la guerre en Ukraine ou à une explosion des coûts de production d'électricité, mais au mode de fixation du prix du marché de gros européen, et que cette hausse des prix a d'abord profité aux énergéticiens comme Total (19,1 milliards d'euros de profits) et que c'est avant tout la responsabilité de l'Etat et de l'Europe, avec la libéralisation du secteur de l'énergie et avec le refus justement de mettre les énergéticiens devant leurs responsabilités. Les bailleurs sociaux ne bénéficient plus du tarif réglementé pour l'achat du gaz ; cela s'est répercuté sur les locataires avec des hausses de loyer pouvant aller jusqu'à 3,5 %. On se retrouve donc dans une situation où les décrets ou les lois censées protéger contre l'explosion des coûts de l'énergie ne protègent pas complètement les locataires de logements sociaux, notamment ne couvrent pas le reste à charge. Dans cette situation, il y a une rupture d'égalité. Certains locataires de logements sociaux sont doublement victimes de cette augmentation ; ce sont en général les plus pauvres, les plus exposés à la précarité que le reste de la population. Ils sont victimes à la fois de l'inflation et de la hausse des charges. Dans ces conditions, ce vœu demande que soient relayées les mobilisations des locataires quand elles existent ; en effet, la pression se manifeste aussi par en bas, et pas uniquement par en haut à l'Assemblée Nationale. Il faut que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement pour que soit mis en place une adaptation avec effet rétroactif du bouclier tarifaire chauffage collectif dans le logement social, et qu'un rapport de force soit initié par la Ville de Paris avec d'autres villes et collectivités, et avec les bailleurs sociaux, pour que le gouvernement revienne sur la baisse des APL pour les locataires du parc social, dont le coût a été assumé par les bailleurs. D'une certaine manière, le Gouvernement a fait les poches des bailleurs sociaux. Dernière chose (c'est là où j'ai amendé mon vœu) il faut que la Ville de Paris incite les bailleurs sociaux à renforcer leur communication à destination des locataires et de de leurs associations ; en effet, les associations des locataires avait cette impression d'être mises devant le fait accompli. C'est mieux que cette communication se fasse, pour qu'en amont les choses puissent être discutées, que les mobilisations puissent se faire et les protestations être relayées avant qu'il ne soit trop tard.

M. PLIEZ

Merci et merci de l'amendement. Y a-t-il des prises de parole ? Michel JALLAMION.

M. JALLAMION

Nous remercions Laurent de ses vœux, de ses amendements et du travail constructif qui est à l'œuvre. Je voudrais ajouter à ton exposé les défaillances des prestataires de gaz qui ont touché les logements sociaux ; c'est de là, en réalité, que l'explosion a eu lieu, avant la guerre en Ukraine. Certains ménages ont vraiment vu leur loyer augmenter de plusieurs centaines d'euros à ce moment-là, d'où des mesures qui ont été prises par des vœux, notamment que nous avons déposés à la mairie du 20^e pour étendre les aides à l'énergie à plus de ménages. Par ailleurs, une lutte est à mener, me semble-t-il, pour des tarifs réglementés ; que ces tarifs soient accessibles aux collectivités territoriales et aux bailleurs sociaux notamment, pour ne pas avoir à payer, comme tu l'as dit, le prix de la spéculation sur l'énergie.

Nous voterons évidemment ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. Thomas CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Il est 22h30 ; on aime bien débattre des vœux en Conseil d'arrondissement. La difficulté de celui-là c'est qu'il reprend quasiment mot pour mot ce qui avait été voté par ce même Conseil d'arrondissement lors de sa précédente séance, à l'occasion de laquelle il y avait eu un débat finalement assez intense, entre une position qui avait été portée par Laurent SOREL et une position défendue notamment par les groupes qui se situent dans La majorité municipale. C'est donc un peu bizarre, quelques semaines plus tard, de se retrouver dans cette situation.

Effectivement, quand je lis ce vœu, je m'y retrouve, vu qu'il reprend ce que nous avons proposé la dernière fois. Ce vœu est d'ailleurs l'occasion de souligner le vote, grâce à la gauche, à l'Assemblée nationale, du retour du tarif réglementé chez les bailleurs, qui était une proposition forte de notre assemblée et du Conseil de Paris. Je vois un deuxième intérêt à votre vœu, c'est que les bailleurs ne sont bien évidemment pas responsables de l'explosion des tarifs énergétiques. Parfois on a l'impression, quand on discute avec des militants de la même formation politique que vous, que ce n'est pas forcément le discours qui est donné auprès des locataires, et que l'engagement de la Ville de Paris contre la vie chère et pour assurer aux locataires du parc social des loyers et des charges abordables, est reconnu. Je trouve que c'est une bonne chose que ces éléments se retrouvent dans ce vœu, que c'est une clarification politique que vous opérez. A ce titre, je ne peux que la saluer, et saluer le fait que vous rejoigniez des positions que nous défendions depuis longtemps. Comme ce vœu est parfaitement superfétatoire par rapport à celui qui avait été voté la dernière fois, nous, au groupe Paris en Commun, nous ne participerons pas au vote.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL, pour vous répondre.

M. SOREL

Je vous rassure, je ne rejoins pas la majorité, même nous sommes un peu en tête à tête ; tous les autres sont partis.

C'est par rapport à la loi qui a été votée à l'Assemblée ; je pense qu'il y a une opportunité de le représenter. De plus il y a une volonté de construire un consensus, sachant que nous ne partons pas des mêmes positions ; nous ne sommes pas dans la majorité, vous l'avez remarqué, nous nous appuyons sur les mobilisations des locataires, avec des dynamiques qui sont un peu contradictoires parfois, mais qui révèlent une colère et une absence de réponses claires des bailleurs et de la Ville. C'est en tout cas ce qui est vu du côté des locataires. Nous ne sommes pas forcément là pour polémiquer gratuitement, nous sommes aussi là pour porter cette colère. C'est ce qui fait la richesse de la gauche ; chacun avance à partir de ses positions. Il faut le reconnaître sans forcément polémiquer. Il est 22h30 donc je vais m'arrêter là.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de vous prononcer sur cet avant-dernier vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Vœu relatif aux mémoires de la traite, de l'esclavage et des combats pour leur abolition, sur proposition de Laurent Sorel.

M. SOREL

Ce vœu porte sur la mémoire de la traite de l'esclavage et des combats pour leur abolition. Je voulais d'abord expliquer pourquoi j'ai déposé ce vœu. J'ai déposé ce vœu non pas parce qu'il n'y a pas suffisamment de commémorations ou d'initiatives, notamment dans le 20^e ; et je le dis en regardant mon cher ami Pascal JOSEPH, avec lequel j'ai beaucoup discuté au téléphone suite à l'envoi de mon vœu. Ce n'est évidemment pas contre, ce n'est évidemment pas contre une Ville de Paris qui fait beaucoup plus de choses qu'elle n'en faisait quand je suis arrivé dans l'Hexagone, de ma Martinique ; j'étais alors surpris de voir que le 27 avril, le 22 et le 23 mai n'étaient pas des moments importants. En Martinique, l'abolition de l'esclavage c'est le 22 mai, et c'est férié. Pourquoi le 22 mai ? Parce que le 22 mai, les esclaves se sont révoltés. Ils se sont révoltés parce qu'on leur a dit : « une loi a été votée

à Paris le 27 avril, mais soyez patients. Les bons maîtres vous vont vous libérer (cette expression a été utilisée). Faites confiance à la République. » Ils n'ont pas fait confiance à la République, ils se sont révoltés, et l'esclavage a été aboli parce que le gouverneur de l'île a très vite compris qu'il n'avait pas le choix.

Désormais, je le fais plus mais je ne suis pas forcément de la culture de ceux qui participent beaucoup aux commémorations publiques. Ma culture politique, ce sont plus les manifestations, les collectifs, les trucs de quartier. Le 10 mai, je suis allé sur la place du Général Catroux. Le 23 mai 1998, je venais d'arriver en France ; les milliers d'Antillais descendants d'esclaves ont manifesté à Paris.

A l'origine, j'avais déposé ce vœu pour toutes celles et tous ceux parmi mes amis ma famille, qui ne vont pas dans les commémorations en France et y allaient en Martinique, et qui me disent « il y a un truc qui manque ». Je ne retrouve pas ces gens-là pour qui, pourtant, c'est central. Mais j'ai accepté de retirer mon vœu après discussion avec Pascal JOSEPH, parce que je ne voulais pas que ce soit compris comme en opposition avec tout ce qui est fait ; et beaucoup est fait dans le 20^e. Je suis allé notamment aux deux commémorations du 10 mai. Beaucoup est fait par Pascal JOSEPH et d'autres à Paris. Je retire mon vœu, mais c'est bien quand même qu'il y ait un petit échange entre nous sur cela, et que j'ai pu vous exprimer mon ressenti.

Applaudissements.

M. PLIEZ

Ce sera le mot de la fin, même si le vœu est retiré. Je pense que Pascal JOSEPH souhaite dire quelques mots, je lui laisse la parole brièvement.

M. JOSEPH

Je dirais : « *En amour, il faut des preuves.* » Merci Laurent.

M. PLIEZ

Merci. Très bonne soirée à toutes et à tous.